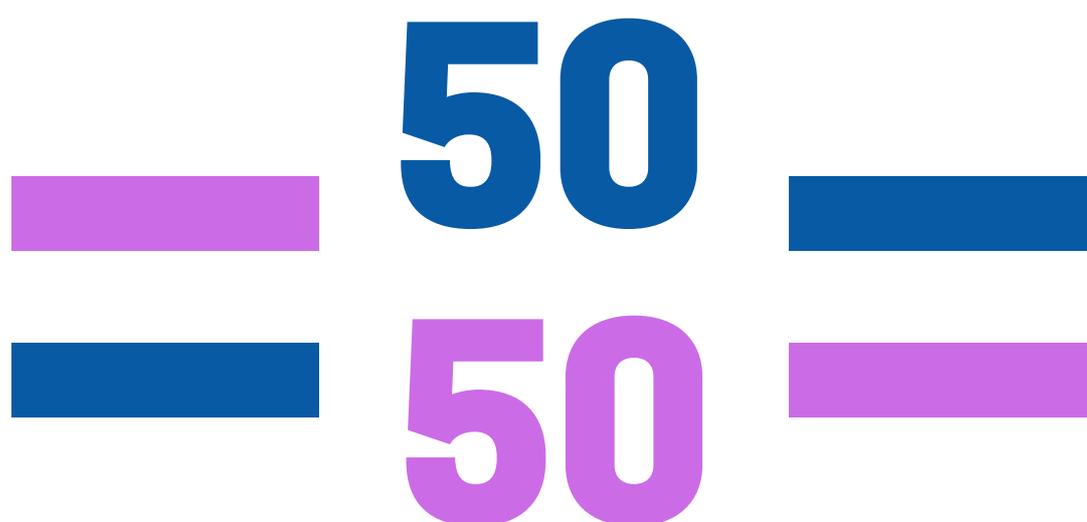


RAPPORT ANNUEL 2020



LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À IVRY-SUR-SEINE



ÉGALITÉ POUR TOUTES ET TOUS

AVANT-PROPOS

Vous avez entre les mains la sixième édition du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine.

Ce rapport constitue une obligation depuis la Loi du 4 août 2014. Il permet à notre collectivité de dresser un état des lieux afin de mieux orienter, voire même de réorienter, les politiques publiques concernant l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la troisième année consécutive, nous le rendons public afin d'en partager les constats et les actions avec l'ensemble des Ivryennes et des Ivryens.

Cette année, celui-ci s'inscrit dans un contexte national et local particulier qui nous donne à voir l'urgence d'agir concrètement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Lors du premier confinement, les interventions à domicile des forces de police pour violences conjugales ont augmenté de 40,5 %.

Ivry n'est bien évidemment pas en dehors de la réalité des violences conjugales et des violences faites aux femmes. En 2018, il y a, par exemple, eu 321 plaintes pour violences conjugales et, à ce jour, 111 personnes victimes de violences familiales ont une demande de logement social.

A Ivry, nous prenons toute notre part à la responsabilité qui est la nôtre d'agir concrètement pour faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes, pour mettre fin aux violences.

Depuis 2015, nous sommes signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale qui a engagé la collectivité dans l'élaboration d'un plan d'actions (2018-2020) construit en concertation avec les habitant.es. Vous trouverez dans le rapport l'ensemble des actions qui concernent les divers champs de l'action communale.

Il s'agit là d'un véritable combat que nous ne pourrions gagner que collectivement, avec l'ensemble des actrices et acteurs engagé.es sur cette question.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Nathalie LERUCH

Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine

En charge de la lutte contre toutes les discriminations

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	2
RESUME.....	5
INTRODUCTION.....	9
I. EGALITE PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE.....	11
A. ANALYSE DE LA SITUATION COMPARÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AGENT.ES DE LA COLLECTIVITÉ.....	12
1. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS.....	13
2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	20
II. EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	30
A. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES À IVRY-SUR-SEINE.....	30
1. DÉMOGRAPHIE.....	30
2. MÉNAGE : FOCUS SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES.....	31
3. EMPLOI.....	34
4. DIPLÔME.....	38
B. BILAN DES ACTIONS MENÉES POUR L'ÉGALITÉ.....	40
1. LA CREATION DU GROUPE EGALITE.....	40
2. LES OUTILS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES.....	41
3. LES OUTILS DE COMMUNICATION.....	42
4. LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET LES MARCHÉS PUBLICS.....	42
5. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES.....	44
6. DIRECTION DU CCAS ET DE LA SANTE.....	61
7. DIRECTION DES ACTIONS ET PRESTATIONS EN DIRECTION DES FAMILLES.....	73
8. LES POLITIQUES CULTURELLES.....	78
9. LES ACTIONS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE.....	85
10. LES POLITIQUES SPORTIVES.....	87
11. LA VIE ASSOCIATIVE.....	92
12. L'ESPACE PUBLIC.....	95
13. LES POLITIQUES DE L'HABITAT.....	97
14. LA DÉNOMINATION DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS.....	98
15. LES POLITIQUES DE COOPÉRATION DECENTRALISÉE.....	98
C. LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	99
1. PLAN D' ACTIONS IVRYEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2018-2020.....	99

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 103

Affaire suivie par :

Marion BECHERI

Chargée de mission « lutte contre toutes les discriminations »

01 72 04 64 73

mbecheri@ivry94.fr

Lucile EMERIAU

Stagiaire du secteur « lutte contre toutes les discriminations »

lemeriau@ivry94.fr

RÉSUMÉ

Grâce à leur pouvoir d'action au niveau local, les collectivités territoriales constituent aujourd'hui un levier majeur pour lutter contre les inégalités femmes-hommes et les discriminations multiples qui persistent dans tous les domaines : rémunération, accès à l'emploi, violences, précarité, accès aux responsabilités professionnelles, associatives, politiques, etc. Ce combat fait partie des engagements forts de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

Depuis 2014, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes répond à une obligation légale, prévue par la première loi globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'article 1^{er} précise que « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». Depuis 2018, ce rapport va bien au delà de l'obligation légale et est un véritable outil de sensibilisation et de diffusion de la culture de l'égalité auprès des agent.es et des élu.es de la Ville, destiné à intégrer de façon transversale et structurelle la question de l'égalité femmes-hommes dans la conduite des politiques publiques.

En 2020, la Ville d'Ivry-sur-Seine a réaffirmé sa volonté de « progresser dans la construction d'une société d'égalité dans laquelle chacun.e a sa place, est reconnu.e dans ses droits et peut s'épanouir quels que soient son genre, son origine, sa santé, son âge, sa classe sociale ou encore sa religion . » En effet, le projet municipal s'engage à lutter pour l'égalité femmes-hommes et contre toutes les discriminations, en soutenant des actions en faveur de l'égalité en direction de tous les publics, la sensibilisation et l'éducation à l'égalité et à la mixité dès le plus jeune âge, le combat contre les violences faites aux femmes dans le cadre du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, les efforts pour une analyse genrée du budget communal, l'amélioration de l'accueil et de l'accès aux droits des personnes discriminées et des résident.es étranger.es.

L'approche intégrée

L'approche intégrée vise à « intégrer de façon transversale et structurelle la question de l'égalité femmes-hommes dans la conduite des politiques publiques. Transversale, car tous les domaines de l'action publique sont concernés : la dimension de genre doit être prise en compte, pas uniquement par les services dédiés, mais également par les directions et élu.e-s en charge d'autres thématiques (transports, urbanisme, développement économique local par exemple). Structurelle, car il s'agit d'incorporer la perspective de l'égalité femmes-hommes tout au long du processus de définition et de mise en œuvre d'un politique publique : préparation, décision, conduite de l'action et évaluation. Cette approche vise donc à prévenir la mise en œuvre de politiques publiques qui pourraient accentuer ou entretenir les inégalités entre femmes et hommes »¹.

Les objectifs du rapport égalité sont les suivants :

¹ Centre Hubertine-Auclert. « Planifier, conduire et évaluer une politique, locale d'égalité femmes-hommes ». Novembre 2014, pages 24-25. <https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/guide-ct2-cha-web.pdf>

1. Documenter les inégalités professionnelles en interne et les inégalités sur l'ensemble du territoire
2. Recenser les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire
3. Fixer des orientations de long et de moyen terme pour corriger ces inégalités
4. Sensibiliser les agent.es et les élu.es, diffuser et rendre visible la culture de l'égalité

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine s'articule autour de deux parties : premièrement, une analyse de l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité ; deuxièmement, une étude de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques, fondée sur les indicateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de la situation économique et sociale puis sur un bilan des actions menées en faveur de l'égalité.

I. Égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité

A Ivry-sur-Seine, les effectifs de la fonction publique territoriale sont principalement composés de femmes (61,2% de femmes). Elles occupent 71,4% des emplois de direction et 60% des emplois de direction générale. Cependant, les statistiques mettent en évidence l'absence de mixité de certaines filières, ce qui soulève la question de la prégnance des rôles et des stéréotypes de genre.

Par ailleurs, les femmes sont surreprésentées parmi les agent.es à temps partiel (84,3% sont des femmes) et parmi les personnes prenant des jours enfant malade (70,9% sont des femmes). De plus, des inégalités salariales persistent : plus la rémunération augmente, moins les femmes sont présentes proportionnellement.

La situation économique et sociale en matière d'inégalités femmes-hommes à Ivry-sur-Seine

La proportion des femmes à la tête de familles monoparentales reste un fait marquant de la situation locale. En effet, à Ivry-sur-Seine, les familles monoparentales sont essentiellement maternelles (85%). Elles rencontrent souvent des difficultés économiques avec un taux de pauvreté (34%) plus élevé que la moyenne à Ivry (28%).

Si le chômage touche moins les Ivryennes que les Ivryens, l'écart femmes-hommes concernant le taux d'emploi reste considérable. 21,8% des Ivryennes actives sont en temps partiel pour 11,1% d'Ivryens. La monoparentalité et le temps partiel restent donc des phénomènes qui touchent majoritairement les femmes et donc des marqueurs d'inégalités entre les femmes et les hommes. Les femmes sont également sous-représentées parmi les employeurs/employeuses (seulement 25% de femmes à Ivry et 27% au niveau national).

II. Politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire

Ce rapport met en valeur la pluralité et la pertinence des actions menées pour aller vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine en 2020, par exemple :

- La coordination du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales constitué de professionnel.les (domaines de la santé, du social, de la police de la justice, etc.) et l'organisation d'une rencontre annuelle sur l'information et l'orientation des victimes de violences conjugales consacrée à la prostitution des mineur.es et animée par l'association Le Mouvement du Nid, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
- La mise en place d'une permanence pour les femmes victimes de violences conjugales au Centre commercial Quais d'Ivry pour répondre à l'explosion des violences pendant le confinement, en partenariat avec l'Etat et la direction du centre commercial et en présence d'une conseillère conjugale et d'une juriste issues de trois associations : l'APCARS, l'APCE 94 et le CIDFF 94.
- La poursuite de l'analyse genrée du budget de la Ville.
- La mise en place de la garderie éphémère proposant des créneaux de gardes d'enfants qui libèrent du temps aux Ivryennes désirant suivre des cours de français ou effectuer des démarches dans le cadre de violences conjugales.
- La création du groupe égalité composé d'un.e référent.e par direction et la formation des 15 référent.es visant à renforcer les compétences et savoir-faire des référent.es en matière d'égalité femmes-hommes et de leur donner les moyens de mener un travail pérenne au sein de l'administration, notamment la co-construction du prochain Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes, l'harmonisation de la collecte des données genrées utilisées pour le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le pilotage des actions pour l'égalité menées en interne ou en externe.
- L'engagement de la Ville pour une communication non sexiste.

L'importance de la formation pour engendrer un changement réel

Pour que les inégalités se réduisent, il est essentiel de sensibiliser et de former l'ensemble des élu.es et des agent.es de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, c'est-à-dire aux enjeux de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers, à la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, aux modalités d'intégration de l'égalité dans les politiques publiques menées sur le territoire ivryen.

Les données genrées pour réduire les inégalités

Les données genrées constituent un outil indispensable pour identifier les inégalités et ensuite agir contre elles. Ce rapport repose donc sur la poursuite d'une analyse comparative d'indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle, à la population ivryenne et aux usagèr.es des services publics pour orienter les politiques publiques en conséquence.

Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes et perspectives

La mise en œuvre du Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes (2018-2020) s'est poursuivie dans l'ensemble de la collectivité. Suite aux constats et aux idées des Ivryen.nes, des actions ont été engagées pour faire avancer l'égalité sur le territoire ivryen. En 2020 :

- La Ville a soutenu la création d'un local féministe, la Maison des femmes, un projet élaboré par l'association Femmes Solidaires d'Ivry.
- Le dispositif des « bons de taxi » a été mis en place pour améliorer l'autonomie et la mobilité des victimes de violences conjugales et intrafamiliales vers les structures accompagnantes (Unités Médico-Judiciaires, médecins, suivi social, etc.) permettant la sortie des violences, en partenariat avec une société de taxi.

Une majorité d'actions a été engagée. Cependant, la réalisation de certaines actions prévue en 2020 a été retardée en raison de la crise sanitaire.

Il s'agit à présent d'évaluer ce Plan d'actions dans la perspective de co-construire un nouveau Plan d'actions en 2021 en concertation avec les habitant.es, les élu.es, le monde associatif et les services municipaux.

INTRODUCTION

La loi du 4 août 2014 et son article 61 prescrivent aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitant.es de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation².

L'article 1^{er} précise que « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions »³. L'approche intégrée devient donc la règle dans la conduite des politiques publiques locales. Il s'agit de considérer la situation des femmes et des hommes avant la mise en place ou le réajustement de toute action.

Cette loi rappelle que la politique pour l'égalité entre les femmes et hommes définit des actions ayant pour objectifs de lutter contre les violences à l'égard des femmes, de prévenir et de lutter contre les stéréotypes sexistes, de lutter contre la précarité des femmes, de garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers, de favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales, de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales, de garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création, à la production culturelle et artistique ainsi qu'à la diffusion des œuvres, de porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles genrés.

A première vue, les politiques publiques semblent respecter une certaine neutralité. En effet, dès lors qu'elles ne sont pas conçues pour discriminer, pourquoi contribueraient-elles aux inégalités ?

Pourtant, prendre en considération le critère des inégalités femmes-hommes dans la définition des politiques publiques réduirait leurs effets discriminatoires.

Si l'objectif de ce rapport est de recenser et de valoriser l'existant, il doit aussi être le point de départ de politiques locales intégrées. Pour ce faire, il est indispensable de renforcer le travail de collecte des données genrées en cours pour mieux identifier les spécificités du territoire ivryen.

² Legifrance. « LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Article 1 ». 5 août 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id#JORFARTI000029331277>

³ Legifrance. « LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Article 1 ». 4 août 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000029330833&cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id>

En effet, les données genrées mettent en évidence la persistance des inégalités femmes-hommes au sein de la collectivité territoriale : l'absence de mixité dans de nombreuses filières, la valorisation salariale de la filière technique où les hommes sont majoritaires, la surreprésentation des femmes parmi les personnes travaillant à temps partiel et celles qui prennent des jours enfants malades, etc.

L'année 2020 a été fortement marquée par l'évolution de la situation sanitaire et par les périodes de confinement. Par conséquent, les services municipaux n'ont pas tous été en mesure de fournir des données genrées. En effet, certains équipements ont dû fermer, tels que les équipements culturels (le cinéma municipal le Luxy, la Galerie Fernand Léger ou la salle de concert le Hangar) et d'autres ont été sur-sollicités (les Maisons de quartier, le CCAS ou les professionnels sollicités par les victimes de violences conjugales et intrafamiliales). La crise sanitaire liée au COVID-19 a fait basculer dans la pauvreté un million de Français, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté.⁴ Les femmes sont les plus représentées parmi les plus pauvres de part des emplois plus précaires, des salaires plus faibles, des journées de travail plus longues et du travail non rémunéré (travail lié aux tâches ménagères, à la garde des enfants et au soin des personnes âgées ou en situation de handicap). La crise sanitaire a aussi fragilisé la situation des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Lors du premier confinement, les interventions à domicile des forces de police ont augmenté de 40,5 %, et plus de 5000 franciliennes victimes de violences ont contacté les associations spécialisées pendant la période du confinement.⁵ Les collectivités locales et les associations ont été en première ligne pour observer les conséquences de cette crise sur les dispositifs locaux, pour répondre aux besoins des Ivryennes, mais aussi pour mettre en place des dispositifs d'aide actifs pendant les périodes de confinement.

⁴ Le Monde. La crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté un million de Français, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté, 6 octobre 2020 : https://www.le-monde.fr/societe/article/2020/10/06/un-million-de-nouveaux-pauvres-fin-2020-en-raison-de-la-crise-due-au-covid-19_6054872_3224.

⁵ Centre Hubertine Auclert. *Impact de la crise sanitaire sur les femmes victimes de violences et leur accompagnement en Ile-de-France*. 2020 : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/restitution-consultation-l-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-violences-faites-aux-femmes>.

A large, dark blue geometric shape, resembling a stylized arrow or a corner, pointing downwards and to the right, set against a white background.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
DANS LA GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA COLLECTIVITÉ

A. ANALYSE DE LA SITUATION COMPARÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AGENT.ES DE LA COLLECTIVITÉ

La politique des ressources humaines menée à Ivry-sur-Seine s'attache à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à mettre en œuvre des mesures pour réduire les écarts dans ce domaine, en adéquation avec les engagements du programme municipal et les axes du projet 100% service public ivryen visant à replacer les citoyen.nes au cœur de la redéfinition de l'organisation et des pratiques de la collectivité.

Tous les champs d'intervention sont concernés : l'accès à l'emploi public, le déroulement de la carrière et la lutte contre les stéréotypes sexistes. L'analyse des différents indicateurs des ressources humaines cherche donc à rendre compte de la situation réelle de l'égalité au sein de la collectivité. Le cadre statutaire de la fonction publique garantit l'égalité salariale et l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Cependant, des règles statutaires et des pratiques sociétales peuvent conduire à des inégalités réelles contre lesquelles la collectivité doit s'efforcer d'agir. D'une part, la différence de structure de régime indemnitaire avantage les filières techniques dans lesquels les hommes sont surreprésentés ; d'autre part, les temps partiels et les congés familiaux impactent davantage la carrière des femmes (84,3% des personnes en temps partiel sont des femmes, 70,9% des personnes prenant des jours enfant malade sont des femmes). L'évolution du Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP) a néanmoins permis de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en rapprochant les filières administratives et techniques.

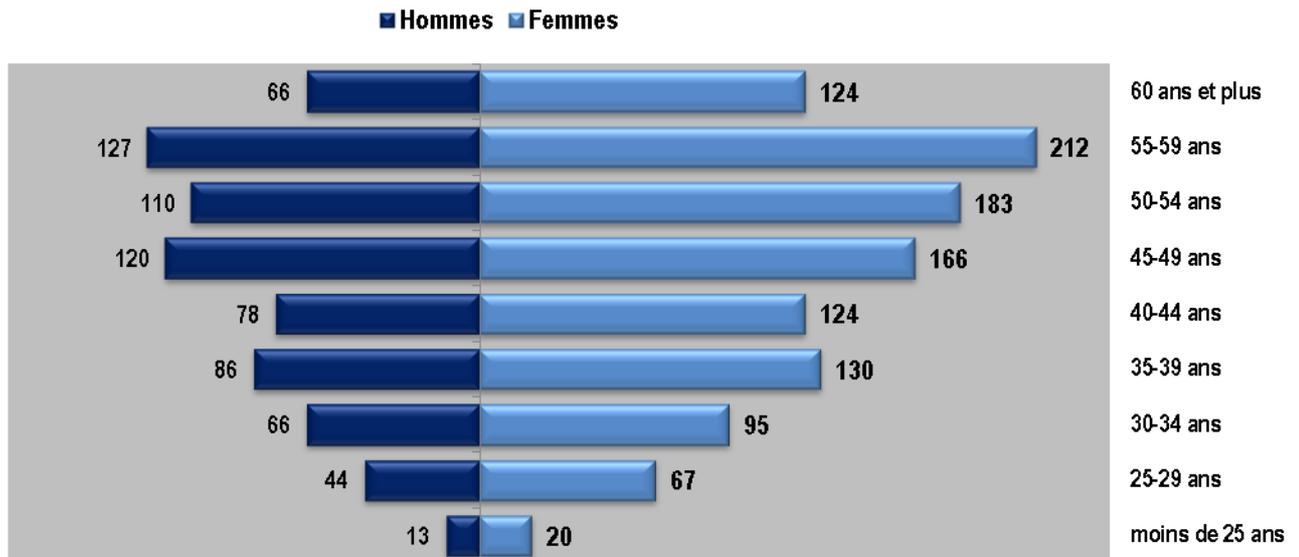
En France, comme à Ivry-sur-Seine, la fonction publique territoriale est principalement composée de femmes (62% au niveau national, 61,2% à Ivry). Elles occupent donc 60% des emplois de direction générale et 71,4% des emplois de direction. Malgré cette majorité de femmes, les indicateurs des ressources humaines mettent en évidence l'absence de mixité de certaines filières : les hommes sont plus présents dans des filières « masculines » comme les filières sportive (68,4%) et technique (57,6%) tandis que les femmes sont plus présentes dans les filières médico-sociale (93,2%) et administrative (78,9%).

L'absence de mixité de certaines filières est la conséquence de l'ancrage des rôles et des stéréotypes de genre dans les mentalités : les filles et les garçons ne se projettent pas dans des métiers qui ne réactivent pas respectivement des normes de « féminité » et de « masculinité » alors que la diversité des profils constitue toujours une force pour les équipes. Les rôles et les stéréotypes de genres conditionnent également la surreprésentation des femmes parmi les personnes en temps partiel et celles qui prennent les jours enfant malade.

Tous les graphiques analysés dans la partie suivante ont été produits par la Direction des Ressources Humaines, à partir des données de la période de début janvier à fin septembre 2020.

1. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Pyramide des âges des agent.es permanent.es

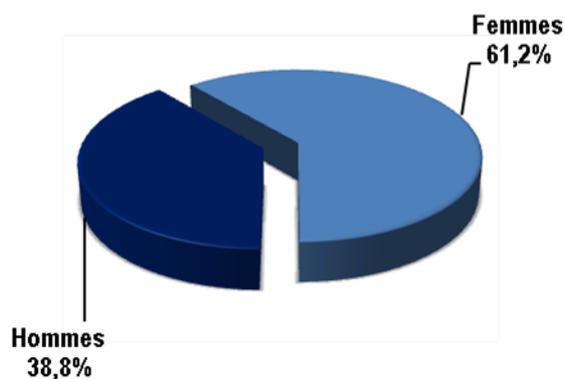


REMARQUES

Cette pyramide des âges témoigne d'une importante présence des agent.es agé.es de 45 ans et plus, légèrement plus accentué chez les femmes des tranches d'âge de 45 à 59 ans.

Sur la tranche d'âge des 60 ans et plus, il y a deux fois plus d'agentes que d'agents.

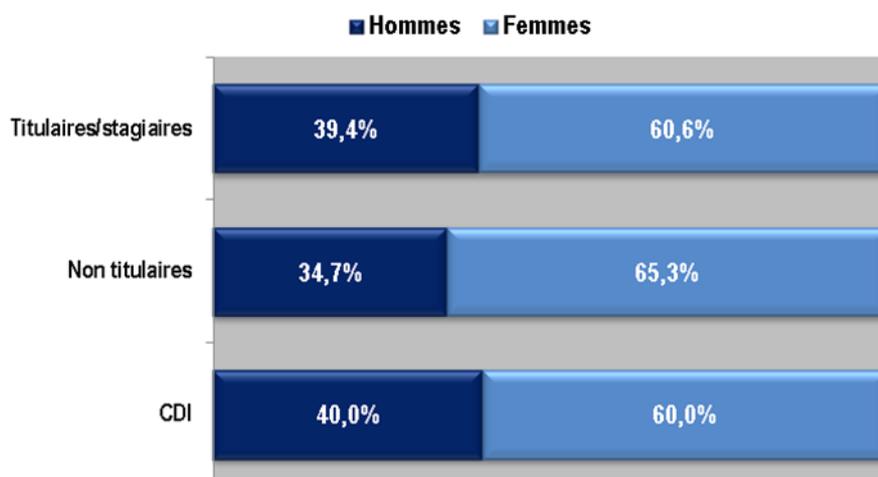
Répartition des agent.es permanent.es par genre



REMARQUES

Les effectifs permanents sont majoritairement composés de femmes, en suivant presque la même répartition femmes-hommes chaque année : 2/3 de femmes en moyenne.

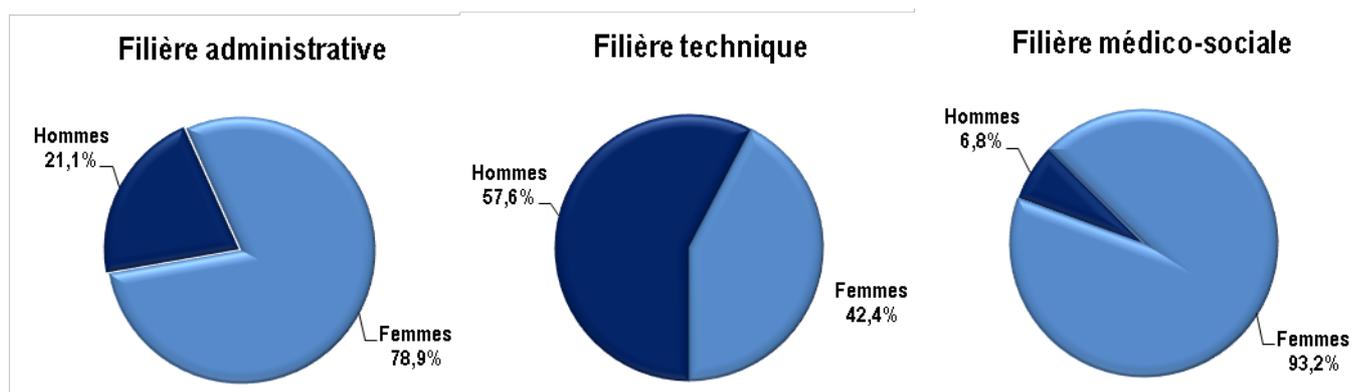
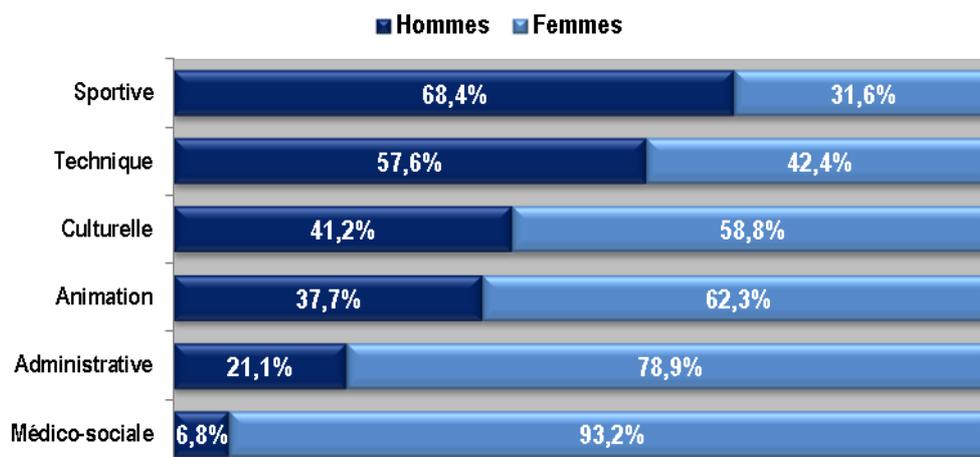
Répartition des agent.es permanent.es par statut et genre



REMARQUES

Les agent.es non-titulaires comptent plus de femmes que les agent.es titulaires/stagiaires ou en CDI. De 2019 à 2020, la proportion de femmes contractuelles a augmenté de 2.3 points, sachant que ces contrats signifient souvent une plus grande précarité.

Répartition des agent.es permanent.es par filière et genre



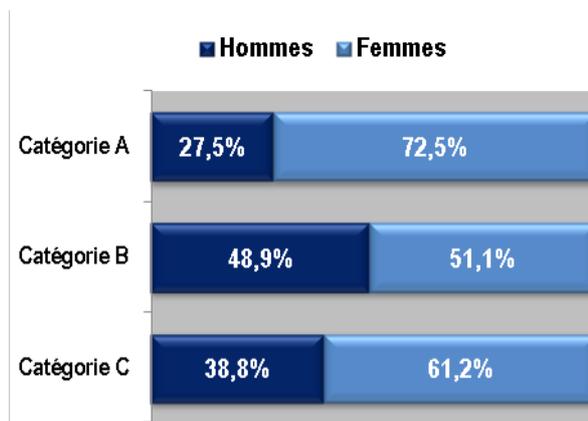
REMARQUES

Si la proportion de femmes est supérieure dans toutes les filières, elle est nettement inférieure dans les filières technique et sportive.

Ainsi, les deux graphiques précédents soulignent bien le manque de mixité de certaines filières : les femmes sont majoritairement présentes dans des filières et professions à connotation « féminine », comme les filières médico-sociale et administrative ; les hommes dans des filières professionnelles et des métiers à connotation « masculine », comme les filières sportive et technique.

Néanmoins, entre 2019 et 2020, la proportion de femmes a très légèrement augmenté dans la filière technique, perçue comme « masculine » (1.1 point).

Répartition des agent.es permanent.es par catégorie et genre

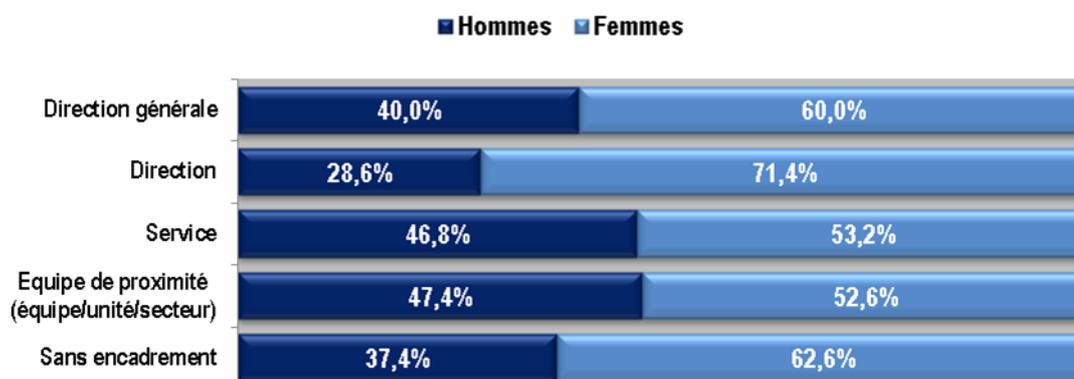


REMARQUES

Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories :

- En catégorie C, la répartition des femmes et des hommes correspond à celle des agent.es permanent.es dans leur globalité (61,2% de femmes et 38,8% d'hommes).
- La catégorie B est la plus mixte (48,9% d'hommes et 51,1% de femmes).
- C'est en catégorie A que la proportion de femmes est la plus grande (72,5%). Entre 2019 et 2020, la proportion de femmes en catégorie A a augmenté de 0.2 point tandis que la proportion d'hommes en catégorie B a diminué de 0.7 point.

Répartition des agent.es permanent.es en poste de direction et par genre

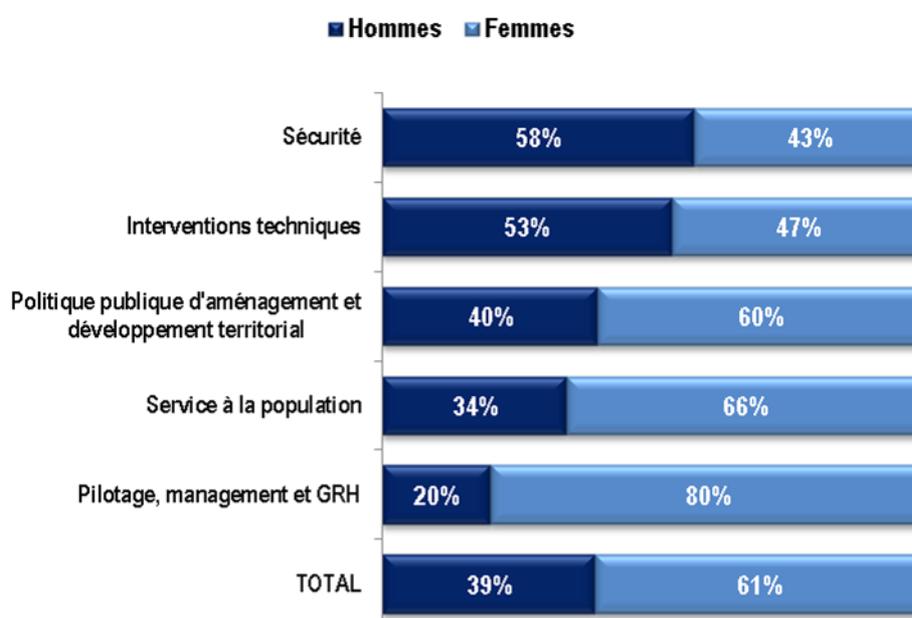


REMARQUES

À Ivry, la place des femmes dans les emplois de direction est supérieure au niveau requis par l'obligation légale du 4 août 2014 de porter à 40% le taux des femmes aux emplois supérieurs de direction à partir de 2017. En effet, les femmes représentent 71,4% des emplois de direction, avec une majorité de femmes tant sur les emplois de direction générale que sur les emplois de direction : l'emploi de Directrice Générale/Directeur Général des Services (DGS) a été occupé alternativement par une femme (1990-2006), un homme (2006-2015) puis une femme depuis 2016. Les femmes sont également majoritaires sur les emplois de responsables de service et les emplois de cadres de proximité.

Entre 2019 et 2020, la proportion de femmes en poste de direction a diminué de 1.9 point. La proportion de femmes dans les équipes de proximité a augmenté 1.2 point. Cependant, la proportion de femmes responsables de service a diminué de 3.2 points.

Répartition des agent.es permanent.es par métier et genre

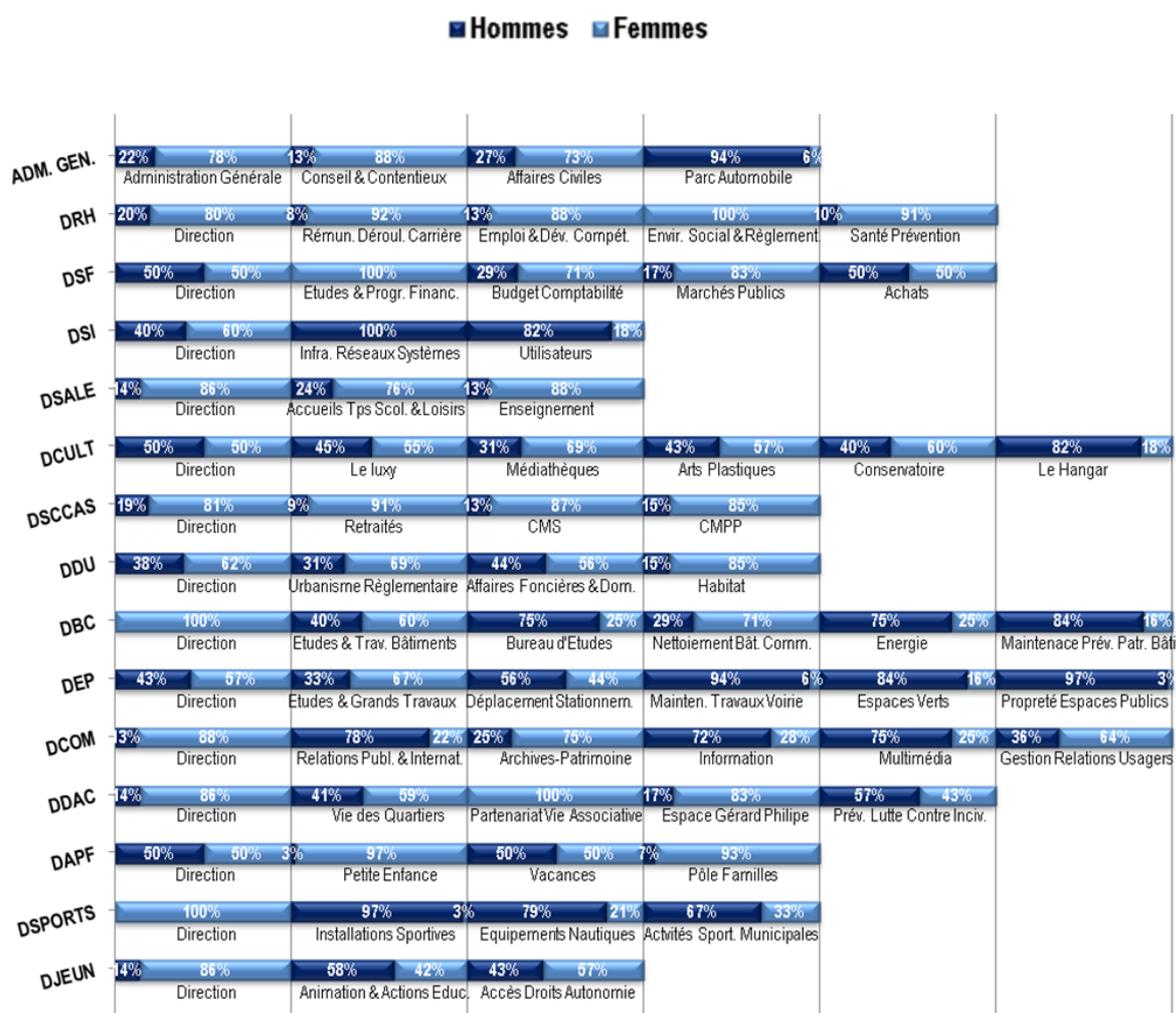


REMARQUES

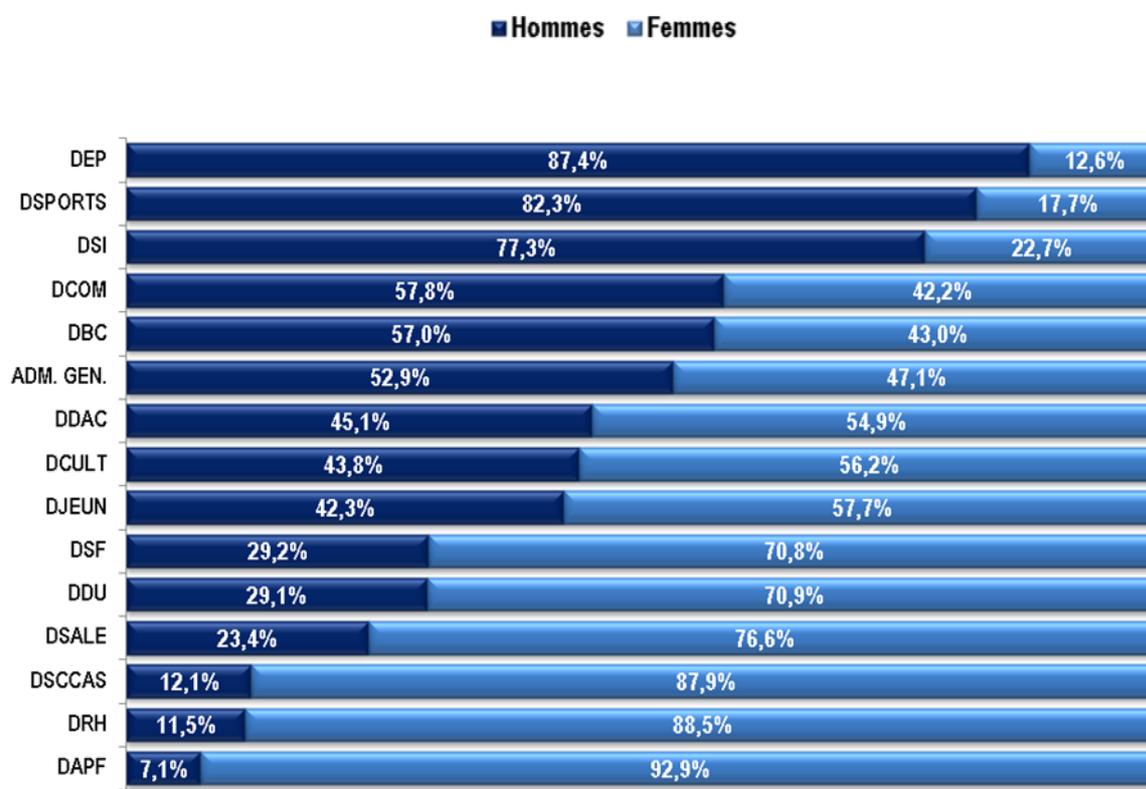
Les femmes sont nettement plus représentées dans les familles de métiers liées au pilotage, au management et à la gestion des ressources humaines, aux politiques publiques d'aménagement et de développement territorial et aux services à la population tandis que les hommes restent majoritaires dans les métiers relatifs aux interventions techniques et à la sécurité, ce qui traduit un réel manque de mixité.

Malgré une légère augmentation (2 points), les femmes restent minoritaires dans les métiers à connotation « masculine » du domaine des interventions techniques. Il y a toujours un manque de mixité.

Répartition des agent.es par directions et services



Répartition des agent.es par directions



REMARQUES

Ces graphiques permettent d'évaluer la mixité par corps de métiers et donc d'avoir une meilleure visibilité sur la persistance des stéréotypes de genre. De 2019 à 2020, on constate une polarisation des écarts de répartition femmes-hommes.

Les femmes occupent bien plus de postes de direction que les hommes sur l'ensemble des services municipaux. Cependant, en prenant en considération les Directions dans leur ensemble, les femmes sont sous-représentées dans des secteurs à connotation « masculine » et inversement. Par exemple, il n'y a que 7,1% d'hommes au sein de la Direction des Actions Prestations en Direction des Familles (DAPF) et 12,1% au sein de la Direction du CCAS et de la Santé (DCCASS) – des domaines du soin, des relations humaines et des services relatifs à la famille. De même, il n'y a que 12,6% de femmes au sein de la Direction des Espaces Publics (DEP) comprenant les services Propreté Espaces Publics (3% de femmes), Maintenance Travaux Voirie (6% de femmes) et Espaces Verts (16% de femmes) ; il n'y a que 17,7% de femmes au sein de la Direction des Sports. En fait, dans les domaines du BTP, de la construction, du numérique, de l'informatique, entre autres, les femmes occupent plus souvent des postes de direction ou de responsables de service.

De 2019 à 2020, une polarisation du manque de mixité par corps de métiers s'est établie, ce qui souligne la persistance des stéréotypes de genre : les secteurs à connotation « féminine » cités précédemment montrent une surreprésentation des femmes encore plus marquée et inversement.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Recrutement

L'ensemble des processus de gestion des emplois, notamment en termes de recrutement et de mobilité, est fondé sur des critères non discriminants. Dans la mesure du possible, il veille à lutter contre les stéréotypes et à favoriser la mixité des métiers et des équipes en fonction des emplois et des niveaux de responsabilité :

- Les avis et le contenu des annonces de recrutement, les intitulés des fiches de postes utilisent l'écriture inclusive, s'adressant ainsi indistinctement aux hommes et aux femmes.
- Une nouvelle présentation de l'organigramme prend en compte l'écriture inclusive pour l'intitulé des postes (en cours de mise à jour).

- Les profils de poste sont déterminés de façon objective au regard des compétences nécessaires pour exercer les missions et de celles dont disposent les candidat.es, même si des caractéristiques liées à la nature des métiers peuvent parfois sous-tendre un caractère plutôt « masculin » ou « féminin ».
- La mixité dans les équipes et les emplois est favorisée le plus possible. La Ville s'attache ainsi à avoir une représentation des femmes dans des métiers techniques (agentes de nettoyage des espaces verts, jardinières, peintres), de la surveillance de la voie publique et de la lutte contre les incivilités (équipes d'ASVP ou d'agent.es de proximité) et inversement à disposer d'une représentation des hommes dans des métiers administratifs sur des postes de secrétariat, de gestionnaire des ressources humaines, de comptable ou dans les métiers de la restauration et de la petite enfance. Cependant, en pratique, certains métiers recrutent plus d'hommes que de femmes en raison des missions confiées ou des conditions de travail. En effet, l'aménagement des locaux et la mise à disposition de vestiaires distincts pour les métiers techniques peut avoir un impact sur la mixité des recrutements.

REMARQUES

Depuis 2018, l'utilisation de l'écriture inclusive progresse, notamment pour les annonces de recrutement. Elle consiste à accorder les noms de métier, titres, grades et fonctions au féminin et au masculin. Il s'agit d'une avancée conséquente étant donné que la langue reflète la société et sa conception du monde. Ainsi, une annonce s'adressant aux femmes aussi bien qu'aux hommes est la marque d'une collectivité qui a à cœur l'égalité entre les femmes et les hommes.

b) Formation professionnelle

Les indicateurs des ressources humaines manifestent un recul significatif de la formation professionnelle cette année dû à la poursuite du mouvement social puis à la crise sanitaire. Ainsi, la plupart des formations prévues de mars à septembre ont été annulées ou reportées, notamment la formation des équipes des crèches municipales à l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge.

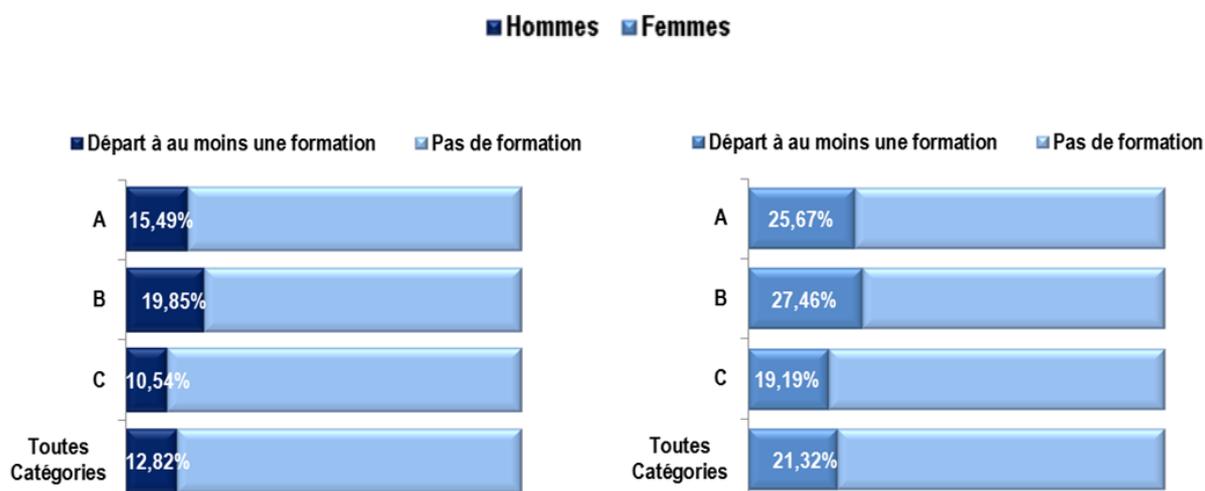
Deux sessions de formation pour repérer et comprendre les violences conjugales à destination des agent.es d'accueil ont été animées en février par Tremplin 94, l'association de référence sur les violences au sein du couple dans le Val-de-Marne.

D'une manière générale, la mixité est favorisée lors de la constitution des groupes d'agent.es dans le cadre de formations organisées en interne.

REMARQUES

Dans le cadre du Plan d'actions ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un groupe égalité s'est constitué en 2020, avec l'accompagnement du groupe Egaé, une agence de conseil, de formation et de communication experte de l'égalité femmes-hommes. Ce groupe de travail réunit un.e référent.e de chaque Direction une fois par mois pour permettre la diffusion d'une culture de l'égalité dans l'ensemble de la collectivité.

Taux de départ en formation par catégorie et genre



REMARQUES

Les femmes participent à plus de formations que les hommes, toutes catégories confondues. Il faut cependant noter que les femmes sont plus nombreuses au sein de la collectivité.

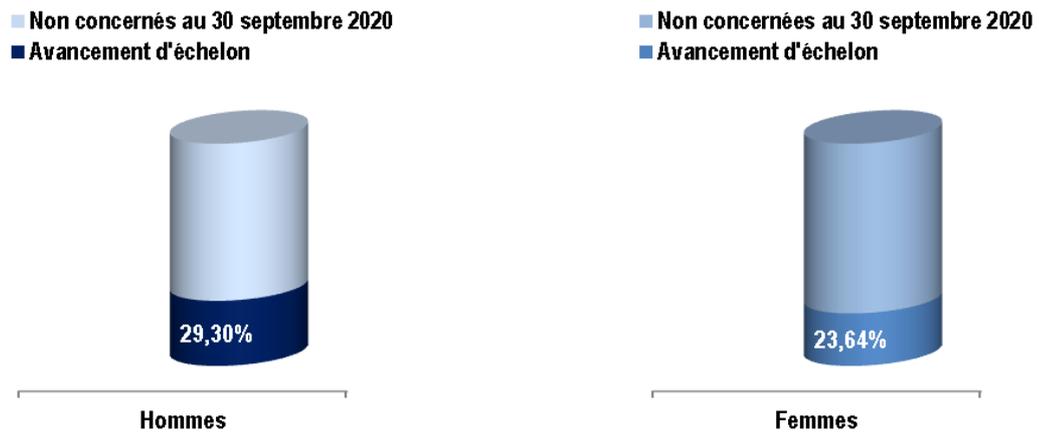
Entre 2019 et 2020, la proportion de femmes et d'hommes ayant participé au moins à une formation a fortement diminué à cause de la situation sanitaire (-34,48% pour les femmes et -20,38% pour les hommes).

c) *Déroulement de carrière*

L'ensemble des agent.es est soumis aux mêmes règles de déroulement de carrière en termes d'avancement d'échelon, de grade ou de promotion interne, indépendamment de sa quotité de travail (temps complet, temps partiel, temps non complet).

La valeur professionnelle des agent.es, sur laquelle s'appuient des propositions d'avancement ou de promotion interne, est déterminée par des critères communs et des objectifs liés aux missions et aux responsabilités exercées.

Taux d'avancement d'échelon par genre

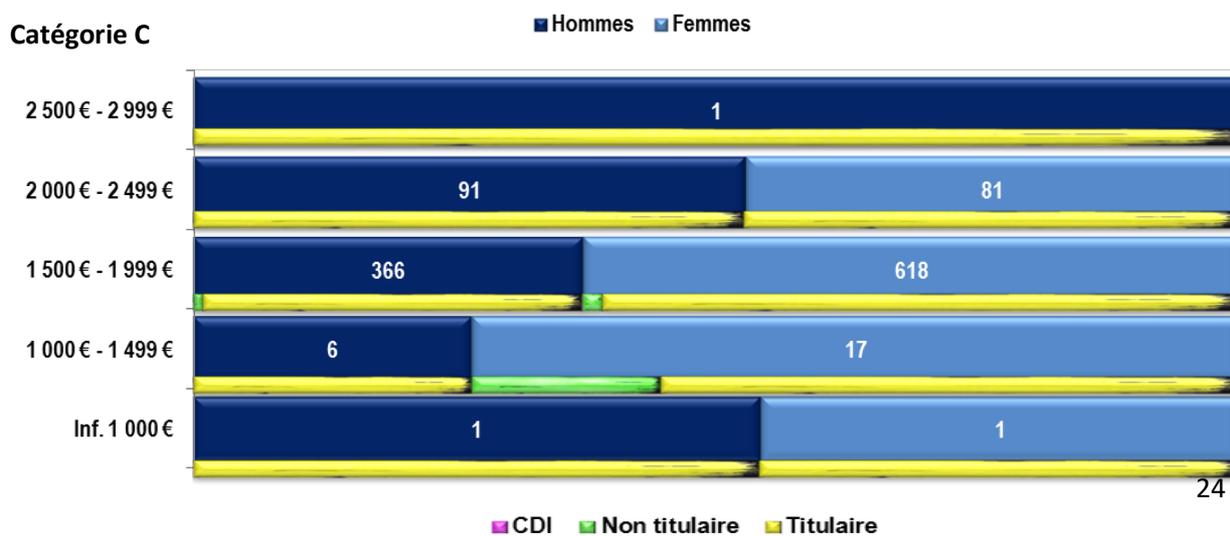
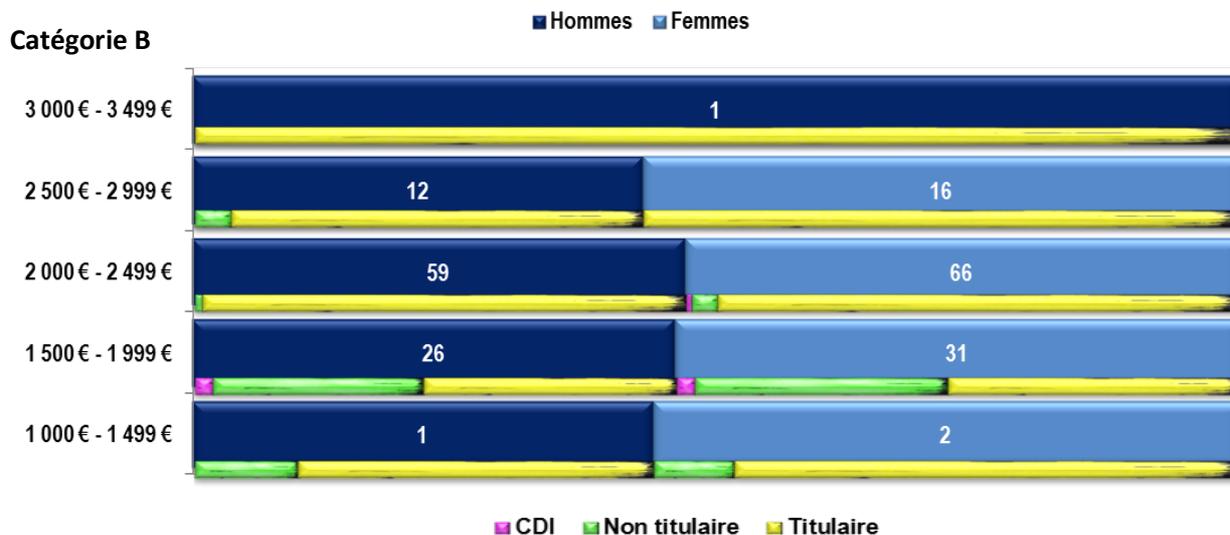
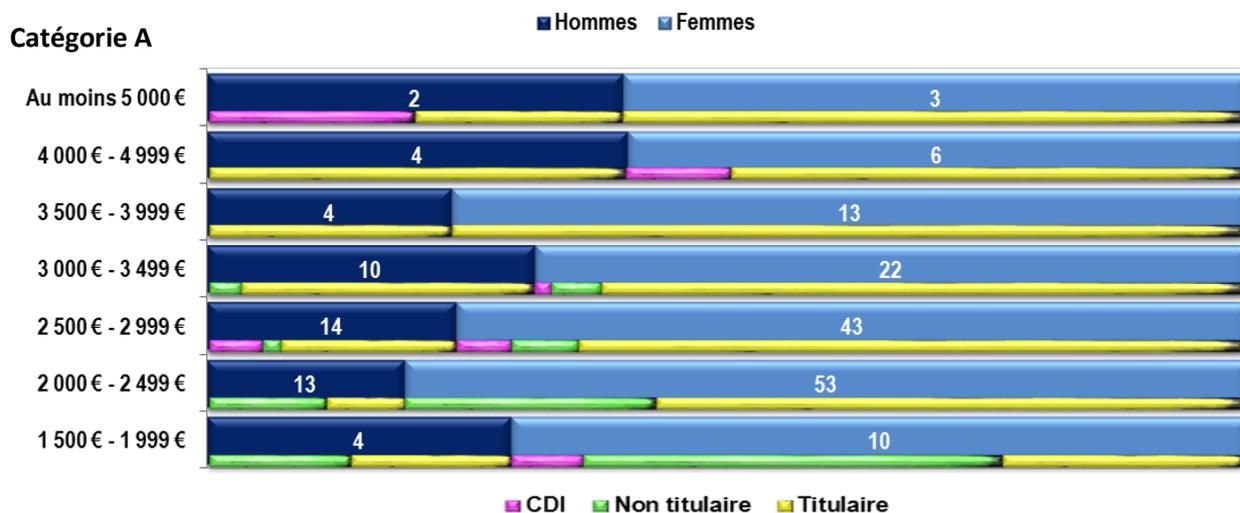


REMARQUE

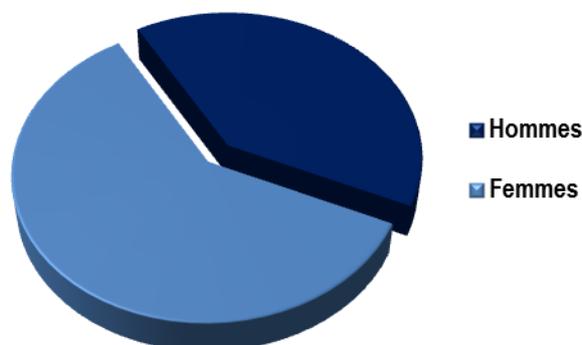
Les hommes ont plus bénéficié d'un avancement d'échelon (+6 points) que les femmes au 30 septembre 2020.

d) Rémunérations

Répartition des salaires nets moyens en équivalent temps plein des agent.es permanent.es par catégorie



Catégorie A : Proportion de femmes et d'hommes qui gagnent plus de 5 000 €



REMARQUES

Plus la rémunération augmente, moins les femmes sont présentes proportionnellement. Ce sont elles qui gagnent les plus faibles salaires, dans l'ensemble. Parmi les agent.es qui gagnent moins de 2000€, 75% sont des femmes en catégorie A, 63% sont des femmes en catégorie C, 54% sont des femmes en catégorie B.

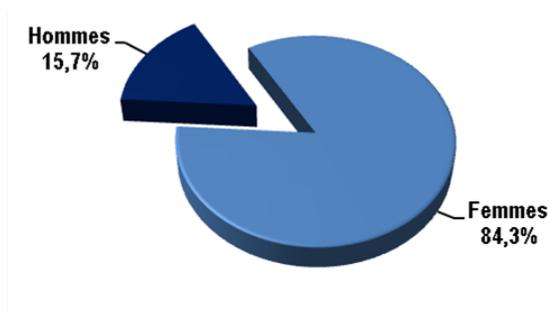
Ces tendances sont quasiment identiques à celles observées en 2019 sur la même période.

e) Temps de travail et congés familiaux

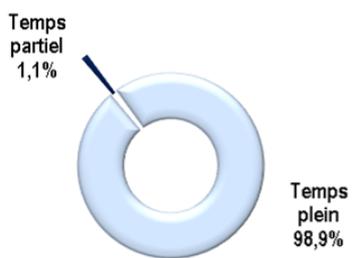
Les dispositions du règlement intérieur relatives aux temps de travail, aux congés et absences donnent un cadre global identique pour l'ensemble des agent.es. Ce cadre peut faire l'objet de dispositions spécifiques liées aux nécessités et contraintes particulières de service. Ainsi, l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle est appréciée au regard des spécificités de chaque service, en veillant à préserver l'équilibre et l'équité au sein des équipes dans l'attribution des différentes autorisations d'absence et dans l'organisation du temps de travail.

La prise de temps partiels ou de congés familiaux (congé maternité, congé paternité, etc.) n'a pas de conséquence sur le régime indemnitaire ou de déroulement de carrière de l'agent.e. Cependant, les règles statutaires font que la prise de temps partiels ou de congés familiaux au cours de la carrière a un impact négatif sur le montant des pensions de retraite, ce qui perpétue des inégalités dans la société d'aujourd'hui.

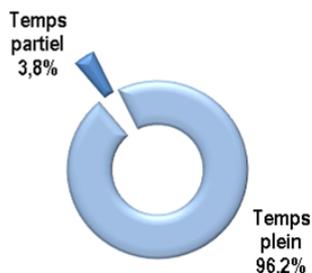
Répartition des temps partiels



Part des hommes travaillant à temps partiel



Part des femmes travaillant à temps partiel

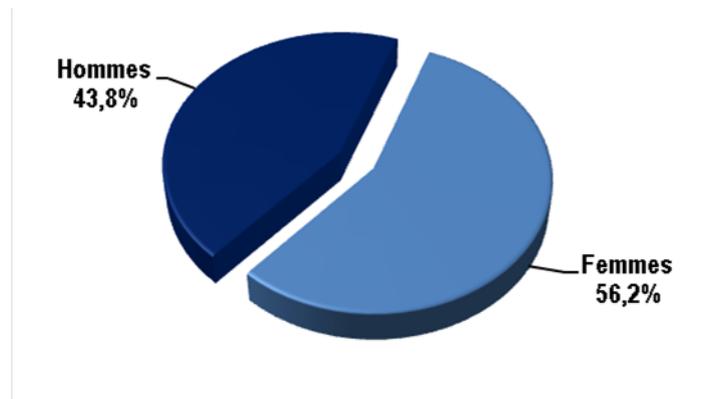


Les temps partiels, principalement utilisés sur une quotité de 80%, le sont très majoritairement par des femmes même s'ils sont ouverts aux hommes dans les mêmes conditions. Pour plus de la moitié, il s'agit de temps partiels sur autorisation et pas seulement de temps partiels de droit.

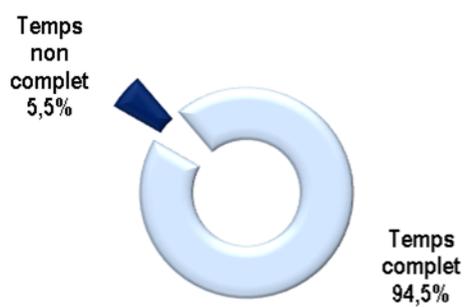
REMARQUE

Entre 2019 et 2020, la proportion de femmes parmi les agent.es à temps partiels a légèrement augmenté (+0,7 point).

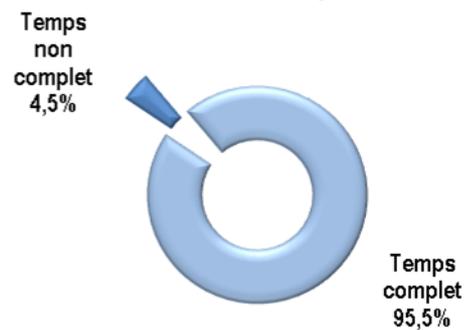
Répartition des temps non complets



Part des hommes travaillant à temps non complet



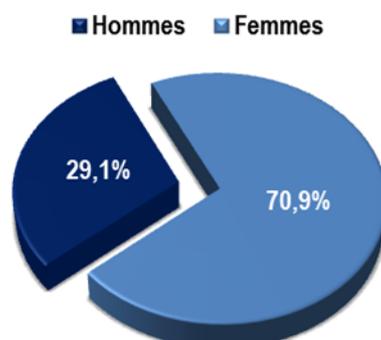
Part des femmes travaillant à temps non complet



REMARQUES

Les femmes sont surreprésentées parmi les temps non complets correspondants souvent à des emplois d'enseignement ou médicaux. Entre 2019 et 2020, le nombre de femmes travaillant à temps non complet a légèrement augmenté (+1,1 point).

Répartition des jours enfant malade



REMARQUES

Les gardes enfant malade sont majoritairement utilisés par les femmes, un phénomène qui s'est accentué pendant la crise sanitaire. Entre 2019 et 2020, le nombre de jours enfant malade pris par les hommes a augmenté de 1,7 point.



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
DANS LES
POLITIQUES PUBLIQUES

II. EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif de ce second volet est d'amener les collectivités territoriales à produire un diagnostic annuel sur les politiques publiques menées sur le territoire en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire, les collectivités territoriales doivent identifier et rassembler les données quantitatives et qualitatives existantes, et au besoin, créer de nouveaux outils en définissant elles-mêmes un certain nombre d'indicateurs.

Ce second volet commence par un rapide état des lieux de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine, à l'aide d'indicateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)⁶. Puis, les données issues des différents services et les actions qu'ils mènent en faveur de l'égalité seront présentées.

A. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES À IVRY-SUR-SEINE

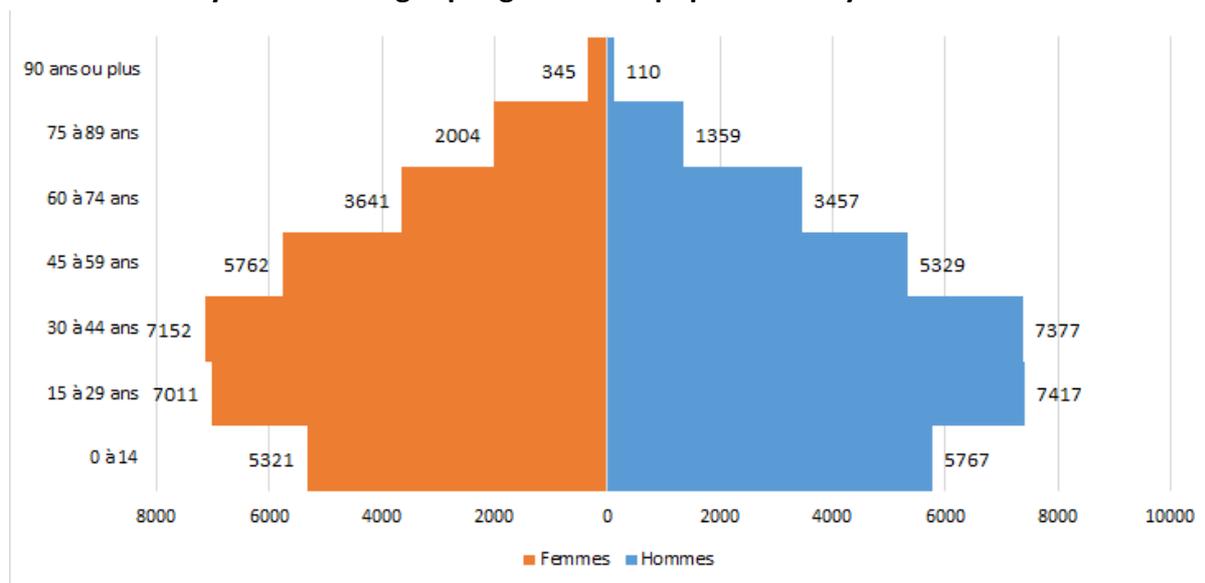
La proportion des femmes à la tête des familles monoparentales reste un fait marquant de la situation locale. Ces familles monoparentales sont essentiellement maternelles (85%). Elles rencontrent souvent des difficultés économiques avec un taux de pauvreté (34%) plus élevé que la moyenne à Ivry (28%). De plus, si les Ivryennes sont moins au chômage que les Ivryens, l'écart entre le taux d'emploi entre les deux genres reste important. 21,8% des Ivryennes actives sont en temps partiel pour 11,1% d'Ivryens. La monoparentalité et le temps partiel restent des phénomènes qui touchent davantage les femmes et donc des marqueurs des inégalités entre les femmes et les hommes. A Ivry, les femmes sont également sous-représentées parmi les employeurs/employeuses (seulement 25% de femmes à Ivry et 27% au niveau national).

1. DÉMOGRAPHIE

A Ivry-sur-Seine, la population est composée de **50,3% de femmes** et de **49,7% d'hommes**.

⁶ INSEE. Dossier complet de la commune d'Ivry-sur-Seine, 2017 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-94041#graphique-FOR_G2.

Pyramide des âges par genre de la population ivryenne en 2017



2. MÉNAGE : FOCUS SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

La partie ci-dessous provient des données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les familles « traditionnelles » correspondent à un couple d'adultes cohabitants, mariés ou non avec un ou des enfants né.es de leur union et partageant le même logement. Depuis 1999, la part des familles « traditionnelles », même si elles restent toujours majoritaires, a reculé au profit essentiellement des familles monoparentales.

Les familles monoparentales sont formées d'un parent habitant sans conjoint avec son ou ses enfant(s) dans la même résidence principale. En France, leur nombre a doublé durant ces vingt dernières années, passant de 950 000 en 1990 à 1,8 million en 2013. En 1999, elles représentaient 12,4% des familles avec enfants de moins de 18 ans pour atteindre 23,3% en 2014.

Dans le passé, les familles monoparentales étaient essentiellement la conséquence du décès du conjoint. Aujourd'hui, leur situation est principalement liée aux séparations. Cette évolution provient à la fois de la baisse de la mortalité précoce des adultes, de l'augmentation des divorces et des séparations des parents non mariés.

a) Des familles monoparentales essentiellement maternelles et plus pauvres

Les familles monoparentales ivryennes sont essentiellement maternelles (85% en 2017 selon les indicateurs de l'INSEE). Cette situation familiale a bien souvent un prix élevé pour ces femmes. Elle s'accompagne automatiquement d'une baisse du niveau de vie, liée aux charges du foyer à supporter seule, mais aussi à la différence existant avant la séparation entre les revenus bien souvent inférieurs des femmes par rapport à ceux de leur conjoint.

Familles Monoparentales en 2017	Genre	%
	Hommes	15%
	Femmes	85%

Les familles monoparentales sont sujettes à des difficultés économiques avec un taux de pauvreté (34%) plus élevé que la moyenne à Ivry (28%).

Taux de pauvreté	2015
Taux de pauvreté au seuil de 60%	
Hommes seuls	23%
Femmes seules	16%
Familles monoparentales	34%
Ivry-sur-Seine (total)	28%

Selon les études déjà menées sur les familles monoparentales, les mères seules sont plus souvent au chômage ou en emploi précaire et leur condition de logement sont de moins bonne qualité.

b) Les familles monoparentales de plus en plus nombreuses à Ivry

Les familles monoparentales représentent 23,8% de l'ensemble des ménages ivryens, dont 20,3% sont des femmes seules avec enfant(s). Ce chiffre est presque le même au niveau national⁷. Ce chiffre est en augmentation, passant de 20,4% des familles en 2007 à 23,8% des familles en 2017.

Compositions des familles ivryennes en 2017

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	13 354	100,0	13 983	100,0	15 000	100,0
Couples avec enfant(s)	6 056	45,3	6 027	43,1	6 458	43,1
Familles monoparentales	2 722	20,4	3 159	22,6	3 577	23,8
Hommes seuls avec enfant(s)	384	2,9	519	3,7	538	3,6
Femmes seules avec enfant(s)	2 338	17,5	2 640	18,9	3 039	20,3
Couples sans enfant	4 577	34,3	4 797	34,3	4 965	33,1

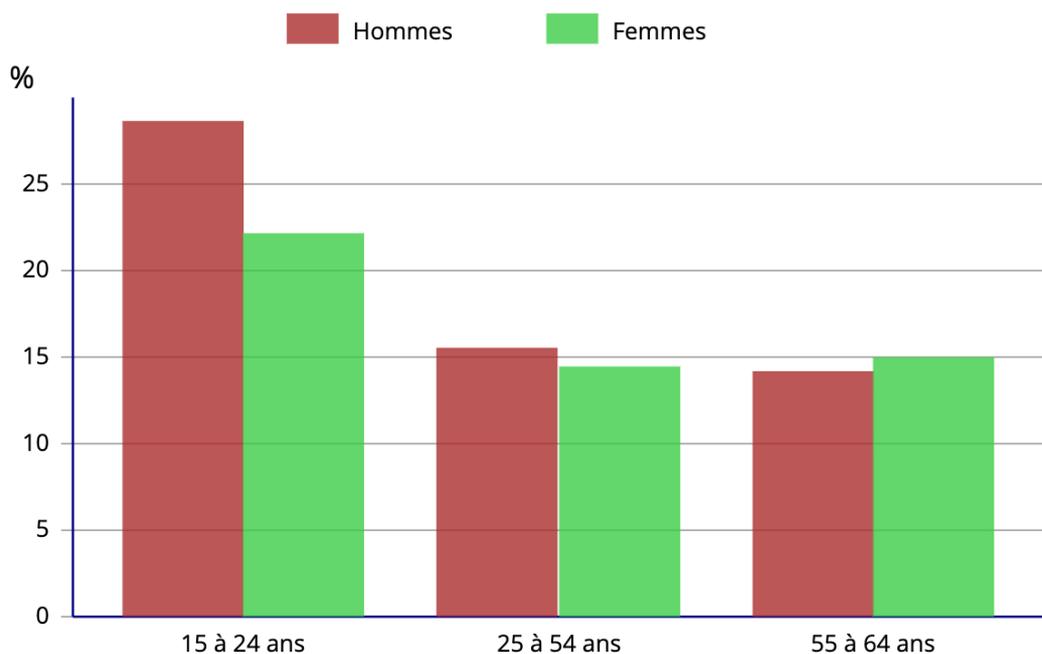
⁷ Insee. « Part de familles monoparentales (avec enfants de moins de 25 ans, en %) ». Sur le site du Centre d'observation de la société. « Familles monoparentales : la progression continue ». 2017. <http://www.observationsociete.fr/structures-familiales/personnes-seules/de-plus-en-plus-de-familles-monoparentales.html>

3. EMPLOI

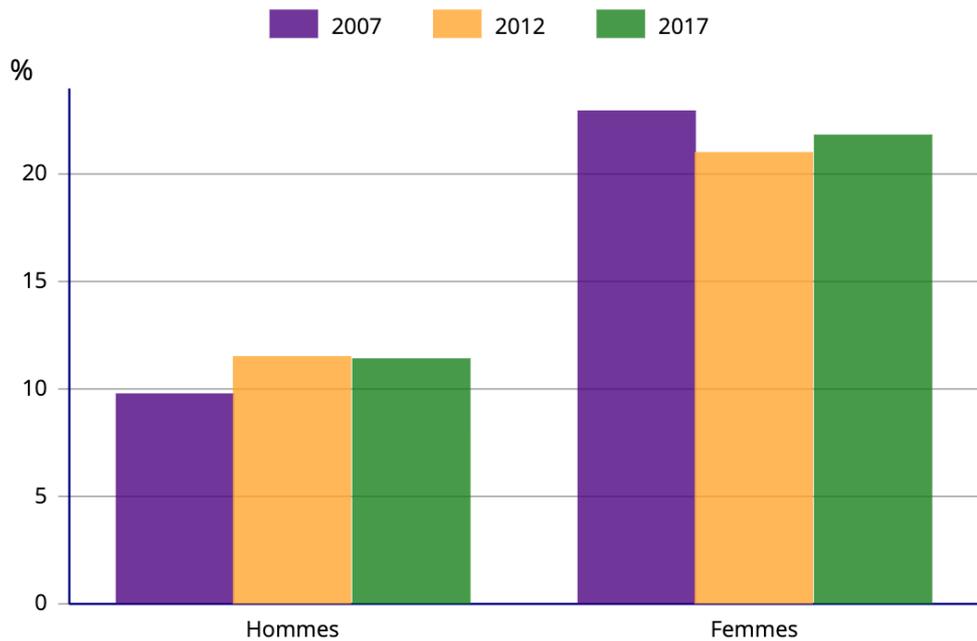
Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par genre et âge en 2017

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	43 066	31 936	74,2	26 823	62,3
15 à 24 ans	8 847	3 323	37,6	2 476	28,0
25 à 54 ans	27 751	24 264	87,4	20 631	74,3
55 à 64 ans	6 468	4 350	67,2	3 716	57,5
Hommes	21 658	16 464	76,0	13 707	63,3
15 à 24 ans	4 646	1 751	37,7	1 251	26,9
25 à 54 ans	13 849	12 472	90,1	10 534	76,1
55 à 64 ans	3 163	2 240	70,8	1 923	60,8
Femmes	21 408	15 473	72,3	13 116	61,3
15 à 24 ans	4 201	1 571	37,4	1 225	29,2
25 à 54 ans	13 901	11 791	84,8	10 097	72,6
55 à 64 ans	3 306	2 110	63,8	1 794	54,3

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par genre et âge en 2017



Part des salarié.es de 15 ans ou plus à temps partiel par genre



REMARQUES

Les Ivryennes de 15 à 54 ans sont moins au chômage que les Ivryens ; cette tendance s'inverse à partir de 55 ans.

L'écart concernant le taux d'emploi entre les deux genres reste important. 21,8% des Ivryennes actives sont en temps partiel pour 11,1% d'Ivryens. Ainsi, les Ivryennes sont deux fois plus à temps partiels que les Ivryens.

Le temps partiel est souvent une norme intériorisée par les femmes comme la meilleure alternative pour articuler vie professionnelle et vie familiale. La seule prise en considération du taux de chômage cache donc de vraies différences de situations face à l'accès à l'emploi des hommes et des femmes.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le genre en 2017

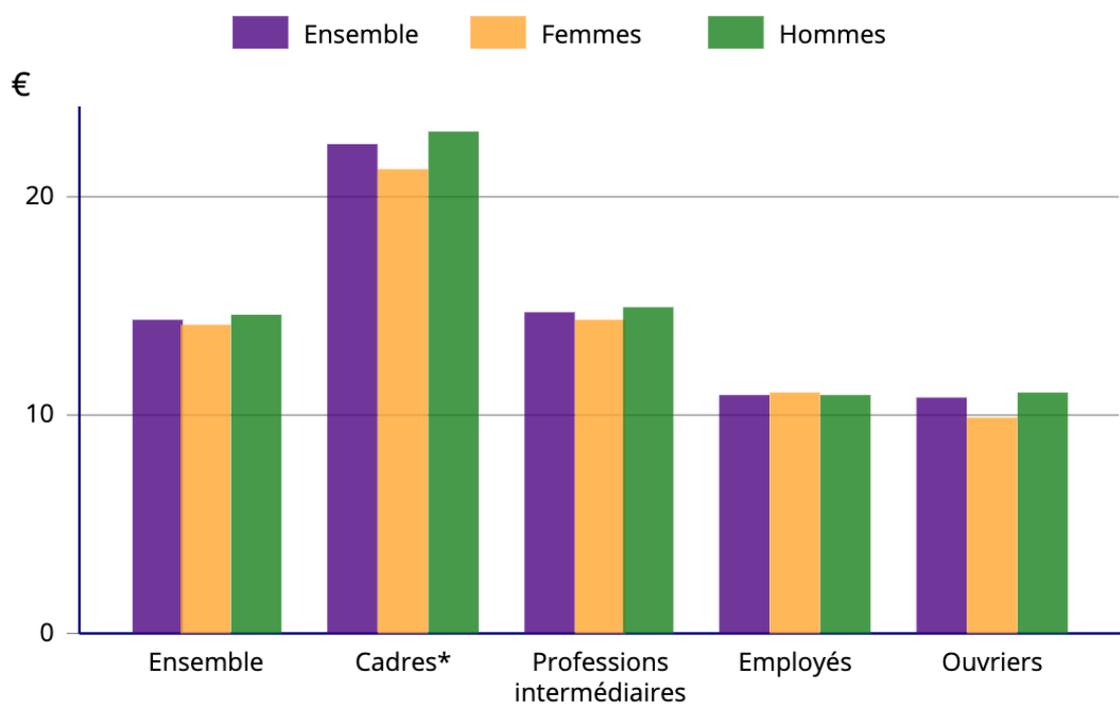
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	13 916	100	13 287	100
Salariés	12 142	87,2	12 283	92,4
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	10 089	72,5	10 272	77,3
Contrats à durée déterminée	1 405	10,1	1 438	10,8
Intérim	249	1,8	104	0,8
Emplois aidés	32	0,2	114	0,9
Apprentissage - Stage	367	2,6	356	2,7
Non-Salariés	1 774	12,8	1 004	7,6
Indépendants	1 065	7,7	769	5,8
Employeurs	685	4,9	219	1,7
Aides familiaux	24	0,2	16	0,1

REMARQUES

Les Ivryennes (50,4%) sont en plus grand nombre fonctionnaires ou en contrats à durée indéterminée comparé aux Ivryens. Au niveau national, 50% des titulaires de la fonction publique et des contrats à durée indéterminée sont des femmes.

A Ivry, les femmes sont sous-représentées parmi les employeurs/employeuses (seulement 25% de femmes à Ivry et 27% au niveau national).

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017



Population de 15 ans ou plus par genre, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	25 065	25 855	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	1	6	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 044	371	0,4	3,7	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 003	3 056	4,8	20,7	6,3
Professions intermédiaires	3 622	4 138	9,3	21,6	6,7
Employés	3 230	6 628	14,8	25,4	10,5
Ouvriers	4 378	1 030	4,8	14,4	6,9
Retraités	3 731	4 596	0,0	0,2	57,7
Autres personnes sans activité professionnelle	5 055	6 029	65,9	14,1	9,4

REMARQUES

Les Ivryennes sont moins rémunérées que les Ivryens dans toutes les catégories socioprofessionnelles, sauf parmi les employé.es.

Les Ivryennes sont surreprésentées parmi les employé.es, les retraité.es et les personnes sans activité professionnelle. En effet, les femmes et les filles réalisent plus des trois quarts du travail de soin non rémunéré dans le monde. Le travail de soin est essentiel ; il regroupe des tâches diverses, de la garde d'enfants à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en passant par tout un éventail de tâches domestiques quotidiennes.

4. *DIPLÔME*

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le genre en 2017

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	42 644	20 786	21 857
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	26,9	26,5	27,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,8	4,7	4,9
CAP, BEP ou équivalent	15,4	16,7	14,2
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,4	15,8	14,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	9,5	9,1	9,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	10,7	9,0	12,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	17,4	18,2	16,6

REMARQUES

Les Ivryennes de 15 ans ou plus sont moins scolarisées que les Ivryens. Cependant, selon le niveau de diplôme, cette donnée varie : elles sont mieux représentées parmi les diplômé.es de l'enseignement supérieur bac+3 ou bac+4 et moins nombreuses que les hommes à être diplômées de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus.

B. BILAN DES ACTIONS MENÉES POUR L'ÉGALITÉ

Une délégation politique dédiée à la lutte contre les discriminations existe à Ivry-sur-Seine depuis 2011. L'élue en charge de cette délégation s'appuie sur une chargée de mission qui effectue un travail transversal sur les droits des femmes, des résident.es étrangèr.es et des personnes LGBT+ au sein de la collectivité, en suivant en priorité l'axe égalité et mixité, en particulier la lutte contre les violences faites aux femmes et en développant un travail en réseau avec des professionnel.les de terrain et le monde associatif.

L'engagement d'Ivry-sur-Seine pour l'égalité entre les femmes et les hommes est ancien et se renforce au fil des années :

- Depuis 2009, la Ville soutient, organise et coordonne le réseau ivryen de lutte contre les violences familiales et intrafamiliales, constitué de professionnel.les de terrain régulièrement sollicité.es par des victimes de violences issu.es des domaines de la santé, du social, de la police, de la justice, etc. Ce réseau a pour objectif de développer une expertise pour repérer, informer et orienter les victimes et d'améliorer leur accompagnement global.
- Suite à la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, un Plan d'actions (2018-2020) pour faire avancer l'égalité sur le territoire ivryen a été co-construit à partir des constats et idées des Ivryen.nes. Plus de la moitié des actions a été mise en œuvre. Il s'agit à présent d'évaluer ce Plan d'actions dans la perspective de co-construire un nouveau Plan d'actions en 2021 en concertation avec les habitant.es, les élu.es, le monde associatif et les services municipaux.
- En 2019, la Ville a signé la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Les dix recommandations relatives à cette convention seront mises en pratique à Ivry-sur-Seine en 2021.
- En 2020, le projet municipal a réaffirmé l'engagement de la Ville pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les discriminations multiples. L'égalité femmes-hommes est également un des trois axes prioritaires du projet 100% service public.

1. LA CREATION DU GROUPE EGALITE

En 2019, a été décidée la mise en place d'un groupe égalité, composé de 15 référent.es égalité issu.es des directions de la Mairie pour renforcer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité.

Ce groupe de travail a commencé en 2020, avec l'accompagnement du groupe Egaé, une agence de conseil, de formation et de communication experte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations, de la diversité et de la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Suite à un questionnaire auprès des référent.es égalité, les objectifs du groupe choisis sont les suivants :

1. Participer à la collecte et à la centralisation de données générées des directions afin de permettre l'élaboration du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité.
2. Échanger avec les autres directions pour développer l'organisation de projets communs innovants en faveur de l'égalité à l'échelle de la Ville.
3. Identifier les besoins en matière d'égalité au sein des directions et proposer des actions pour enrichir le prochain plan d'actions. Veiller à la mise en œuvre des actions du plan d'actions.

2. LES OUTILS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Les statistiques générées sont un outil indispensable pour évaluer et orienter les politiques publiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui, les outils de collecte et de traitement des données internes à la Ville d'Ivry-sur-Seine permettent d'obtenir des informations sur les activités des familles. Ainsi, l'outil Concerto et sa nouvelle version Opus fournissent des indicateurs concernant les activités au quotient familial proposées par les services municipaux.

Les données générées relatives aux activités facturées au quotient familial analysées seront celles de l'année N-1 ou N-2, en fonction de l'avancée des facturations.

Répartition femmes-hommes parmi les inscrit.es aux activités municipales au quotient familial en 2019

	FILLE/FEMME	GARÇON/HOMME
RESTAURATION SCOLAIRE	49%	51%
ACCUEIL MATIN ELEMENTAIRE	48%	52%
ACCUEIL MATIN MATERNELLE	50%	50%
ACCUEIL SOIR ELEMENTAIRE	48%	52%
ACCUEIL SOIR MATERNELLE	50%	50%
ALSH MERCREDI	49%	51%
ALSH VACANCES	46%	54%

VACANCES ENFANCE	45%	55%
VACANCES JEUNESSE	47%	53%
CONSERVATOIRE	62%	38%
COURS ARTS PLASTIQUES	65%	35%
TREMPIN	54%	46%

3. LES OUTILS DE COMMUNICATION

Les outils de communication accompagnent les engagements de la Ville concernant l'égalité femme-homme en interne comme en externe et s'inscrivent dans une démarche de communication non sexiste.

Plusieurs outils spécifiques sont déployés dans le cadre de la Journée internationale pour les droits des femmes (8 mars) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre). En effet, à l'occasion du 25 novembre 2020, la Direction de la Communication a édité en 11 langues le violentomètre, un outil simple et utile pour « mesurer » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences, à destination du public et des professionnel.les.

Des outils pérennes ont également été mis en place, comme une page dédiée à l'égalité femme-homme sur le site internet de la Ville. Elle est régulièrement actualisée, notamment ses ressources thématiques. Deux plaquettes, réalisées par le réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales sont rééditées chaque année par la direction de la Communication. L'une est un guide d'orientation des victimes à destination des professionnel.les ; l'autre est mise à disposition du grand public dans les accueils de la Ville. De la même façon, la liste des dispositifs actifs au niveau national et au niveau local pour les victimes de violences au sein du couple et de la famille a été mise en ligne et actualisée pendant les deux périodes de confinement.

En 2020, la direction de la Communication a commandé une étude portant sur la communication non sexiste, en particulier sur les pratiques de l'écriture inclusive. Les résultats de cette étude sont actuellement en cours de présentation dans les différentes instances de la Ville. A terme, cette étude permettra d'aller vers une pratique harmonieuse de l'écriture inclusive dans l'ensemble des supports de communication de la Ville.

4. LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET LES MARCHÉS PUBLICS

a) Budget sensible au genre

En 2018, il a été décidé d'initier l'élaboration d'un budget sensible au genre dès la préparation budgétaire de 2019. Il s'agit de sensibiliser l'ensemble des directions et services à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers une analyse des choix budgétaires et de leur impact qui se décline de la façon suivante :

- réaliser un bilan des actions existantes en faveur de l'égalité femmes-hommes,
- interroger et analyser les activités municipales et les politiques publiques dans le cadre des débats budgétaires,
- contribuer à l'élaboration du bilan annuel de la Ville en matière d'égalité femmes-hommes,
- envisager des propositions d'actions concrètes dans le cadre d'un travail de la Direction des Services Financiers avec le Secteur Lutte contre toutes les discriminations.

L'**approche tri-catégorielle** a été retenue : dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été demandé à chacun des services municipaux de classer, d'analyser et de commenter leurs actions à travers le prisme du genre et au regard de leur impact supposé sur l'égalité femmes-hommes, selon la nomenclature suivante :

1. **Catégorie 1** : l'activité ou action est neutre en termes de genre, elle n'est pas susceptible d'avoir un impact sur l'égalité femmes-hommes (exemples : dépenses diverses de fonctionnement en matière informatique ; location de biens immobiliers ; politique de destruction des déchets toxiques),
2. **Catégorie 2** : l'activité ou action vise spécifiquement et volontairement à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes (exemples : dépenses de toute nature destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les services publics ; organisation de la Journée internationale des droits des femmes),
3. **Catégorie 3** : l'activité est susceptible d'avoir un impact selon le genre, même si cela ne constitue pas son objectif premier (soutien à l'entrepreneuriat ; donner les moyens aux citoyen.nes de prendre part aux décisions prises pour leur quartier à travers les comités de quartier).

Dès 2018, tous les services municipaux ont été invités à présenter des pistes d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et à indiquer les indicateurs genrés existants et/ou ceux pouvant être créés.

Cette démarche s'est poursuivie en 2020, dans le cadre de la préparation des budgets 2020 et 2021 grâce à un partenariat renforcé entre le Secteur Lutte contre toutes les discriminations et les services financiers. Elle vise à ce que la culture de l'égalité irrigue les politiques publiques, la préparation budgétaire étant un temps privilégié d'examen des conditions de mise en œuvre des politiques publiques. Au regard des propositions des services municipaux, ce travail peut favoriser les arbitrages budgétaires tant du point de vue des moyens que de la mise en œuvre des politiques publiques. Outre la poursuite du classement en catégorie, l'accent est donc porté sur les pistes d'amélioration éventuelles et sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces améliorations.

En raison du caractère pionnier de cette démarche en France, la Ville a été invitée par le Centre Hubertine Auclert en octobre 2019, dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques sur le budget sensible au genre. A la suite de cette rencontre entre élu.es et agent.es de collectivités territoriales franciliennes, plusieurs collectivités se sont rapprochées de la Ville pour bénéficier de son retour d'expérience.

b) Marchés publics

Concernant les marchés publics, le critère subsidiaire relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes n'a pas été utilisé dans les procédures d'attribution des marchés publics en 2019 ni en 2020.

Pour mémoire, il a été utilisé une fois en 2018 pour l'attribution du marché d'acquisition de littérature technique pour les adultes (ouvrages édités en langues française et étrangères) liée aux activités du Service de la Documentation de la Ville (législatif, économie, droit, ouvrages d'intérêt général), mais cette information figure déjà dans le rapport annuel de 2018.

Pour rappel, il s'agissait de départager deux entreprises arrivées 1er ex-aequo à la suite de l'analyse et du classement des offres. Il leur a été demandé de fournir une présentation des actions menées au sein de leur structure en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Au regard des réponses qu'elles ont apportées, le marché a été attribué à l'entreprise la plus impliquée sur le sujet.

Le service des marchés publics travaille à présent sur la manière de valoriser les candidat.es qui présentent une charte ou un engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ainsi, une première approche a été testée pour le marché de sécurisation des bâtiments communaux. En effet, parmi les points jugés pour l'attribution des marchés, il a été demandé aux candidat.es de présenter les mesures prises pour assurer la mixité des équipes prévues pour exécuter les prestations, ce secteur attirant peu de femmes.

La poursuite d'une analyse genrée du budget de la Ville et d'une politique de commande publique favorisant l'égalité femmes-hommes figure parmi les engagements du Projet municipal (2020-2026).

5. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

a) LES ACTIONS SPÉCIFIQUES D'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

(1) Le Projet Éducatif et les Actions des accueils de loisirs

(a) Organisation de rencontres spécifiques : les « Rendez-vous de l'éducation »

La situation sanitaire n'a pas permis de développer le cycle des « Rendez-vous de l'éducation » destinés aux parents, inauguré en 2019 en partenariat avec les Maisons municipales de quartiers. Ces rencontres autour de la parenté et du genre étaient l'occasion de sensibiliser les Ivryen.nes à l'égalité

entre les femmes et les hommes à travers des échanges autour de la répartition des tâches ménagères, de la charge mentale ou du rôle des parents.

Trois « Rendez-vous de l'éducation » sur la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants destinés aux animateurs et animatrices ont toutefois eu lieu entre janvier et mars, animés par une psychologue de l'Unité Médico-Judiciaire de l'Hôpital Hôtel-Dieu. Une centaine d'agent.es a participé.

(b) Poursuite du travail sur les cours d'écoles non genrées

La Direction de la Scolarité et des Accueils de Loisirs Educatifs (DSALE) et la Direction des Espaces Publics (DEP) ont engagé un travail pour rééquilibrer l'appropriation de l'espace des cours d'écoles par les filles et les garçons, suite aux constatations du Service Enseignement selon lesquelles les espaces de jeux de ballons étaient disproportionnés. En effet, les filles étaient reléguées sur les bancs, sur le pourtour de la cour, lorsque les garçons jouaient au centre de la cour.

Ainsi, dans les écoles élémentaires Paul Langevin et Maurice Thorez, il a été décidé de réduire les surfaces de jeux de ballons, à présent occupées par d'autres jeux (des marelles). Les bancs ont également été répartis différemment pour s'installer sans être dérangés par les jeux de ballons.

De même, le critère du genre sera systématiquement intégré à la conception de tous les nouveaux groupes scolaires, à commencer par Ivry Confluences, dont la livraison est prévue en 2022.

Cette problématique d'égalité des usages est spécifique aux écoles élémentaires, les usages des cours d'écoles maternelles étant plus mixtes.

Cette réflexion se poursuit à présent sur l'aménagement des toilettes collectives. Ainsi, la DEP et la DSALE organisent une rencontre destinée à sensibiliser l'ensemble des services municipaux travaillant sur le bâti scolaire à l'égalité filles-garçons en décembre. Elle vise à produire et diffuser des documents cadres partagés intégrant cette thématique dans les programmes, par exemple le programme type des nouvelles écoles.

(c) Projet éducatif des accueils de loisirs

L'axe d'égalité filles-garçons étant inscrit dans le cadre du projet éducatif des accueils de loisirs, les projets pédagogiques travaillés par les équipes sur chaque site portent cette problématique. L'égalité filles-garçons est donc abordée transversalement sur l'ensemble des activités proposées aux enfants.

La DSALE expérimente également sur les temps de récréation les dispositifs « Des Cours Jeux t'aime » et « Des Bancs de l'Amitié » qui proposent des activités réduisant l'agressivité et les accidents entre enfants pour favoriser l'égalité filles-garçons dans les usages. Toutefois, la mise en œuvre de ces dispositifs a été ralentie par la crise sanitaire et le confinement.

(d) Accroissement du nombre de femmes illustres parmi les noms d'écoles

Les enfants participent au choix du nom de leur future école après une présentation des propositions de femmes et hommes, déterminées en amont par la Commission Dénomination. Ainsi, le choix du nom de l'école Ivry Confluences sera l'aboutissement d'un travail sur l'année scolaire 2021-2022.

6 écoles sur 27 portent aujourd'hui des noms de femmes : Irène Joliot Curie, Danielle Casanova, Eugénie Cotton, Dulcie September, Rosalind Franklin et Rosa Parks.

Il n'y a pas eu de nouveaux groupes scolaires livrés en 2020.

La question de la place des femmes sera abordée plus en détails dans la partie « Dénominations des équipements et espaces publics ».

b) LES ACTIONS SPÉCIFIQUES D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

(1) Le réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Le réseau ivryen de lutte contre les violences à l'égard des femmes est constitué de professionnel.les de terrain régulièrement sollicité.es par des victimes de violences. Ces professionnel.les de la Ville, du Département, de l'Etat ou du monde associatif sont issu.es des domaines de la santé, du social, de la police, de la justice, etc.

L'animation et la coordination du réseau permet de développer une expertise pour repérer, informer et orienter les victimes et d'améliorer l'accompagnement global des victimes.

En 2020, le réseau s'est organisé de la manière suivante :

- Réunions toutes les 4 à 6 semaines pour échanger des bonnes pratiques et prendre des décisions autour d'un ordre du jour et d'analyses de situations complexes,
- Coordination du suivi de situations de violences au sein du couple et de la famille,
- Actualisation et diffusion des plaquettes d'orientation des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, l'une à destination du grand public, l'autre à destination des professionnel.les ; mise à jour des dispositifs actifs pendant le confinement ,
- Rencontre annuelle sur l'information et l'orientation des victimes de violences à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre).

(a) Mise en place des permanences pour les victimes de violences conjugales au Centre commercial Quais d'Ivry

En avril, pour répondre à l'explosion des violences pendant le confinement et à une proposition du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce réseau de professionnel.les a rendu possible la mise en place du dispositif des permanences pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales au Centre commercial Quais d'Ivry, sous l'impulsion de la déléguée départementale aux droits des femmes (service déconcentré de l'Etat), de la Direction du centre commercial et du Secteur Lutte contre toutes les discriminations de la Ville.

Ces permanences ont eu lieu une après-midi par semaine, en présence d'un binôme de professionnelles composé d'une juriste du CIDFF 94 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) ou de l'APCARS (Bureau d'aide aux victimes du Tribunal de Créteil) et d'une conseillère conjugale de l'APCE 94 (Association Pour le Couple et l'Enfant), trois associations membres ou proches du réseau. D'avril à décembre 2020, ce dispositif a permis l'accompagnement d'une soixantaine de femmes et de leur(s) enfant(s) et de plusieurs mises en sécurité par Tremplin, 94.

La chargée de mission Lutte contre toutes les discriminations a été invitée par le Centre Hubertine Auclert dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques autour de l'impact du confinement sur les violences conjugales. En effet, le Centre commercial Quais d'Ivry a été une porte d'entrée inédite vers des parcours de sortie des violences. En mai 2020, Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a visité les permanences au centre commercial. En effet, fort de sa réussite, c'est le seul dispositif de ce type qui a été pérennisé au moment du déconfinement, jusqu'en décembre 2020. L'ensemble des partenaires se mobilise actuellement pour que les permanences perdurent au-delà de décembre.

(b) Formation sur la prostitution des mineur.es dans le cadre du 25 novembre

En décembre, une journée de formation sur la prostitution des mineur.es sera animée par l'association le Mouvement du Nid, en visioconférence. Cette formation aura pour objectif d'apprendre à repérer, à prévenir et à accompagner les jeunes en situation de prostitution. Elle commencera par des apports théoriques sur le système prostitutionnel : les enjeux du repérage, de la prévention et d'une prise en charge globale des jeunes victimes en situation de prostitution. Elle se poursuivra par des échanges sur la posture adéquate à adopter en tant que professionnel.les : les freins et les leviers de la relation d'aide avec les jeunes en situation de prostitution. 20 professionnelles du réseau se sont inscrites pour y assister.

(c) Rencontre avec le Commissaire d'Ivry

La Ville a pu échanger fin 2020 avec le Commissaire sur la thématique des violences faites aux femmes. La Ville et le Commissariat ont chacun.e présenter leurs dispositifs pour les victimes et les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales et ont ensuite identifier les besoins nouveaux et les manques à combler. La Ville va notamment retravailler son dispositif d'astreinte en cas de violences conjugales la nuit et est en train de réfléchir avec le commissariat à la possibilité d'avoir un.e intervenant.e social.e en commissariat. Il est également prévu que le Commissaire rencontre en 2021 les professionnel.les du réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales pour échanger davantage sur cette thématique.

DONNÉES SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES A IVRY-SUR-SEINE

Données du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

En 2019, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) a pu comptabiliser à Ivry 72 infractions relatives aux personnes, dont 49 victimes de violences conjugales. Celles-ci revêtent plusieurs formes :

- 30 cas de violences physiques,
- 31 cas de violences psychologiques/verbales,
- 5 cas de viols,
- 3 cas d'autres agressions sexuelles,
- 6 cas de violence économique,
- 8 cas de harcèlement,
- 20 cas de menaces et injures,
- 5 cas de violence administrative,
- 1 cas de séquestration,
- 4 cas de cyberviolences.

Le nombre de victimes de violences conjugales reçues a augmenté (en 2019, 49 victimes ; en 2018, 32 victimes).

Données du Service Habitat

Selon les données du service habitat, il y a actuellement 111 personnes ayant une demande en cours pour un logement social à Ivry-sur-Seine et ayant coché la case « violences familiales », comprenant notamment les violences conjugales. La moyenne d'âge pour ces demandes est de 37 ans, elles concernent principalement des personnes ayant des enfants à charge. De plus, le service habitat a depuis janvier à mai 2019 reçu pendant les permanences 11 femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

916 personnes ont également coché la case « violences familiales » mais ne souhaitent pas vivre à Ivry-sur-Seine (ce qui peut se comprendre en cas de violences conjugales et intrafamiliales). Le service habitat travaille donc à leur réorientation et leur accompagnement au sein du Département.

Données du Commissariat d'Ivry-sur-Seine

Sur l'année 2018, le Commissariat a recensé 321 plaintes pour violences conjugales, dont 52 hommes victimes.

(2) L'intégration de la lutte contre les violences à l'égard des femmes dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Depuis 2016, l'axe des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales est l'un des quatre axes de travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Cet axe est également travaillé par le Secteur Médiation dans le cadre du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

De janvier à mars, les médiateurs et médiatrices et des élèves du collège George Politzer ont participé à la sixième édition du concours de photographies « Discrimin'action » de la Ligue de l'enseignement PACA, sur la thématique « Féminin/Masculin », dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations. Ces élèves ont été lauréats de la deuxième et de la troisième place du concours.

Pendant ses interventions dans l'espace public et en milieu scolaire, le Secteur Médiateur veille à sensibiliser les Ivryen.nes à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences. Pendant les périodes de confinement, ce secteur a également permis le suivi de situations de violences conjugales et intrafamiliales et l'orientation des victimes vers la permanence pour les victimes de violences conjugales du Centre commercial Quais d'Ivry.

La présence d'agent.es en uniforme sur l'espace public (médiateurs et médiatrices, ASVP, agent.es de proximité) peut contribuer à réduire le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes dans l'espace public et donc à rééquilibrer l'occupation de l'espace public entre femmes et hommes.

(3) Les actions dans le cadre du Secteur Lutte contre toutes les discriminations

En 2020, les actions du secteur en faveur se sont concentrées autour des axes suivants :

1. La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales
2. La mise en œuvre du Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes (2018-2020)
3. L'organisation d'initiatives autour de la Journée internationale pour les droits des femmes (8 mars) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) en partenariat avec les services municipaux et les associations
4. L'appui aux droits des résident.es étranger.es
5. La lutte contre les LGBT+phobies, autour de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (17 mai)
6. Le partenariat avec la Coordination linguistique

(a) Lutte contre les violences faites aux femmes

Le Secteur Lutte contre toutes les discriminations a animé et coordonné le réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales évoqué précédemment avec pour objectifs de permettre aux professionnel.les de terrain de diffuser leur expertise à Ivry, de développer une connaissance fine de la problématique sur le territoire pour y apporter les réponses les plus adéquates, d'encourager les partenariats nécessaires à l'accompagnement des victimes et de soutenir les professionnel.les qui accompagnent les victimes.

En partenariat avec le secteur, l'association d'Autodéfense et de Ressources pour le Choix et l'Autonomie des Femmes (ARCA-F) a proposé une démonstration en décembre 2019 et un stage de deux jours en janvier 2020, en présence de 15 participantes. Le but de l'autodéfense pour femmes est d'acquérir des moyens de se défendre, de prévenir les agressions, de prendre conscience de sa force et de (re)prendre confiance en soi. Elle vise à replacer les femmes au centre de la lutte contre les violences qui leur sont faites, mais aussi à les informer sur les aspects juridiques entourant les violences conjugales et la légitime défense.

(b) Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes

En 2020, le secteur a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes. Ces actions et les axes autour desquels elles s'articulent seront détaillées dans la partie « Les orientations pluriannuelles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Par exemple, le dispositif des « bons de taxi » destiné à soutenir les victimes de violences conjugales et intrafamiliales a été lancé à l'occasion du 25 novembre 2019. Il consiste à favoriser la mobilité des femmes et de leur(s) enfant(s) vers les structures accompagnantes (Unités Médico-Judiciaires, médecins, suivi social, etc.) et leur autonomie. En effet, au moins une femme par mois est freinée dans son parcours de sortie des violences pour des raisons de mobilité⁸. Ce dispositif a été construit avec une société de taxi partenaire sensibilisée sur la problématique : les professionnel.les du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales peuvent délivrer des « bons de taxis » et coordonner leur utilisation.

⁸ Colloque « Violences sexistes et sexuelles : conséquences sur la santé psychologique », Centre Hubertine Auclert – Région Île-de-France, octobre 2017.

(c) Les événements autour du 8 mars

Dans le cadre de la Journée internationale pour les droits des femmes, plusieurs initiatives ont été organisées par des services municipaux, des associations, des syndicats, des collectifs et des équipements culturels, coordonnées par le Secteur Lutte contre toutes les discriminations :

- Le 2 mars s'est tenue au Cinéma municipal Le Luxy, la projection-rencontre « Made in Bangladesh » sur le combat d'ouvrières textiles pour faire respecter leurs droits, avec le producteur du film et une représentante de l'association ActionAid.
- Le 6 mars, la Maison municipale de quartier et la Médiathèque du Plateau Monmousseau ont animé un quizz-karaoké féministe #balancetachanson pour chanter les femmes et leurs combats.
- Le 7 mars, la Direction des Sports et l'association La Team V ont fait une séance de sport ludique pour tous et toutes.
- Le 7 mars a eu lieu le Forum d'ouverture de la Journée internationale pour les droits des femmes, à l'initiative de l'association Au Cœur de l'espoir et de la Maison municipale de quartier Petit-Ivry, avec des visites commentées de l'exposition « Notre Mariage » par l'association Femmes Solidaires, un buffet du monde préparé par des habitantes qui fréquentent les Maisons municipales des quartiers Gagarine, Monmousseau et Ivry-Port, des ateliers d'initiation à l'autodéfense féministe, de réappropriation de son corps, d'expression artistique en hommage aux victimes de féminicides et des temps d'écoute individuels avec des psychologues de l'association Thérapie, Art et Médiation (TAM) ; des contes africains par l'Association Nouvelles Attitudes Africaines (ANAA), des spectacles de danses et de chants montés par l'association Seconde Chance et l'ensemble Al-Alima, des lectures de textes féministes écrits par des Ivryennes avec le collectif Langue de lutte, une pièce de théâtre sur les violences conjugales écrite et créée par des Ivryennes avec la compagnie théâtrale El Duende, une table-ronde sur les modes d'action des mouvements féministes depuis #MeToo, en présence de militant.es de syndicalistes, de journalistes, d'artistes et de chercheur.es.
- Le 7 mars, la Compagnie des Œillets et le collectif On Arrête Toutes 94 ont élaboré une rencontre intitulée « Femmes qui lisent (femmes dangereuses ?) » comprenant une exposition et une projection.
- Le 7 mars a eu lieu le concert de Lemma, un groupe composé de musiciennes algériennes, au Hangar.
- Le 8 mars, la Direction de la Jeunesse, la Direction des Sports et les Maisons municipales de quartier ont organisé le tournoi de foot féminin « Nos droits : on s'en foot pas ».
- Le 9 mars s'est tenue la journée du personnel communal dédiée aux femmes dans la lutte et aux droits des femmes au travail pour appeler à une véritable égalité femmes-hommes dans le monde professionnel, avec une table-ronde organisée par le syndicat CGT des Territoriaux et la pièce de théâtre « La Plume et le Fusil » au théâtre Antoine Vitez sur les engagements de Louise Michel.
- Le 10 mars a eu lieu un apéro-culturel avec l'artiste Agnès Thurnauer, sur la place des femmes dans l'art à la Médiathèque municipale du centre-ville. Cette artiste travaille

sur le lien entre le langage, l'espace et le corps et collabore avec la Ville à un projet artistique intitulé « Matrices/Assises (consonnes et voyelles) ».

(d) Les événements dans le cadre du 25 novembre

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes s'est articulée autour du violentomètre, un outil simple et utile pour « mesurer » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. À la demande du Conseil Régional d'Île-de-France, le Centre Hubertine Auclert a adapté cet outil de sensibilisation conçu fin 2018 par les Observatoires des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et de Paris, l'association En Avant Toute(s) et la Mairie de Paris. Son objectif est de sensibiliser les jeunes femmes aux violences conjugales à travers une diffusion massive de l'outil.

Il a été édité par la Ville et traduit en 12 langues : français, anglais, arabe, espagnol, farsi, italien, mandarin, portugais, roumain, russe, tamoul, turc.

A l'occasion du 25 novembre, des initiatives ont été proposées pour sensibiliser les Ivryen.nes à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Suite à l'annonce d'un reconfinement sur l'ensemble du territoire national, ces initiatives ont été annulées ou ont été repensées sous format numérique.

- Le 25 novembre se sont tenues à la Maison municipale de quartier Petit-Ivry des permanences d'écoute individuelle et d'orientation avec une psychologue de l'association Thérapies Arts et Médiation (TAM).
- Le 25 novembre, l'association d'Autodéfense et de Ressources pour le Choix et l'Autonomie des Femmes (ARCA-F), en partenariat avec le Secteur Lutte contre les discriminations, a animé un atelier en visioconférence intitulé « Des clefs pour se défendre : Comprendre et prévenir les violences faites aux femmes dans le contexte de crise sanitaire actuel », pour repérer ces violences et apprendre à réagir soi-même ou en tant que témoin, en s'appuyant sur des outils et des ressources pour riposter avec son corps et sa voix, avec des temps d'échange via tchat. Cette sensibilisation a bénéficié à 20 participantes.
- Du mercredi 25 novembre au samedi 19 décembre, l'association Femmes Solidaires d'Ivry a mené sur ses réseaux une campagne contre les violences sexistes et sexuelles intitulée « Quand une femme parle, les femmes solidaires d'Ivry répondent "Je te crois" », sous la forme d'une série de portraits des adhérentes de l'association portant les témoignages de femmes victimes de harcèlement, d'agressions sexuelles et de viols.
- Du mercredi 25 novembre au samedi 19 décembre, le collectif Ne Rougissez Pas ! a élaboré une exposition dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes autour de photographies, d'affiches et d'un espace d'information sur la vitrine de La Tracterie, l'atelier-café du collectif. Sur ses réseaux, le collectif a diffusé une vidéo filmée lors de la marche contre les violences sexistes et sexuelles du 23 novembre 2019 et a lancé un appel à création, destiné à tous et à toutes, autour d'une collecte d'affiches, de

textes et de vidéos pour réaliser une collection dédiée aux luttes contre les violences faites aux femmes.

- Du samedi 28 novembre au samedi 19 décembre, a été exposée la bande dessinée sur les violences conjugales intitulée « Cassandra et le Minotaure : Renaître après les violences conjugales » du réseau Femmes Inter Associations Inter Service Migrants (FIA).
- Le mercredi 2 décembre, l'association En Avant Toute(s), en partenariat avec le Secteur Lutte contre les discriminations, a animé une sensibilisation sur les violences au sein du couple et de la famille ayant pour objectifs de prévenir les comportements sexistes et violents en questionnant les relations filles-garçons, l'égalité entre les femmes et les hommes, les violences et les cyberviolences, de « mesurer » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences en utilisant le violentomètre, d'apprendre à réagir en tant que témoin face à des violences, de faire connaître les ressources à Ivry-sur-Seine pour l'orientation et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Cette sensibilisation a bénéficié à 83 participant.es.

(e) Le partenariat avec la Coordination linguistique

La coordination linguistique intègre la réflexion de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, l'apprentissage du français est un vecteur d'émancipation qui concerne de nombreuses Ivryennes. Les objectifs de cet apprentissage sont la reprise d'études, l'accès à des formations professionnelles, l'insertion socio-professionnelle et l'accompagnement socio-éducatif (l'éducation des enfants).

La fréquentation des dispositifs de la coordination linguistique a été perturbée par la crise sanitaire, les cours de français n'ayant pas eu lieu de mars à septembre 2020.

Néanmoins, une très grande majorité de femmes a été constatée dans les dispositifs de formations linguistiques en lien avec l'éducation des enfants, comme Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants, l'Association Laïque Ivryenne pour une Zone d'Excellence Pédagogique et l'Association pour l'Eveil Parents Enfants.

De la même façon, les femmes sont les seules à déclarer ne pas pouvoir assister aux ateliers de français faute de mode de garde. Pour répondre à ce facteur d'inégalité entre les femmes et les hommes, le dispositif de la garderie éphémère a été mis en place à la Maison municipale de quartier Ivry-Port de septembre à décembre 2020. Il s'agit d'une solution d'accueil collectif de jeunes enfants, en âge de la marche et jusqu'à 4 ans, deux matinées par semaine. Son objectif est de libérer du temps pour les cours de français et les démarches administratives. Des places d'urgence sont réservées aux enfants des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

En parallèle, un atelier socio-linguistique (ASL) pré-emploi a été mis en place pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes voulant s'améliorer en français. Cet atelier a été développé en partenariat avec

la coordination linguistique, les structures d'insertions professionnelles d'Ivry-sur-Seine et l'association Première Urgence Internationale.

Par ailleurs, les responsables associatifs/les responsables associatives (bénévoles ou salarié.es) en charge de l'apprentissage du français sont en grande majorité des femmes et 90% des bénévoles sont des femmes.

(4) Les actions dans le cadre des Maisons municipales de quartiers

Les Maisons de quartier agissent pour l'égalité femmes-hommes à travers des actions spécifiques (8 mars, 25 novembre), mais aussi par des animations socio-culturelles qui luttent tout au long de l'année contre l'isolement et les violences.

En 2020, les Maisons de quartier ont été fermées pendant les périodes de confinement, ce qui a fortement réduit leurs activités auprès des Ivryen.nes. Cependant, elles ont joué un rôle de renfort et de relais majeur, notamment en assurant la distribution de colis alimentaires et en signalant des situations d'urgence. Un véritable mouvement de solidarité s'est construit autour des Maisons de quartier pour informer, aider et accompagner les plus fragiles.

D'une manière générale, toutes les Maisons de quartier font le constat d'une très forte fréquentation de femmes. Par conséquent, elles créent une certaine solidarité entre les femmes, ce qui peut favoriser l'égalité à travers des groupes de paroles et de la sensibilisation. Par exemple, toutes les Maisons de quartier proposent des activités en lien avec la lutte contre les discriminations et de la documentation sur les violences faites aux femmes. De même, certaines référentes familles font partie du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

La surreprésentation des femmes au sein des Maisons de quartier questionne toutefois l'absence de mixité concernant la prise en charge de la vie de famille et de la vie de quartier. Pour ne pas réactiver des stéréotypes de genre et aller vers une égalité réelle, les Maisons de quartier cherchent à redéfinir la place des hommes et des pères de famille au sein de leurs animations socio-culturelles. Pourtant, les interactions entre la sphère privée et la sphère publique qui se jouent dans les Maisons de quartier sont encore marquées par une répartition des rôles genrés. Les référentes familles sont toutes des femmes, ce qui prouve l'ancrage des femmes dans la sphère familiale dans les mentalités. De la même manière, les bénévoles qui s'investissent le plus dans la vie des quartiers sont souvent des femmes.

Si la fréquentation genrée précise de chaque activité n'est pas connue à ce jour, les animations regroupent plus de femmes que d'hommes. A travers des temps d'échange entre femmes, ces activités rompent avec l'isolement en créant de la solidarité et du lien entre elles.

Les Espaces Publics Internet (EPI) constituent une exception dans toutes les maisons de quartier car ils sont majoritairement fréquentés par des hommes.

REMARQUES

Dans ces lieux où les femmes sont surreprésentées, les postes de direction sont tous occupés par des hommes.

(a) Maison de quartier Petit-Ivry

(i) Composition des usagè.res

En 2020, la Maison de quartier du Petit-Ivry dénombre 2305 inscrit.es, sans distinction de genre. Toutefois, les femmes fréquentent beaucoup plus la Maison de quartier que les hommes.

Répartition femmes-hommes et filles-garçons parmi les usagè.res en 2020

Femmes	Hommes	Filles	Garçons
853	471	493	468

REMARQUES

S'il y a 63% de femmes parmi les usagè.res de la Maison de quartier, la fréquentation est beaucoup plus mixte chez les mineur.es puisqu'il y a 51% de filles et 49% de garçons.

(ii) Projets en faveur de l'égalité femmes-hommes

Début 2020, trois mères de familles qui fréquentent la Maison de quartier et leurs enfant(s) ont participé au projet de calendrier pour les droits des femmes réalisé par le collectif de graphistes, cinéastes et designers Ne Rougissez Pas !

Hors des périodes de confinement, le Bla Bla Thé s'est largement développé. Lancé en 2018, ce groupe de parole réunit une cinquantaine de femmes deux fois par mois. Il a pour but de maintenir une vie sociale riche et de lutter contre l'isolement grâce à une action de proximité auprès des femmes dans le quartier Petit-Ivry.

En octobre 2019, le féminicide d'une jeune ivryenne a réveillé l'inquiétude des habitantes du quartier qui ont exprimé le besoin de faire entendre leurs voix et de s'informer sur l'égalité femmes-hommes et les violences faites aux femmes pour encourager la libération de la parole. Ainsi, Le Bla Bla Thé a accueilli une sensibilisation sur les violences conjugales animée par le Secteur Lutte contre toutes les discriminations.

En 2020, les rendez-vous du Bla Bla Thé ont été l'occasion de mener un projet d'art thérapie autour du maillage et du tissage de filets de pêche avec l'association Thérapies, Arts, Médiation (TAM). Ce projet était de créer un patchwork en hommage aux 149 femmes victimes de féminicides en 2019, chaque carré de tissu représentant une femme tuée.

Ce sont des habitantes fidèles du Bla Bla Thé qui ont été à l'initiative du Forum d'ouverture de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars) à Ivry, en partenariat avec le monde associatif et les services municipaux. A cette occasion, le patchwork en hommage aux victimes de féminicides a été présenté et exposé. Des habitantes ont cuisiné un buffet du monde et ont proposé des ateliers bien-être pour les femmes de réappropriation du corps ; d'autres ont joué la pièce autour des violences conjugales qu'elles ont écrite avec l'équipe du Théâtre El Duende.

Toujours à l'occasion du 8 mars, une équipe composée de 15 mères et de leurs filles a participé au tournoi de foot 100% féminin organisé par la Direction de la Jeunesse au Gymnase des Epinettes.

La Maison de quartier Petit-Ivry a participé à la Caravane citoyenne, destinée à recueillir les projets et les envies des habitant.es concernant la programmation d'animations et d'activités estivales pour revivre ensemble après le premier confinement. Pour prendre en compte les souhaits de nombreuses femmes rencontrées, une permanence d'écoute et d'orientation s'est mise en place avec la thérapeute et la psychologue de l'association TAM. Dans ce cadre, elles ont rencontré une dizaine de femmes à la Maison de quartier en juillet-août.

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre), des entretiens d'écoutes individuels avec cette psychologue ont été possibles sur inscriptions.

(b) *Maison de quartier Monmousseau*

(i) *Composition des usagèr.es*

La Maison de quartier Monmousseau recense environ 800 inscrit.es, sans distinction de genre, bien que des femmes fréquentent majoritairement cet endroit.

(ii) Projets en faveur de l'égalité femmes-hommes

En février, 9 femmes ont participé à l'atelier d'écriture féministe et créative « Paroles de femmes » proposé par l'association Femmes Solidaires d'Ivry et par le collectif Langue de lutte. Cet atelier a invité des femmes de différentes générations à s'exprimer librement et à mettre leur vie en lumière, en s'interrogeant sur ce qui les avait fait devenir femmes, sur les expériences et les combats qu'elles avaient en commun. Il s'inscrit dans l'actuel mouvement de libération de la parole impulsé par #MeToo et #BalanceTonPorc.

A l'occasion du 8 mars, la Maison municipale de quartier et la Médiathèque du Plateau Monmousseau ont animé le quizz-karaoké féministe #BalanceTaChanson pour chanter les femmes, leurs combats et tester ses connaissances sur l'Histoire des droits des femmes. Des usagères de la Maison de quartier ont cuisiné pour le buffet du monde du Forum d'ouverture pour la Journée internationale des droits des femmes.

(c) Maison de quartier Centre-ville Gagarine

(i) Composition des usagè.res

En 2020, la Maison de quartier Centre-ville Gagarine dénombre 905 inscrit.es, sans distinction de genre. Toutefois, les femmes fréquentent beaucoup plus la maison de quartier que les hommes.

Répartition femmes-hommes et filles-garçons parmi les usagè.res en 2020

Femmes	Hommes	Filles	Garçons
346	152	201	206

REMARQUES

S'il y a 69% de femmes parmi les usagè.res de la Maison de quartier, la fréquentation est beaucoup plus mixte chez les mineur.es puisqu'il y a 51% de garçons et 49% de filles.

(ii) Projets en faveur de l'égalité femmes-hommes

En février, 15 femmes de la Maison de quartier ont participé à l'atelier d'écriture féministe et créative « Paroles de femmes » proposé par l'association Femmes Solidaires d'Ivry et par le collectif Langue de lutte. Les textes écrits pendant cet atelier ont été restitués et lus par des adhérentes du comité Femmes Solidaires lors du Forum d'ouverture de la Journée internationale des droits des femmes. Pour répondre au besoin d'expression de leurs inquiétudes et de leurs difficultés revendiqué par de nombreuses femmes lors de la Caravane citoyenne, cet atelier a été réitéré en juillet, sur la thématique du confinement et du déconfinement.

A l'occasion du 8 mars, des usagè.res de la Maison de quartier ont participé aux initiatives prévues lors du Forum d'ouverture de la Journée internationale des droits des femmes.

Par ailleurs, la coordinatrice linguistique et la référente famille de la Maison de quartier Centre-ville Gagarine ont permis la création du dispositif de garderie éphémère en septembre, détaillé précédemment, dont l'objectif est de libérer du temps pour les femmes pour assister à des cours de français et effectuer des démarches administratives en assurant une garde d'enfants.

A l'occasion du 25 novembre, la Maison de quartier souhaitait lancer un atelier mensuel d'auto-défense féministe à travers les arts martiaux. Ce projet a été reporté en raison de l'évolution de la crise sanitaire.

(d) Maison de quartier Ivry-Port

(i) Projets en faveur de l'égalité femmes-hommes

En février, des documentaristes ont participé au groupe de parole « Sans Tabou : On en parle ! » réunissant des habitantes et une sage-femme sexologue pour échanger autour des problématiques liées à la santé sexuelle et reproductive. Ce groupe de parole, lancé en 2018, s'est conclu par la restitution d'un livret, réalisé à partir des témoignages de 15 femmes et par un documentaire autour de la santé, de la maternité et de la sexualité en cours de réalisation.

A l'occasion du Forum d'ouverture de la Journée internationale pour les droits des femmes, l'ensemble Al-Alima a proposé un spectacle de danse orientale célébrant le corps et la puissance des femmes.

Hors des périodes de confinement, des ateliers avec le théâtre El Duende ont traité de la place des femmes dans la société et des problématiques spécifiques rencontrées par les femmes à l'époque contemporaine.

La Maison de quartier a accueilli l'association Ev'activ au cours de l'été et le dispositif de la garderie éphémère.

(5) Les actions dans le cadre des comités de quartier

En 2020, le contexte de crise sanitaire n'a pas permis la tenue régulière des comités de quartier comme lors des années précédentes, ce qui a réduit considérablement le champ de leurs actions auprès des habitant.es. Pourtant, les comités de quartier sont des espaces d'échange, de réflexion et d'information propices à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. En effet, ils sont dédiés à la construction de projets entre la Ville et les habitant.es qui le désirent.

Ainsi, en juin, les comités de quartiers ont co-piloté le dispositif de la Caravane citoyenne précédemment évoqué. Il visait à recréer du lien et à rencontrer les habitant.es au moment du déconfinement, pour recueillir leurs souhaits et leurs envies concernant la programmation d'activités et d'animations estivales de la Ville. Cette caravane a circulé du mardi au vendredi pendant trois semaines, réunissant chaque jour entre 50 et 100 personnes, parmi lesquelles une majorité de femmes. Ces femmes ont exprimé le besoin d'activités en extérieur et d'activités de sociabilité pour se retrouver entre femmes.

Les référent.es de quartier utilisent l'écriture inclusive dans leurs supports de communication externe et jouent un rôle majeur de relais pour transmettre aux habitant.es des comités de quartier les informations relatives aux initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations proposées par les services municipaux, notamment celles du Secteur Lutte contre toutes les discriminations.

(6) Les actions spécifiques de l'Espace Gérard Philippe

En 2020, l'Espace Gérard Philippe a été fermé de mars à fin août puis d'octobre à fin décembre, ce qui a fortement impacté sa fréquentation, mais aussi ses possibilités de proposer des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

De janvier à octobre 2020, l'EGP a accueilli 746 personnes, sans distinction de genre, soit plus de trois fois moins de visiteur.ses qu'en 2019 sur la même période.

Néanmoins, dans le cadre d'Ivry Motiv', une sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles a été organisée par la Direction de la jeunesse à l'EGP, en partenariat avec le Secteur Lutte contre les discriminations :

- Un atelier ludique de sensibilisation sur violences au sein du couple et de la famille, en présence d'une gynécologue et d'une quinzaine de jeunes.
- Le spectacle du collectif Sangs Mêlés « Les Zôtesses » suivi d'un échange avec le public sur les différentes formes de violences subies par les femmes au sein du couple, dans l'espace public et dans le monde du travail.

Il est également important de noter que l'écriture inclusive était présente dans les diverses expositions et contenus des expositions et que des documents relatifs à l'égalité femmes-hommes étaient à la disposition du public à l'accueil.

6. DIRECTION DU CCAS ET DE LA SANTE

Les inégalités entre les femmes et les hommes se manifestent par une plus grande vulnérabilité et une plus grande précarité des femmes, davantage victimes de violences conjugales et intrafamiliales, de marginalisation et d'exclusion que les hommes. Dans ce contexte, il est pertinent d'étudier l'action sociale menée à Ivry-sur-Seine pour évaluer en quoi l'accompagnement des femmes proposé renforce l'égalité femmes-hommes. En effet, l'action sociale a pour objectifs principaux de renforcer les actions de solidarité, d'agir contre l'exclusion et la marginalisation, de favoriser le maintien à domicile, l'accompagnement et l'accessibilité et de maintenir les actions de proximité, de prévention et de lien social.

Il est important de souligner que des professionnel.les de cette Direction font partie du réseau ivryen de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Ces professionnel.les sont donc particulièrement sensibilisé.es et formé.es pour accompagner au mieux les femmes victimes de violences, grâce à une véritable coordination du suivi de chaque situation.

L'action sociale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est ancrée historiquement sur l'ensemble du territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'élargissement de son périmètre au secteur de l'action sociale, à celui de l'action handicap et au service des retraité.es lui donne plus de visibilité. Compte-tenu des enjeux actuels et à l'appui de l'Analyse des Besoins Sociaux, des problématiques comme la paupérisation, le handicap, la dépendance, l'accès aux droits, la prévention des impayés de loyers, sont à présent portées par un seul organisme : le CCAS, garant d'une coordination des actions et support d'une politique d'action sociale municipale cohérente.

Le périmètre d'intervention du CCAS comprend actuellement l'observatoire social et des familles, le secteur de l'Espace de Médiation et d'Accès aux Droits (EMMAD), et la mission des populations très vulnérables.

En 2016, a été menée la première analyse des besoins sociaux avec pour axes de travail un diagnostic global de la population et deux thématiques : les familles monoparentales et l'aide alimentaire. En 2018, une mise à jour des données démographiques de la Ville contenues dans l'analyse des besoins sociaux a été effectuée. En 2019-2020, l'étude a réalisé un focus sur la population ivryenne retraitée.

Pour étudier la situation annuelle de l'égalité femmes-hommes, cette partie cherche à analyser les données genrées et les actions directes et indirectes mises en place dans chaque service.

a) **LES POLITIQUES DU CCAS**

(1) *Secteur action sociale*

L'accueil est ouvert à toutes et à tous ; les services rendus sont identiques pour les femmes et pour les hommes. De janvier à septembre 2020, il y a eu 51% d'hommes et 49% de femmes reçu.es.

Suite à l'instruction administrative des dossiers du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Aide Médicale d'État (AME) et Fonds Solidarité Energie (FSE), le service souligne que 68% des demandes de RSA proviennent d'hommes, tandis que 55% des demandes de FSE proviennent de femmes du foyer. Les demandes d'AME, proviennent de 73% d'hommes. Il est surprenant de constater que les femmes représentent la majorité des allocataires du RSA au niveau national (54% de femmes et 46% d'hommes en 2016) alors qu'elles sont une nette minorité des allocataires à Ivry-sur-Seine⁹. Cette sous-représentation peut s'expliquer par la répartition de l'instruction entre le CCAS et l'Espace Départemental des Solidarités qui intervient en direction des familles avec enfants.

La commission sociale qui examine les demandes d'aides financières facultatives en faveur des ménages ivryens constate que 57% des demandes proviennent de femmes du foyer. Par conséquent, l'une des pistes à creuser serait d'adapter ou de créer des aides spécifiques à destination des femmes pour répondre à leurs besoins.

Le mode de calcul du quotient familial qui détermine le prix de nombreuses activités municipales améliore la situation de l'égalité femmes-hommes. Il varie en fonction des ressources, des charges et du nombre de personnes du ménage, indépendamment de sa/son référent.e. Le choix d'accorder une part et demi de revenus aux familles monoparentales afin de compenser l'absence d'une seconde source de revenus est fait pour permettre à de nombreuses femmes seules avec des enfants de bénéficier de tarifs adaptés à leur situation familiale et à leur fragilité financière. En effet, en 85% de ces familles monoparentales sont maternelles (voir la partie « Situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine : Indicateurs de l'INSEE).

REMARQUES

Si l'observatoire des familles ne fait pas de distinction de genre, l'action sociale globale favorise l'égalité femmes-hommes. D'un côté, les agent.es veillent à accueillir, à réorienter et à accompagner au mieux les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. De l'autre, une attention particulière est portée aux femmes du foyer et aux femmes à la tête de familles monoparentales.

⁹ Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes : *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Chiffres clés Edition 2019*, p. 12 : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/05/30652-DICOM-CC-2019-essentiel.pdf>

(2) Secteur action handicap

Le secteur est reconnu comme secteur ressources sur tout ce qui est en lien avec le handicap. De janvier à septembre 2020, il y a eu 1623 passages, dont 50,1% de femmes et 49,9% d'hommes reçus.

Ce secteur coordonne la mise en accessibilité des bâtiments communaux et de l'espace public, favorisant ainsi l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la ville. Ainsi, parmi les équipements culturels, les médiathèques, le Luxy, le Hangar, le théâtre Antoine Vitez sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à leur famille. La Galerie Fernand Léger étudie un aménagement de son espace et espère proposer sur demande une visite guidée vidéo de ses expositions situées en sous-sol.

Le secteur est également une fonction ressources pour les directions souhaitant rendre accessible leurs événements aux personnes en situation de handicap, notamment avec la présence d'un.e interprète pour la Langue des Signes Française. En 2020, les manifestations municipales publiques étaient accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment les vœux du Maire en janvier. « Ivry en fête » n'a pas pu se faire en juin au vu du contexte sanitaire.

La sensibilisation au handicap passe, entre autres, par des interventions dans les écoles, les centres de loisirs, et auprès du personnel communal. Les initiatives de l'association pour l'Instruction En Famille (IEF) et la Journée sport pour toutes et tous ont été annulées en 2020. Elle touche les enfants et les adultes, sans distinction de genre.

Jusqu'à présent, le secteur action handicap contribue à la lutte contre toutes les discriminations sans mener d'actions spécifiques à destination des femmes en situation de handicap.

REMARQUES

Jusqu'à présent, le secteur action handicap participe à la lutte contre toutes les discriminations, sans distinction de genre. Il n'y a donc pas d'actions spécifiques à destination des femmes en situation de handicap à Ivry-sur-Seine.

Cependant, il est intéressant de remarquer que la mise en accessibilité de l'espace public favorise indirectement l'égalité femmes-hommes en facilitant les déplacements de toutes les femmes. En effet, les ascenseurs installés dans ce cadre sont principalement utilisés par des mères de famille portant des poussettes, des cabas ou par des femmes âgées.

(3) Service des retraité.es

Le service des retraité.es vise à renforcer le bien-être des personnes âgées en privilégiant leur maintien à domicile et leur autonomie. De nombreuses animations et de nombreux loisirs sont proposés à toutes et tous par les équipements culturels et sportifs de la Ville, par les Maisons de quartier ou par les résidences pour rompre avec l'isolement : par exemple, des séances de cinéma gratuites au Luxy (les Cinés Retraité.es), des repas organisés dans les résidences, des ateliers de gym et de chant, des dîners dansants.

Si les locataires des résidences s'approchent d'une certaine mixité (58% de femmes, 42% d'hommes), l'ensemble des autres missions du service des retraité.es recense toujours plus de femmes que d'hommes. Ainsi, les bénéficiaires du service d'aide à domicile sont à 75% des femmes tandis que les patient.es du service de soins infirmiers à domicile sont à 73% des femmes. Il y a également 60% de femmes bénéficiaires du portage des repas (en baisse par rapport à 2019). Il y a eu une augmentation des demandes de portage de repas durant le confinement : plus 34 personnes dont 44% d'hommes et 56% de femmes.

REMARQUES

Le service des retraité.es s'adresse à toutes et toutes sans distinction de genre. Dans les faits, on peut dire qu'il soutient l'égalité femmes-hommes à travers un accompagnement des femmes âgées, bien plus nombreuses à en bénéficier que les hommes.

Cette surreprésentation des femmes parmi les retraité.es s'explique, entre autres, par une espérance de vie plus longue chez les femmes que les hommes. Il faut souligner que les femmes vivent plus longtemps, mais en moins bonne santé que les hommes au niveau national.

(4) Mission populations très vulnérables

Les termes « populations très vulnérables » désignent ici les populations issues des lieux de squats et bidonvilles, principalement des Roms. Nombreux sont les Roms qui sont encore confronté.es aux préjugés, à la discrimination et à l'exclusion sociale dans leur vie quotidienne. Beaucoup connaissent une misère profonde et une situation socio-économique extrêmement précaire. Les femmes Roms sont encore confrontées à des inégalités à plusieurs égards : grossesse précoce, mariage précoce, marginalisation, pauvreté...

La mission populations très vulnérables a débuté en 2018 et a pour objectifs de :

1. Coordonner, animer et accompagner le réseau local
2. Mener des actions de prévention, de sensibilisation et de médiation

3. Accompagner les habitant.es des squats et bidonvilles
4. Répondre aux appels à projets d'insertion nationaux

La Ville d'Ivry-sur-Seine a mis en place des dispositifs d'accompagnement, d'insertion et de transition à destination de ces populations issues des lieux de squats et bidonvilles de la ville. L'une des actions de cette mission qui a potentiellement un impact sur l'égalité femmes-hommes est l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes (16-32 ans) des bidonvilles. Depuis que cette initiative a démarré en juin 2019, 23 jeunes ont été accompagné.es vers un dispositif de formation, dont 8 jeunes filles, représentant 35% des bénéficiaires de cette initiative. La mission n'a pas pu collecter ces données genrées pour 2020 mais elle a pu continuer son accompagnement personnalisé auprès des jeunes ayant vécu en squats et bidonvilles. Plusieurs d'entre eux/elles ont été orienté.es vers un projet de formation adapté (cours de français, apprentissage, reprise de la scolarité etc.). Une dizaine d'adultes a pu être accompagné.es dans son insertion professionnelle, par l'intermédiaire de cours de français ou vers de l'emploi.

La Ville a accompagné la mise en place de la maraude Emmaüs Solidarité, avec une attention particulière portée aux questions de violences conjugales et intrafamiliales.

Le travail partenarial avec l'Espace Départemental des Solidarités se poursuit pour une prise en charge globale des situations.

En décembre 2018, la Municipalité a réaffirmé en Conseil Municipal l'engagement de longue date de la Ville dans la résorption des bidonvilles, précédée et assortie d'un accompagnement social fort. C'est pourquoi des dispositifs d'hébergements ont pu se développer dans la commune depuis plusieurs années avec les associations Altérialia, Convivances et Emmaüs. Il est également important de souligner tout le travail partenarial accompli par les militant.es, les associations et collectifs de soutien aux familles composés d'ivryennes et d'ivryens. Ces dispositifs d'hébergements permettent l'inclusion des familles (environ 130 familles), un accompagnement social, une stabilisation et la scolarisation des enfants.

L'impact de la crise sanitaire est dramatique pour les populations issues des lieux de squats et bidonvilles de par :

- La mise à mal des suivis sociaux des personnes : impossibilité pour les personnes de maintenir un suivi social soutenu car les institutions ne pouvaient plus recevoir du public.
- Le niveau de tensions, voire de violences conjugales et intrafamiliales élevé : les échanges téléphoniques hebdomadaires ont mis en lumière les tensions présentes au sein de ces familles, qui vivent souvent à plusieurs dans des petits espaces. Nous pouvons raisonnablement supposer que les femmes et les enfants ont été les premières victimes de ces situations.
- L'augmentation de la précarité alimentaire : de nombreuses familles suivies vivent uniquement de l'économie informelle (par exemple, la récupération d'objets puis la revente sur des marchés à la sauvette). Elles n'avaient donc plus de rentrée d'argent.

b) LES POLITIQUES D'ACCÈS AU DROIT

L'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit (EMMAD) a pour mission d'accompagner et d'orienter les Ivryennes et les Ivryens dans leurs démarches, les guider pour la défense ou le faire valoir de leurs droits dans un cadre de service public égalitaire et désintéressé.

Il anime et gère des prestations dans le domaine de l'accès au droit, de l'aide aux victimes, de l'orientation juridique et de l'accompagnement judiciaire au profit des victimes de discriminations ou d'atteintes au droit dans un cadre individuel, familial, parental ou professionnel. Il y a notamment des permanences pour les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales dispensées par une juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

(1) Bilan d'activité 2019 de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit

En 2019, 17 450 personnes ont été accueillies à l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit (EMMAD), dont une légère majorité de femmes (56% de femmes et 44% d'hommes). Chez les 18-39 ans, l'écart est plus important avec 21% d'hommes et 79% de femmes venu.es pour une consultation ou une autre demande.

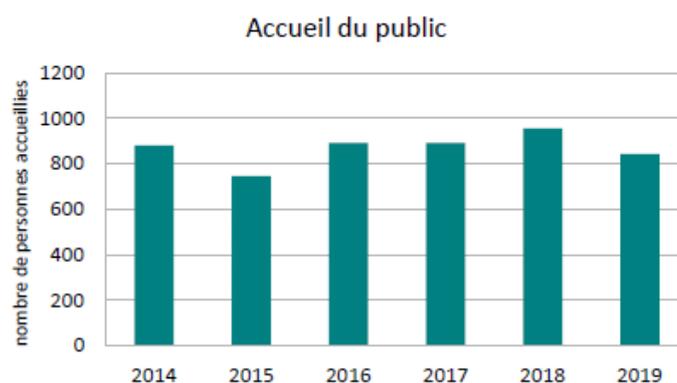
Hommes 18-39 ans	Femmes 18-39 ans	Hommes 40-60 ans	Femmes 40-60 ans	Hommes +60 ans	Femmes +60 ans	Total
706	2 871	3 855	3 709	710	564	17 450

(2) Bilan 2019 des permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

L'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit présente de nombreux avantages. En effet, plusieurs permanences sont regroupées en son sein et permettent un bon relais et un travail en réseau.

(a) L'accueil du public

En 2019, 843 personnes ont été reçues (955 en 2018). La majorité des personnes viennent pour la première fois (73,3%).

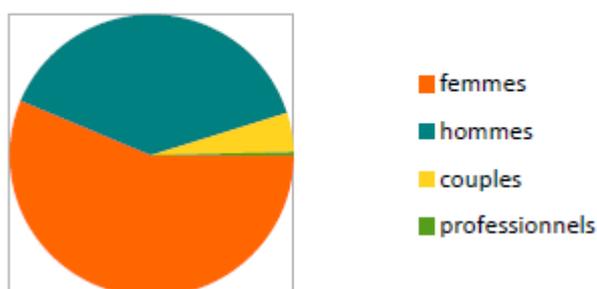


(b) Le profil des personnes accueillies

Le public reçu est, en légère majorité, des femmes. Les femmes représentent 56,3 % du public accueilli. La majorité du public accueilli a des enfants à charge (60,3%).

Les personnes reçues sont quasi-exclusivement originaires de la ville d'Ivry-sur-Seine (90%).

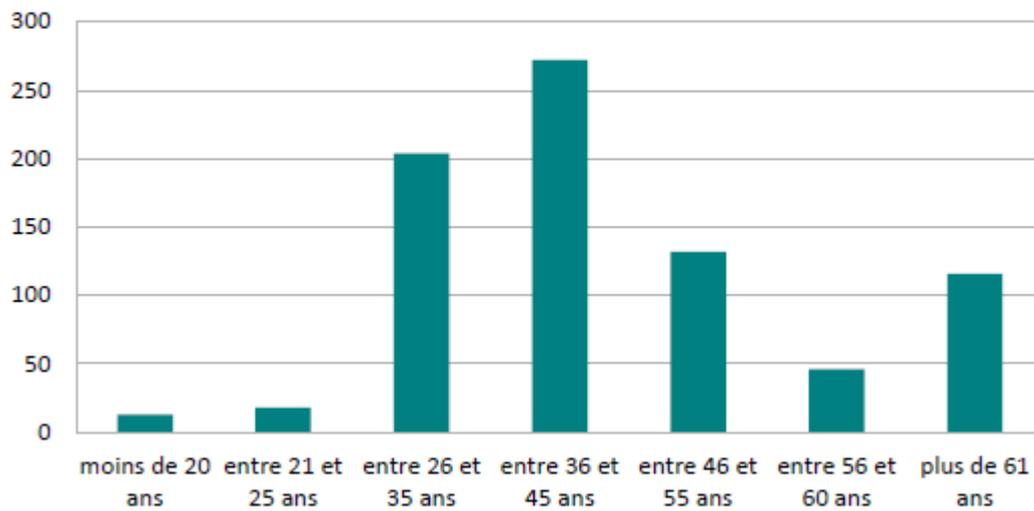
Répartition du public accueilli



Situation par rapport à l'emploi



Répartition du public accueilli par âge

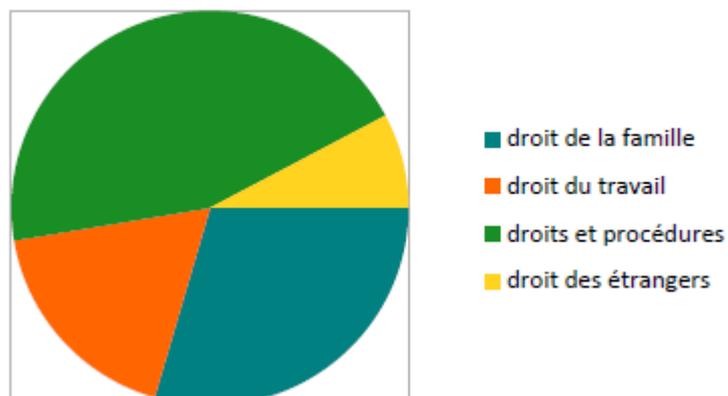


(c) Le secteur de l'accès au droit

Les demandes sont extrêmement diverses et concernent l'ensemble des domaines du droit et de la vie quotidienne. Toutefois, nous pouvons noter que la majorité des demandes ont trait pour :

- 21,3 % au droit de la famille (exemples : unions, ruptures, conséquences de la rupture, enfants, vie familiale) ;
- 12,9 % au droit du travail (exemples : application du contrat de travail, salaires, congés payés rupture du contrat de travail) ;
- 32,4 % aux droits et procédures (exemples : procédure civile, aide juridictionnelle, droit de la consommation, responsabilité civile) ;
- 5,6 % au droit des étrangers (exemples : asile, titre de séjour, naturalisation).

Thèmes du secteur juridique

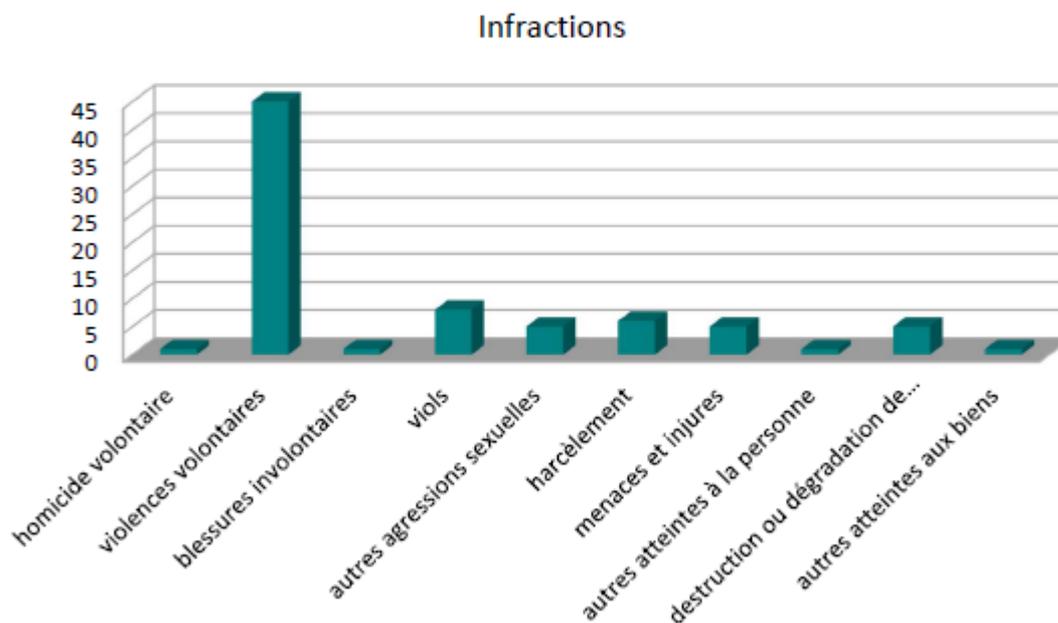


Le public est satisfait de pouvoir obtenir dans cette antenne la remise de formulaires permettant de saisir le tribunal (par exemple, le formulaire de saisine du juge aux affaires familiales). Par ailleurs, des dossiers d'aide juridictionnelle, que la juriste peut aider à remplir, sont toujours disponibles auprès du Tribunal d'Instance d'Ivry-sur-Seine.

(d) Le secteur de l'aide aux victimes

La fréquentation de l'antenne par les victimes est stable par rapport à l'année 2018 (71 en 2019, 73 en 2018). On constate une augmentation des demandes relatives aux violences conjugales (49 victimes en 2019, 32 victimes en 2018).

A chaque entretien, et plus spécifiquement en cas de violences conjugales, la juriste informe la victime de la possibilité de bénéficier d'un suivi psychologique si elle le souhaite. Elle est informée de la possibilité de prendre un rendez-vous avec soit la psychologue du CIDFF sur Saint-Maur ou Créteil, soit avec une psychologue qui reçoit à l'EMMAD, soit avec le psychologue présent au sein du commissariat d'Ivry-sur-Seine.



(i) Les infractions relatives aux personnes

Les 72 infractions relatives aux personnes se répartissent comme il suit :

- 1 cas d'homicide volontaire,
- 45 cas de violences volontaires,
- 1 cas de blessures involontaires,
- 8 cas de viols,

- 5 cas d'autres agressions sexuelles,
- 6 cas de harcèlement, dont 3 cas de harcèlement moral au travail,
- 5 cas de menaces et injures,
- 1 cas d'autres atteintes aux personnes.

Le nombre de victimes de violences conjugales reçues a augmenté (en 2019, 49 victimes ; en 2018, 32 victimes). Ces violences revêtent plusieurs formes :

- 30 cas de violences physiques,
- 31 cas de violences psychologiques/verbales,
- 5 cas de viols,
- 3 cas d'autres agressions sexuelles,
- 6 cas de violence économique,
- 8 cas de harcèlement,
- 20 cas de menaces et injures,
- 5 cas de violence administrative,
- 1 cas de séquestration,
- 4 cas de cyberviolences.

(ii) Les infractions relatives aux biens

Les 6 infractions relatives aux biens se répartissent comme il suit :

- 5 cas de destruction/dégradation de bien,
- 1 cas d'autre atteinte aux biens.

Le 24 novembre 2018, un incendie s'est déclaré dans un immeuble de la rue Westermeyer à Ivry. La juriste a pris contact par téléphone avec les 21 victimes. Elles ont été informées de la possibilité de bénéficier d'un accompagnement juridique. Cette prise de contact téléphonique s'est traduite par des entretiens avec 4 victimes au sein de l'EMMAD.

(e) Le partenariat avec le CIDFF 94 et le réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

La juriste du CIDFF fait également partie du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, animé par la Ville. Ce réseau est particulièrement actif sur la commune.

REMARQUES

Nous constatons une stabilité dans le nombre de personnes accueillies. Ainsi, le nombre de personnes reçues dans le cadre de l'aide aux victimes est stable entre 2018 et 2019. Toutefois, le nombre de victimes de violences conjugales a connu une forte augmentation.

Un nombre de rendez-vous maximum a été fixé par permanence afin de répondre au mieux aux situations complexes rencontrées. De ce fait le nombre d'accueil réalisable ne peut qu'être stable. Seule, l'augmentation du nombre de permanence pourrait satisfaire à une demande toujours croissante.

c) LES POLITIQUES DU PÔLE SANTE

(1) Le Centre Municipal de Santé

Le Centre Municipal de Santé (CMS) a pour objectifs de faciliter l'accès aux soins pour toutes et tous (secteur 1, tiers payant et conventionnement avec de nombreuses mutuelles), d'offrir des prestations indispensables à la prise en charge des différentes pathologies, de lier le soin et la prévention et de garantir la qualité et la sécurité des soins prodigués.

En 2018, la patientèle comporte 12 203 patient·e·s (médecine et dentaire), dont 81% sont ivryen·ne·s et 23% bénéficiaires de la CMUc (couverture médicale universelle complémentaire). Nous ne disposons pas de ces données pour 2019.

REMARQUES

En 2018, les femmes constituent la majeure partie de la patientèle du CMS. C'est chez les enfants et les jeunes (0-19 ans) que la mixité est la plus grande. L'écart se creuse à l'âge adulte et chez les personnes âgées, principalement entre 30 et 59 ans.

Le CMS est un acteur majeur de soins de premier recours sur la Ville qui est confronté aux mêmes difficultés de désertification de plusieurs spécialités au niveau national. Celles-ci ne cessent de s'accroître et ont atteint un pic en 2020.

REMARQUES

A Ivry-sur-Seine, la désertification médicale touche plusieurs disciplines, dont la gynécologie qui garantit la santé sexuelle et reproductive des femmes ainsi que la radiologie. Celle-ci prend en charge les mammographies de dépistage du cancer du sein, cancer le plus fréquent chez les femmes.

Afin de favoriser le lien social près des habitant.es et d'amplifier la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, le CMS prend en charge les soins de premiers recours, des consultations spécialisées, des activités de prévention et de santé publique. Ainsi, certaines actions font directement progresser l'égalité entre les femmes et les hommes car elles sont spécialement dédiées à la santé des femmes.

Pour rappel, les femmes vivent plus longtemps mais en moins bonne santé que les hommes au niveau national¹⁰.

Le Planning familial et la Protection maternelle s'occupent du contrôle des naissances, de la réduction du recours à l'IVG, du suivi des femmes enceintes et de la réduction des risques.

Le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles d'Ivry-Vitry propose des permanences du lundi au vendredi, toute l'année. Les habitant.e-s peuvent même anonymement venir chercher informations et conseils sur leur santé sexuelle. La prévention et le dépistage des IST visent au respect de l'autre et à la lutte contre les LGBT+phobies.

Plusieurs professionnelles du CMS font partie du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

(2) Centre Médico Psycho-Pédagogique

Le Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP) a pour objectifs :

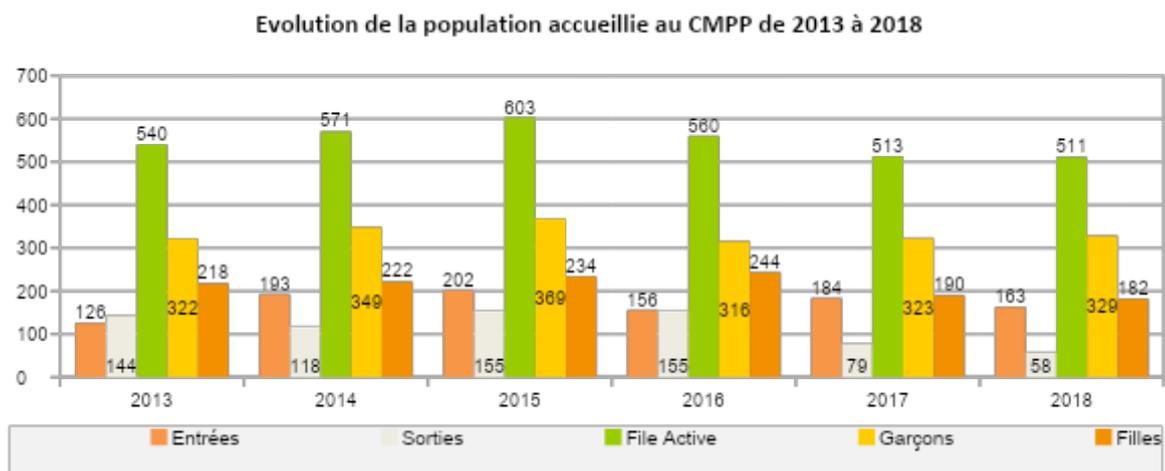
- Le soutien et aide aux enfants/adolescent.e-s (0 – 20 ans) en difficulté psychologique et à leur famille
- L'accueil à temps partiel d'enfants présentant des troubles importants et aménagement de leur scolarité
- La participation aux actions de santé publique et apporter son expertise dans le domaine de la santé mentale

¹⁰ Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre toutes les discriminations, *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Chiffres clés, édition 2019* : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/05/30652-DICOM-CC-2019-essentiel.pdf>

- Le développement de partenariat avec les acteurs locaux/actrices locales et les établissements médico-sociaux.

Nous ne disposons pas des données genrées pour 2018. Cependant, le bilan de l'année 2018 indique que :

- Les 7-11 ans représentent 47% des enfants suivis ; les 12-18 ans 25%
- 10 354 rendez-vous réalisés sur 210 jours d'ouverture avec une fréquentation mensuelle de 360 enfants (en 2017)
- En 2018, les filles représentent seulement 36% de la population accueillie au CMPP. La proportion filles / garçons reste stable avec 182 filles et 329 garçons.



En France, en moyenne 143 000 enfants vivent dans un foyer où une femme a déclaré des formes de violences sexuelles et/ou physiques au sein de son couple. 42% ont moins de 6 ans¹¹. Les violences conjugales ont des conséquences graves et durables sur les enfants qui sont directement victimes ou exposés à ces violences. Lors du bilan 2018 du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, il a été noté que sur le territoire ivryen, les possibilités de suivi pour les enfants co-victimes de violences sont extrêmement réduites car les consultations du CMPP sont saturées. Or, ces enfants ont besoin d'être suivi rapidement après les événements violents.

7. DIRECTION DES ACTIONS ET PRESTATIONS EN DIRECTION DES FAMILLES

A Ivry-sur-Seine, la Direction des Actions et Prestations en direction des Familles permet d'analyser de manière privilégiée la situation de l'égalité femmes-hommes au sein des familles. Cette Direction porte, entre autres, une attention particulière aux familles monoparentales et aux femmes victimes

¹¹ Centre Hubertine-Auclert. « Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales ». 2017.

de violences conjugales et intrafamiliales. Elle met en place des politiques inclusives, notamment l'utilisation de « représentant » au lieu de « mère » ou « père » et propose des programmes innovants en matière d'éducation.

Les affaires familiales apparaissent donc un point de départ pertinent pour comprendre les enjeux et la complexité des familles à Ivry.

a) LES POLITIQUES DE LA PETITE ENFANCE

Les politiques de la petite enfance en matière d'égalité femmes-hommes ou filles-garçons s'articulent autour de trois problématiques : l'équilibre filles-garçons dans les crèches et le manque de mixité dans les équipes, l'égalité filles-garçons dans le projet éducatif, les familles monoparentales et les femmes victimes de violences.

Répartition des filles, des garçons et des familles monoparentales dans les crèches en 2019

Crèches municipales	% Filles	% Garçons	Familles monoparentales
Ada Lovelace	44,29	55,71	14,93
Maria Merian	59,02	40,98	18,52
Rosa Bonheur	49,15	50,85	12,73
Parmentier	42,55	57,45	15,22
Niki de Saint-Phalle	57,89	42,11	18,42
Halte-garderie du Moulin	52,94	51,47	11,59
Total	50,73	50,15	14,89

Répartition des filles, des garçons et des familles monoparentales dans les crèches en 2020

Crèches municipales	% Filles	% Garçons	Familles monoparentales
Ada Lovelace	47,27	52,73	16,98
Maria Merian	59,02	40,98	20,69
Rosa Bonheur	49,15	50,85	10,81
Parmentier	41,03	58,97	24,32

Niki de Saint-Phalle	53,75	46,25	16,67
Halte-garderie du Moulin	47,37	52,63	5,41
Total	50,14	49,86	15,73

REMARQUES

La version 2020 du rapport égalité intègre de nouvelles données genrées : d'une part, la répartition filles-garçons parmi les enfants accueillis en crèches, d'autre part, la proportion de familles monoparentales dont ils et elles sont issu.es.

(1) Équilibre filles-garçons dans les groupes d'enfants et manque de mixité dans les équipes

Lors des attributions de places en crèche, les professionnel.les veillent à ce que l'équilibre filles-garçons soit respecté. En 2019 et 2020, la parité entre les filles et les garçons est respectée, malgré quelques disparités selon les crèches. Néanmoins, les données transmises pour 2020 sont altérées par l'entrée à la crèche retardée ou annulée de certains enfants.

Par contre, le manque de mixité dans les équipes et criant : sur 104 agent.es, il y a trois hommes, dont le directeur d'un multi-accueil collectif et familial.

REMARQUES

Les équipes du Service Petite Enfance sont majoritairement composées de femmes, ce qui met en évidence un corps de métier genré. Si la surreprésentation des femmes est bien connue dans ce domaine, on peut questionner l'absence des hommes. D'une part, la socialisation et l'éducation des filles et des garçons conditionnent le choix des métiers, les garçons ne se détournant des métiers liés à la petite enfance ; d'autre part, la faible rémunération et le manque de reconnaissance de ces métiers peut expliquer ce choix.

La collectivité ayant un fort potentiel de recrutement, les pistes à creuser consistent à encourager l'embauche de professionnel.les de la petite enfance des deux genres, à valoriser ces métiers auprès des jeunes et à favoriser une revalorisation salariale.

Les travaux du Défenseur des droits sur la revalorisation des métiers à dominante « féminine » par rapport aux métiers à dominante « masculine » peuvent inspirer une réflexion globale sur ces pistes.

(2) Focus sur l'égalité filles-garçons dans le projet éducatif et lors d'actions de sensibilisation des professionnel.les

En 2018, le Service Petite Enfance a défini l'égalité filles-garçons comme un axe de son projet éducatif devant découler sur des mesures spécifiques.

Les crèches municipales s'inspirent de la pédagogie Loczy qui met à disposition des enfants des jeux et des jouets, ce qui leur permet d'aller d'un jouet à l'autre au gré de leurs envies. On y trouve un espace de jeux symboliques et jeux d'imitation. Les jouets sont proposés aux enfants sans distinction de genre, que ce soient des poupées, une dinette ou un garage.

La formation des professionnel.les et la sensibilisation des parents à une pédagogie égalitaire et à la prévention des stéréotypes constituent un point clef du projet pédagogique du Service Petite Enfance. En effet, des codes sont intégrés socialement de manière plus ou moins consciente : par exemple, le rayon rose et le rayon bleu dans les magasins de jouets. Ainsi, les représentations du « féminin » et du « masculin » renvoient davantage à des stéréotypes de genre qu'à une construction de rôles égaux entre femmes et hommes. Il s'agit donc de déconstruire ces codes et ces stéréotypes.

Dans le cadre du Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes, une sensibilisation et une formation à l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge destinée aux équipes des crèches municipales avait été programmée en 2020, en partenariat avec le Secteur Lutte contre toutes les discriminations et le Centre Hubertine Auclert. Comme les stéréotypes de genre se mettent en place dès le plus jeune âge, prévenir la transmission des inégalités entre les filles et les garçons passe par l'analyse fine des représentations et des pratiques professionnelles. Suite à la sensibilisation de toutes les équipes des crèches municipales, des professionnel.les de chaque crèche devaient être formé.es pour devenir des ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité au sein de leurs équipes.

Cette sensibilisation-formation n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire. Ses modalités de réalisation devront donc être redéfinies, en intégrant le suivi de la formation des ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité sur trois ans pour assurer une dynamique forte en faveur de l'égalité au sein du Service Petite Enfance.

La sensibilisation-formation des équipes des crèches municipales s'accompagnera d'une sensibilisation des parents, en cours de construction.

(3) Attention particulière pour les familles monoparentales et les femmes victimes de violences conjugales

Le Service Petite Enfance veille à porter une attention particulière aux familles monoparentales et aux femmes victimes de violences lors des demandes de places en crèche. Ces situations familiales sont donc prises en compte dans l'étude des demandes.

Les crèches municipales accueillent 15% de familles monoparentales chaque année ; en 2019 et 2020, les parents de ces familles monoparentales sont toutes des femmes. La situation des familles monoparentales est regardée avec attention lors des commissions d'attribution de places en crèches. En effet, la situation de monoparentalité génère un déséquilibre et une certaine fragilité. La place en crèche devient alors une condition sine qua none pour que le parent puisse travailler, percevoir un salaire et subvenir aux besoins de sa famille. La condition de famille monoparentale est prise en compte de façon générale, que la famille soit composée d'une femme ou d'un homme. Il convient toutefois de préciser que dans la grande majorité des situations, elles sont composées à 85% d'une femme et d'enfants. De la place en crèche dépend alors l'indépendance économique et sociale de la famille.

Depuis 2017, cet accueil est présenté dans le cadre du budget sensible au genre.

b) LES VACANCES DE L'ENFANCE

Les projets pédagogiques développés par la Ville et l'association Vacances Voyages Loisirs s'articulent autour du vivre-ensemble. Ainsi, l'égalité entre les filles et les garçons est régulièrement abordée au cours des activités et des échanges.

Les vacances de l'enfance ont pu être maintenues malgré la situation sanitaire.

c) PÔLE FAMILLES

Le Pôle Familles intervient pour permettre l'accès des usagèr.es aux activités municipales concernées par le tarif au quotient familial (QF), pour les inscriptions scolaires, pour l'édition et le paiement des factures.

Il accueille les familles, quelle que soit leur composition. Pour inclure toutes les typologies de familles, la famille peut être représentée indifféremment par une femme ou un homme, en utilisant les intitulés « représentant 1 » et « représentant 2 » et non « père » et « mère ».

Le Pôle famille a une visibilité sur le nombre de familles monoparentales à Ivry-sur-Seine :

- Proportion de familles monoparentales sur les familles ayant fait calculer leur QF ou ayant des enfants scolarisés : 25%
- Proportion de familles monoparentales composées d'une femme et d'enfant(s) : 93% +4%

- Moyenne du QF des familles monoparentales composées d'une femme et d'enfant(s) : 309, presque deux fois moins que la moyenne du QF ivryen (604)

REMARQUES

Parmi les familles ayant fait calculer leur QF ou ayant des enfants scolarisés, la proportion de familles monoparentales a légèrement diminué entre 2019 et 2020. Par contre, la proportion de familles composées d'une femme et d'enfant(s) parmi ces familles monoparentales a augmenté.

À Ivry-sur-Seine, 86% des familles monoparentales sont composées d'une femme et d'enfant(s) ; 93% des familles monoparentales ayant fait calculer leur QF ou ayant des enfants scolarisés sont composées d'une femme et d'enfant(s), ce qui est un fort marqueur d'inégalités.

La moyenne du QF de ces familles monoparentales indique bien qu'elles se trouvent dans des situations de plus grande précarité financière que les autres familles.

8. LES POLITIQUES CULTURELLES

Si l'accès à la culture pour tous et toutes est au cœur du projet culturel ivryen, cette partie vise à analyser plus en détail les pratiques culturelles sous le prisme du genre, ce qui met en lumière le manque de mixité global. Ainsi, les actions directes et indirectes en faveur de l'égalité femmes-hommes, des données genrées concernant le public, le personnel et les artistes permettent d'évaluer la situation annuelle pour chaque équipement culturel municipal.

La Ville d'Ivry-sur-Seine se distingue par son offre culturelle riche, plurielle et engagée. En effet, les politiques culturelles veillent à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, il y a toujours un décalage genré entre des pratiques de loisirs plutôt féminines et des pratiques professionnelles plutôt masculines.

En 2020, le contexte de crise sanitaire a contraint les équipements culturels à fermer, ce qui explique l'absence ou le peu de statistiques genrées et d'actions réalisées en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Toutefois, on peut signaler qu'il n'y a eu que des femmes artistes en résidence artistique à Ivry en 2020.

Par ailleurs, la Direction a maintenu des rendez-vous des sciences qui explorent la culture scientifique auprès d'expert.es, majoritairement des femmes cette année. De même, une sensibilisation à la lutte contre le sexisme destinée aux jeunes a eu lieu dans le cadre d'Ivry Motiv'.

a) LA GALERIE FERNAND LÉGER / LES ARTS PLASTIQUES

La Galerie Fernand Léger a pour objectif principal d'inspirer une réflexion sur le territoire et la mutation urbaine actuelle à Ivry. Des artistes sont donc invité.es en résidence de création et exposé.es en fonction de cet axe artistique. Ce projet culturel ne soutient pas directement l'égalité entre les femmes et les hommes, même s'il donne de la visibilité à des femmes artistes.

En raison de la situation sanitaire, il n'y a eu qu'une nouvelle exposition en septembre-octobre 2020, celle de Catherine Melin intitulée « Inclinaisons et pentes », précédée d'une rencontre avec l'artiste, invitée en résidence à Ivry. Ses constructions en transition proposent une déambulation parmi les espaces et les contextes sociaux, en explorant la destruction et la mobilité de la société contemporaine. Elle s'est notamment intéressée à la Cité Gagarine avant sa démolition. Les passages et les seuils qui ponctuent l'exposition questionnent les limites entre sphère privée et sphère publique pour inviter les spectateur.ices à une réflexion sur les différents usages qu'on peut faire des lieux et des espaces publics.

Cependant, de la visibilité est accordées aux femmes artistes est 2020 puisqu'Agnès Thurnauer et Alix Delmas réalisent deux œuvres pour la Ville, respectivement sur les assises et sur les lignes de vie, dont l'installation est retardée par la situation sanitaire. Un apéro-culturel autour de l'œuvre d'Agnès Thurnauer a eu lieu à la Médiathèque du centre-ville en mars, en partenariat avec la Galerie.

Les cinq ateliers de cours d'arts plastiques ont réuni $\frac{3}{4}$ de femmes et $\frac{1}{4}$ d'hommes.

b) LE CINÉMA MUNICIPAL LE LUXY

En tant que service municipal, le Luxy est un cinéma d'art et d'essai dont l'objectif premier est de défendre la culture pour tous et toutes à travers de nombreuses actions culturelles. Ces actions s'inscrivent largement dans un projet de sensibilisation à toutes les discriminations pour faire bouger les mentalités. Une attention particulière est portée à la mise en évidence des inégalités femmes-hommes et à la déconstruction des stéréotypes de genre.

En 2020, le Luxy a participé à une journée en faveur de l'égalité femmes-hommes :

- A l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes (8 mars), une projection-débat a eu lieu autour « Made in Bangladesh », sur le combat d'ouvrières textiles pour faire respecter leurs droits, avec le producteur du film et une représentante de l'association ActionAid.
- A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) était prévue la projection-débat autour de « Slalom », premier film de Charlène Favier traitant des violences sexuelles dans le sport. Cette rencontre n'a pas pu avoir lieu.

En dehors de ces journées, l'égalité entre les femmes et les hommes a très souvent fait partie de la programmation et des animations à destination du jeune public (les Cinés p'tit déj', les Cinés-Goûters), des retraité.es (les Cinés-Retraités) ou pendant les Cinés-Thé.

En ce qui concerne le public, il est difficile de mesurer la répartition genrée de la fréquentation. Sur les 1800 ami.es du Luxy, 70% sont des femmes ; les événements sont globalement fréquentés par une grande majorité de femmes.

c) LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le conservatoire de musique et de danse s'attache avant tout à ouvrir à tous et à toutes un suivi pédagogique de qualité de l'enfance à l'âge adulte. Ainsi, toutes les formes de mixité sont recherchées. Les pratiques culturelles de loisirs y sont beaucoup plus féminines que masculines alors que les pratiques culturelles professionnelles restent plus inégalitaires dans le monde de la musique que dans d'autres sphères artistiques¹².

En considérant le conservatoire comme lieu de diffusion, il y a eu 38% de femmes invitées et 62% d'hommes sur la saison culturelle 2019/2020, perturbée par la situation sanitaire. Ce contexte explique que la saison précédente était plus mixte et plus paritaire.

Alors que les compositrices sont largement sous-représentées dans l'histoire de la musique, le conservatoire a néanmoins cherché à réhabiliter et à mettre en valeur les femmes musiciennes : en janvier, le concert « Des Fenêtres sur le ciel » a été proposé par le Quatuor à cordes Talea, Aurélie Loilier (soprano) et Qiaochu Li (piano). Il rendait hommage à la compositrice Augusta Holmes « l'indomptable ».

En s'intéressant au conservatoire comme lieu de formation, on peut rendre compte de la répartition genrée des enseignant.es et des élèves. D'une part, la mixité est entièrement respectée et recherchée parmi les 40 enseignant.es, avec 50% de femmes (48% en 2018 et 2019). Sur les 5 enseignant.es les plus diplômé.es, 5 sont des femmes. D'autre part, sur les 865 élèves, 69% sont des femmes.

¹² Les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans ce secteur (64% d'hommes, 36% de femmes), elles sont de moins en moins payées par rapport aux hommes (-21% pour les permanentes en 2019) : Antoine Pecqueur. « Inégalités hommes-femmes dans la musique », *La Lettre du Musicien*, 2019 : https://www.lalettredumusicien.fr/s/articles/6098_0_inegalites-hommes-femmes-dans-la-musique?idarticle=6098

REMARQUES

La proportion d'utilisatrices a très légèrement baissé, passant de 73% en 2019 à 69% en 2020. Cet écart entre les femmes et les hommes s'explique en partie par la sous-représentation des garçons en danse (2%) alors qu'il y a beaucoup plus de mixité dans les cours de musiques : 47% d'hommes et 53% de femmes en 2020.

Malgré l'effort de mixité en musique et le décloisonnement grandissant des disciplines instrumentales, certaines restent très genrées. Par exemple, il y a plus de musiciens que de musiciennes parmi les cuivres et inversement chez les cordes : les professeurs de trompette, de trombone et de cor sont des hommes tandis que les professeures de violon, d'alto, de violoncelle et de contrebasse sont des femmes.

Au conservatoire d'Ivry, les femmes sont surreprésentées dans les pratiques culturelles de loisirs alors qu'elles ne le seront pas dans les pratiques professionnelles possibles par la suite. Les choix pédagogiques visent pourtant à déconstruire les stéréotypes de genre et à valoriser la professionnalisation des femmes musiciennes.

d) **LES MÉDIATHÈQUES**

Les médiathèques travaillent à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion du 8 mars, du 25 novembre et tout au long de l'année grâce à un projet culturel exigeant. Pour ce faire, elles s'associent avec d'autres services municipaux : le Secteur Lutte contre toutes les discriminations, le Service Handicap, le Centre Municipal de Santé, la Direction jeunesse, etc.

(1) Événements en faveur de l'égalité femmes-hommes

Pour le 8 mars, la Médiathèque du plateau Monmousseau a accueilli le quizz-karaoké féministe #BalanceTaChanson pour chanter les femmes, leurs combats et tester ses connaissances sur l'Histoire des droits des femmes. La Médiathèque du centre-ville a proposé un apéro-cultuel sur la place des femmes dans l'art, en présence d'Agnès Thurnauer, en partenariat avec la Galerie Fernand Léger. L'artiste a également témoigné de son expérience et de son travail de plasticienne (18 participant.es).

Pour le 25 novembre devait avoir lieu une table-ronde autour de la « charge maternelle », de l'injonction à la maternité et de la place des femmes dans la bande dessinée avec Lili Sohn, l'autrice de « Mamas » et de « Petit précis de déconstruction de l'instinct maternel » ainsi que Sandra Camilleri, la scénariste de « Ma grossesse, tout le monde s'en mêle ». Cette rencontre n'a pas été maintenue en raison de l'évolution de la situation sanitaire.

(2) Déconstruire les stéréotypes de genre par des rencontres

Tout au long de l'année, des femmes artistes sont mises en valeur par des cafés littéraires, des rencontres et des expositions.

Premièrement, la médiathèque veille à respecter la mixité entre les autrices et auteurs dans la sélection des cafés littéraires. Un café littéraire a eu lieu avec Amélie Lucas-Gary en décembre.

Deuxièmement, des apéro-culturels donnent de la résonance aux femmes artistes : en 2020, cinq apéros culturels sur huit ont fait intervenir des femmes : Léopoldine HH, Agnès Thurnauer, Marie-Pierre Dieterlé, Kitsou Dubois et Lisa Mandel.

Troisièmement, des expositions ont renforcé la visibilité des femmes artistes, parfois précédées d'un apéro-culturel :

- En mars, l'exposition de la graphiste et illustratrice jeunesse Marion Bataille
- En septembre, l'exposition de la photographe Marie-Pierre Dieterlé autour de l'histoire de la Cité Gagarine
- En septembre-octobre, l'exposition des photographies autour du travail de la chorégraphe Kitsou Dubois, en résidence artistique à Ivry en 2020-2021, avec une conférence dans le cadre de la Fête de la Science
- En décembre était prévu un concert dessiné autour des « Roaring Twenties », avec l'autrice de BD CY et le musicien Julien Limonne qui n'a pas pu être maintenu

(3) Déconstruire les stéréotypes de genre par des lectures

Au sein des médiathèques, il existe de nombreux moyens et espaces pour informer et sensibiliser les lectrices et lecteurs à l'égalité entre les femmes et les hommes. D'après la classification universelle pour le rangement des bibliothèques, des livres consacrés aux droits des femmes sont clairement identifiés. D'autres livres sur l'égalité femmes-hommes sont régulièrement mis en évidence tandis que la politique d'achat se veut toujours inclusive et ouverte, avec une attention particulière portée pour les livres jeunesse.

En 2020 ont été mises en place des toilettes non genrées dans la Médiathèque du centre-ville.

(4) Des pratiques culturelles genrées

Les femmes sont plus présentes que les hommes dans les médiathèques. En effet, si on se réfère à l'ensemble des inscrit.es, il y a 58% de femmes. Parmi celles et ceux qui empruntent activement depuis début 2019, il y a 60% de femmes.

REMARQUES

Les précédents rapports mettent en évidence une augmentation de la part des utilisatrices de la médiathèque, même si l'année 2019 connaît jusqu'à présent un léger recul : 57% en 2016, 60% en 2017, 61% en 2018, 60% en 2019.

Si les utilisatrices sont plus présentes que les utilisateurs dans les fichiers, les hommes fréquentent plus que les femmes les espaces presse et informatique.

66% des emprunts sont réalisés par des femmes, même s'il convient de relativiser ce chiffre car de nombreuses femmes empruntent à leur nom pour toute leur famille.

Ces données ont très peu évolué de 2019 à 2020.

Répartition des femmes parmi celles et ceux qui empruntent par catégories d'âge

Âge	Part de femmes inscrites
De 0 à 13 ans	52%
De 14 à 19 ans	56%
De 20 à 24 ans	68%
De 25 à 58 ans	62%
De 58 à 64 ans	56%
65 ans et plus	66%

REMARQUES

S'il y a davantage de lectrices que de lecteurs qui empruntent, toutes catégories d'âges confondues, une plus grande mixité est présente chez les plus jeunes (52% de filles et 48% de garçons empruntent entre 0 et 13 ans), suivie d'un décrochage significatif des hommes entre 20 et 58 ans. Une plus grande mixité apparaît à nouveau entre 58 et 64 ans (56% de femmes et 44% d'hommes empruntent). Enfin, un large recul des lecteurs intervient chez les 65 ans et plus (66% de lectrices empruntent).

Concernant la répartition des lectrices et lecteurs par catégories d'emprunts, les romans constituent 76% des prêts pour les lectrices et 52% des prêts pour les lecteurs. Au sein de cette catégorie, les romans adultes sont les plus empruntés, suivis des romans policiers dans les deux cas.

Les bandes dessinées constituent 40% des emprunts des lecteurs et 17% des emprunts des lectrices, ce qui montre la persistance de catégories de lecture préjugées plus « masculines ». Cependant, il y a de plus en plus d'autrices et de lectrices de bandes dessinées, comme en témoigne le cycle autour de la bande dessinée de la programmation culturelle de la médiathèque.

L'évolution de l'ensemble de ces données n'a pas été significative de 2019 à 2020.

(5) LE HANGAR ET TREMPLIN

Le Hangar a pour objectifs de diffuser toutes les esthétiques de musiques actuelles et de favoriser la mixité au sein de la salle de concert et du service, mais aussi au Tremplin, lieu de cours, de répétitions et d'enregistrement.

La programmation culturelle du Hangar soutient un projet culturel inclusif et engagé pour l'égalité femmes-homme sans toutefois échapper aux tendances nationales : sans compter les groupes mixtes, les têtes d'affiches restent surtout des hommes. En 2020, 35% des artistes invité.es au Hangar étaient des femmes, ce qui est légèrement au-delà de la moyenne nationale (28%).

On peut remarquer que les concerts sont gratuits pour les moins de 12 ans et qu'il y a à présent 40 casques réducteurs de bruit disponibles pour les jeunes enfants, ce qui favorise la venue des parents et notamment celle des mères de famille.

Néanmoins, l'année 2020 a été particulière en raison de la fermeture des équipements culturels une majeure partie de l'année.

A l'occasion du 8 mars, la Forum d'ouverture de la Journée internationale pour les droits des femmes s'est clôturée par le concert du groupe Lemma. Ce groupe, créé sous l'impulsion de Souad Asla, se compose de musiciennes originaires de la région de la Soura située dans le désert algérien. Leurs voix et leurs mains sont les principaux instruments de cet ensemble, auxquels se joignent les percussions, le guembri et la guitare de Hasna El Becharia. Ce concert a contribué à renforcer la visibilité des femmes artistes et à leur rendre hommage.

Un projet d'événements et de tables rondes sur la représentation des femmes dans les musiques actuelles a été élaboré en partenariat avec le Réseau de Musiques Actuelles d'Île-de-France et le Festival Marne Arcadi, entre autres, reporté en 2021. Ce projet part du constat que les femmes sont sous-représentées dans les musiques actuelles, même si elles sont moins institutionnalisées et donc moins documentées. Ces femmes sont moins souvent invitées sur les scènes d'envergure, encore moins en tant qu'artistes principales. Elles fréquentent moins les studios d'enregistrement et de répétition. Enfin, elles bénéficient moins des dispositifs d'aide et d'accompagnement que les hommes.

Au Tremplin, la politique culturelle ouvre la musique actuelle encore très largement inégalitaire, aux femmes. La pratique artistique des femmes est encouragée : l'activité culturelle s'amplifie auprès des jeunes de 14 à 25 ans, ce qui permet de rendre possible leur éventuelle professionnalisation. En effet, la problématique globale d'une pratique culturelle féminine réduite aux loisirs qui peine à se professionnaliser se retrouve dans ces lieux, tant sur la scène du Hangar que dans les salles de cours du Tremplin.

9. LES ACTIONS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE

a) Service animation et actions éducatives

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif de proximité, le service animation et actions éducatives cherche à faire progresser l'égalité garçons-filles par le biais de débats sur les relations filles-garçons. Ces discussions permettent de sortir des catégorisations genrées imposées par la société dans lesquelles elles et ils peuvent se sentir enfermés selon leur sensibilité et leur âge. Ces débats n'ont pas été maintenus en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Étant donné que les garçons sont habituellement beaucoup plus présents que les filles dans les antennes jeunesse, des événements dédiés aux filles ont été programmés pour favoriser les échanges et l'émergence de prises de paroles. En non-mixité, les filles osent s'exprimer plus librement. Elles appréhendent donc différemment le service et s'y sentent mieux accueillies. Ainsi, des ateliers danse ont été programmés à l'automne, puis reportés à cause de l'évolution du protocole sanitaire.

D'une manière générale, le service multiplie les initiatives pour améliorer l'égalité et la mixité parmi les jeunes.

A l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, la deuxième édition d'un projet d'émancipation par le sport a eu lieu, en partenariat avec la Maison de quartier Petit Ivry : un stage et

un tournoi de football 100% féminin (10 femmes et 10 filles pour le stage, 10 femmes et 50 filles pour le tournoi). Ce tournoi était accompagné d'une exposition sur les discriminations sexistes dans le sport, d'un atelier de sensibilisation aux stéréotypes de genre animé par le Secteur Lutte contre toutes les discriminations, d'un atelier de sensibilisation à l'hygiène alimentaire et de séances d'ostéopathie individuelles pour les participantes majeures.

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, un cycle de débats en partenariat avec l'association Femmes Solidaires était prévu pour sensibiliser les jeunes aux violences au sein du couple à l'aide du violentomètre. Ces initiatives ont été annulées à cause de l'évolution de la crise sanitaire.

b) Service accès droits autonomie réussite solidaire

Pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes de 16 à 30 ans, le service veille à renforcer l'égalité femmes-hommes, la mixité et la lutte contre toutes les discriminations pour mieux les accompagner. Par conséquent, les dispositifs COREUS et Coup de Pouce encouragent respectivement des projets pour accéder à l'autonomie matérielle et financière et des projets dans le domaine de la culture, du sport, de la solidarité et du développement durable. De janvier à octobre 2020, 73 jeunes ont bénéficié de ces dispositifs : 36 jeunes femmes, 36 jeunes hommes et une personne non binaire.

REMARQUES

Les dispositifs COREUS et Coup de pouce qui soutenaient davantage de jeunes hommes que de jeunes femmes les années précédentes ont pour la première fois respecté une parité exemplaire avec 36 filles, 36 garçons et une personne non binaire accompagné.es.

Comme en 2019, le service tenu à valoriser des projets de jeunes femmes dans des domaines dans lesquels leur professionnalisation est sous-représentée. Ainsi, trois projets artistiques et un projet sportif ont été favorisés en 2020 : un projet de réalisation de court-métrage, un projet de poursuite d'études supérieures en cinéma d'animation 3D, un projet d'études supérieures en musique (violoncelle) à Montréal et un projet de préparation aux Jeux Olympiques en athlétisme.

Ces dispositifs de réussite solidaire ont permis de faire émerger des situations d'urgence et de réorienter ces jeunes vers un accompagnement global plus efficace. Par exemple, en 2020, les dossiers pour ces dispositifs ont entraîné la prise en charge de trois jeunes hommes et d'une jeune femme par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ; quatre jeunes femmes et un jeune homme ont été réorienté.es vers le CCAS ; quatre jeunes hommes et deux jeunes femmes ont été accompagnés par le CCAS.

REMARQUES

A Ivry-sur-Seine, les jeunes femmes sont plus souvent victimes de vulnérabilité que les jeunes hommes. En effet, de janvier à octobre 2020, sur 19 dossiers témoignant de situations d'urgence relevant de violences intrafamiliales, 12 concernaient des femmes.

Le service a relevé trois situations de violences conjugales touchant des jeunes femmes et deux cas de violences intrafamiliales subies par des jeunes hommes. De même, quatre jeunes femmes, un jeune homme et une personne non binaire ont été réorientés vers le Service Habitat.

D'une manière générale, l'année 2020 a été marquée par presque trois fois plus de situations d'urgence que 2019, ce qui témoigne de l'impact dramatique de la crise sanitaire sur les jeunes.

Plus largement, toutes les discriminations amplifient les situations de précarité. Sur la même période, cinq personnes exilées ont bénéficié des dispositifs COREUS et Coup de Pouce.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) constitue un lieu d'écoute et de documentation pour accompagner les jeunes de 11 à 30 ans dans toutes leurs démarches (accès aux droits, santé, logement, emploi, etc.). Ses missions peuvent donc favoriser l'égalité femmes-hommes. Toutefois, parmi les 215 jeunes qui sont venus au PIJ entre janvier et octobre 2020, il y a eu 43% de femmes et 57% d'hommes.

Plus généralement, le service a consolidé l'implication de ses bénéficiaires dans le cadre d'un réseau d'entraide et de partenariats.

Ainsi, une initiative en faveur de l'égalité femmes-hommes a été menée pour les jeunes en février, dans le cadre d'Ivry Motiv' : un atelier de sensibilisation sur les violences au sein du couple, de la famille et sur les LGBT+phobies avec une gynécologue et le Secteur Lutte contre toutes les discriminations, en présence de 15 jeunes ; cet atelier était suivi de la représentation du spectacle des Zôtesses du collectif Sangs Mêlés et d'un échange sur les violences faites aux femmes au sein du couple et de la famille, au travail et dans la rue. Forte de son succès, cette initiative devait être réitérée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, reportée en raison de la crise sanitaire.

10. LES POLITIQUES SPORTIVES

Le projet de la direction des sports est défini autour de quatre axes :

1. Mettre en place des activités sportives municipales, de l'enfance aux seniors
2. Développer des partenariats associatifs et institutionnels dans le cadre d'actions partenariales
3. Démocratiser la pratique sportive : favoriser au plus grand nombre par des activités et des tarifs adaptés
4. Favoriser l'émancipation de toutes et tous

a) Ateliers parent/enfant

Depuis octobre 2018, il est proposé dans les quatre maisons de quartiers des ateliers parent/enfant avec la mise en place d'activité d'éveil psychomoteur. Avant la crise sanitaire, ces ateliers étaient animés une fois par semaine, le mercredi après-midi par des éducateurs sportifs / des éducatrices sportives du service qui proposent des activités diverses et variées telles que des jeux de ballons, de la gymnastique, de l'expression corporelle, des jeux d'oppositions, de la danse, des activités athlétiques... Toutefois, dû à la crise sanitaire, il n'y a eu que 8 séances en 2020. A ce jour, les ateliers n'ont pas pu reprendre. Nous ne disposons pas de données genrées pour 2020.

A travers ces ateliers ludiques, il est recherché les objectifs suivants :

- Favoriser la relation parent-enfant à travers un temps privilégié d'activités sensorielles et motrices ;
- Valoriser les compétences des parents en leur permettant d'être acteurs des loisirs de leur(s) enfant(s) ;
- Permettre des échanges avec d'autres familles, discuter autour de l'éducation ;
- Renforcer le lien familial et soutenir les parents dans leur rôle parental ;
- Sensibiliser les parents et enfants à avoir une activité physique et/ou sportive régulière (santé, socialisation, épanouissement, ...).

b) Animations sportives jeune

Les chiffres concernant les activités s'adressant aux jeunes dans les quartiers font apparaître la faible fréquentation des filles, malgré la forte augmentation des fréquentations suite au premier déconfinement. En effet, une très forte augmentation des fréquentations du dispositif « Si t'es sport » a pu être remarquée cet été. 394 jeunes ont été inscrit.es sur l'ensemble des deux mois (192 en juillet et 202 en août), contre 116 en 2019, soit une hausse de 340%.

Sur les 394 inscrit.es, les filles restent minoritaires, représentant 36 % de l'effectif total. Les inscriptions des filles ont augmenté comme celles des garçons : 109 filles contre 40 en 2019.

Les filles ont une pratique des activités similaires aux années précédentes dans le cadre des activités multisports proposés l'été ; les jeunes étaient dans leur ensemble plus volontaires et motivé.es dans la pratique suite au confinement. Il faut noter également un fort engouement pour les sorties en Iles de loisirs ou à la mer cet été.

Les questions d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les violences faites aux femmes et de lutte contre les discriminations sont abordées de manière informelle pendant les animations.

REMARQUES

Une augmentation de la participation des filles a pu être notée entre 2018 et 2019 mais cette participation a chuté de quelques points en 2020. La fréquentation des filles durant l'été était de 31% en 2017, de 40% en 2019 et de 36% en 2020.

Nous ne disposons pas cette année des données genrées pour les animations sportives dans les quartiers en dehors de l'été. En 2019, les animations sportives comptaient environ 25% de filles de 11 à 17 ans et 20% pour les plus de 18 ans.

c) Activités physiques et sportives adulte

Cette tendance s'inverse un peu à l'âge adulte avec certaines activités proposées aux adultes attirant plus de femmes que d'hommes.

Dispositif « Pass'sports »¹³: 83% des personnes inscrites aux cours (Abdos-Fessiers, LIA, Step, Gym Tonic, Gym d'Entretien, Renforcement Musculaire, Badminton, Course à pieds ...) sont en 2019-2020 des femmes (82% en 2018-2019).

Dispositif « Sport pour Elles » : Dispositif destiné à permettre aux femmes éloignées de la pratique sportive d'y accéder au plus près de chez elles (femmes au foyer, personnes sans ressources, ...). Les cours dispensés sont basés essentiellement sur le fitness. Entre 6 à 12 femmes par lieu bénéficient de ce dispositif.

Sport Sénior : Ce dispositif a aussi l'objectif de lutter contre l'isolement. Il est fréquenté par une grande majorité de femmes. En effet, sur l'ensemble des personnes inscrites à l'année, il y a 87,5% de femmes.

Dispositif « été sportif » : « L'été sportif » proposé en juillet et août se veut être un prolongement des dispositifs en direction des adultes proposés tout au long de l'année, à l'exception des séniors. Sur la période estivale on compte en moyenne 53% de femmes.

(1) Données genrées concernant la pratique des publics socialement éloignés

¹³ L'objectif est de favoriser la découverte d'activités sportives non compétitives et de loisirs, de favoriser la socialisation des personnes isolées, par le partage d'une activité avec d'autres afin de se sentir mieux intégré et plus épanoui, de permettre une pratique diversifiée par la multitude d'activités mises en place, de permettre aux personnes de s'orienter vers une pratique associative de loisirs et de permettre aux usagers d'atteindre leurs objectifs à l'aide d'outils pédagogiques.

Les services ont également mis en place des activités à destination des publics socialement éloignés.

Dispositif « Passeport santé »¹⁴ : En 2019-2020, 90% des bénéficiaires de ce dispositif sont des femmes. En effet, les activités proposées sont majoritairement identifiées comme féminines (fitness).

Dispositif « Sport et accompagnement social » et « Sport et insertion » : La municipalité propose des activités physiques et/ou sportives aux personnes qui fréquentent le centre d'hébergement Emmaüs ainsi que la mission locale dans le cadre du dispositif d'état « garantie jeunes ». En temps normal, des animations sportives de renforcement musculaire étaient proposées tous les lundis, ainsi que des ateliers de jeux d'oppositions et de sports collectifs tous les mercredis. Il s'agit notamment d'aider à l'intégration (réintégration) sociale. Cependant, ces deux dispositifs n'ont pas repris depuis le déconfinement en raison des restrictions liées au COVID 19 et de la fermeture des équipements pour les adultes. Pour le dispositif « Sport et insertion », les effectifs femmes-hommes étaient équilibrés dans l'ensemble. Concernant le dispositif « Sport et accompagnement social » en partenariat avec Emmaüs, la majorité des effectifs étaient des hommes.

REMARQUE

En 2020, sur quatre dispositifs adultes sur sept, les femmes sont très majoritaires parmi les bénéficiaires.

d) La vie associative sportive

Concernant la vie associative sportive, des conventions pluriannuelles d'objectifs sont établies entre la Ville et les associations. Un des objectifs opérationnels est de favoriser la pratique des sports des femmes et favoriser la mixité. D'ailleurs certaines manifestations sportives ne sont proposées qu'en mixte (tournoi de badminton inter-entreprises lors de la quinzaine sportive, par exemple).

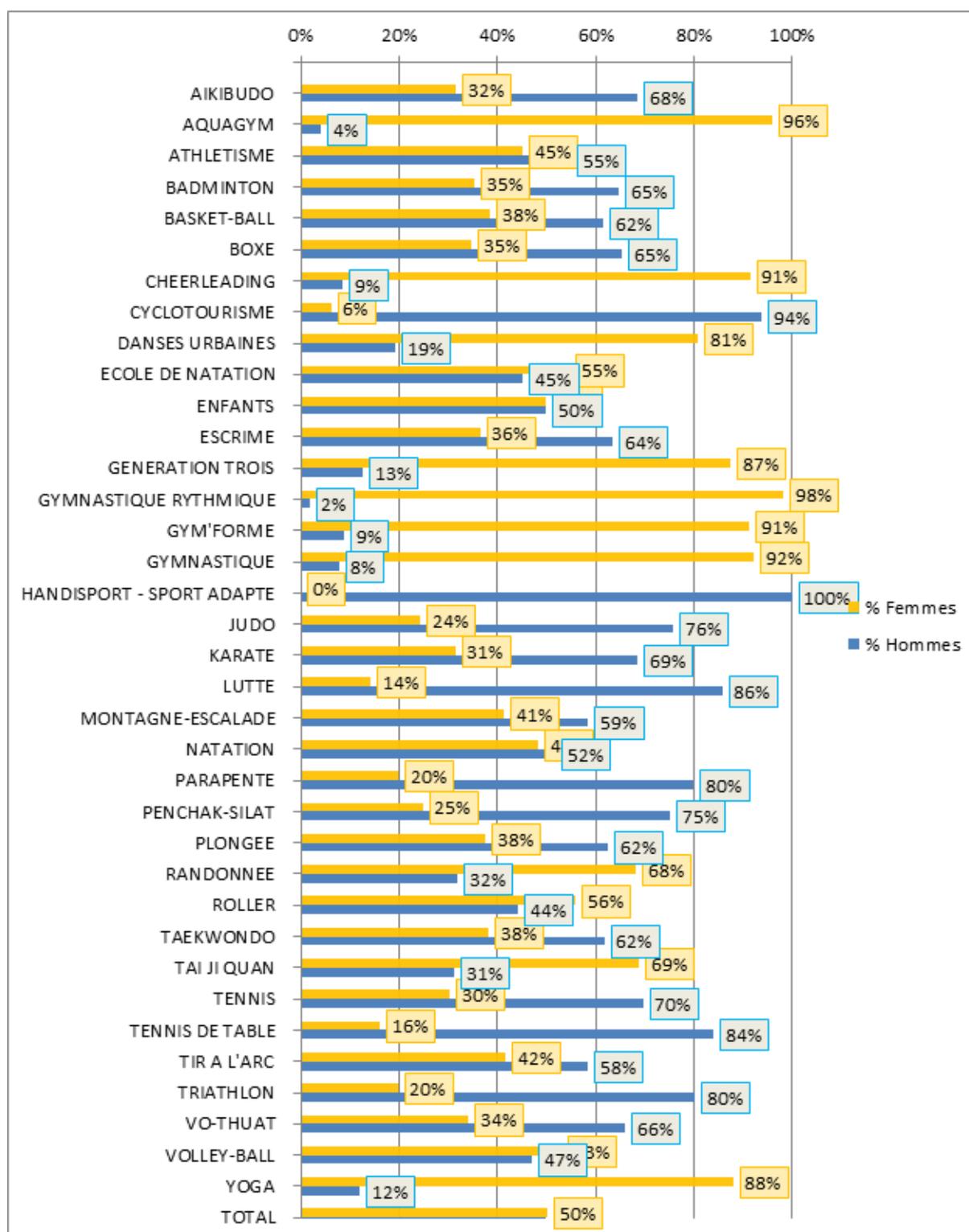
REMARQUE

Contrairement à l'année dernière, nous ne disposons pas des données générées pour les associations sportives, telles que l'USI Football et l'USI Handball.

5 sections sont proches de la parité : Athlétisme, Natation, Enfants, Volley-ball, et Roller.

¹⁴ Le dispositif « Passeport santé » en partenariat avec le Centre municipal de santé est destiné à améliorer l'état de santé des pratiquant.es, contribuer au bien-être, tisser ou retisser un lien à travers une activité collective et initier à la pratique sportive.

Part de femmes et d'hommes par activités en 2019-2020



11. LA VIE ASSOCIATIVE

La défense de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un critère dans l'attribution des subventions municipales aux associations. Cependant, plusieurs associations et organismes ont mis en place des actions directes en faveur de l'égalité en 2019, sans qu'on puisse connaître la part des subventions consacrée à ces activités.

Types d'association	Associations / Organismes	Actions en faveur de l'égalité femmes-hommes
Jeunesse	Les Bergers en Scène	Ateliers de théâtre interactif avec des jeunes sur des thématiques liées à l'égalité femmes-hommes
Citoyenneté / Éducation populaire	Union locale CGT	Collectif Femmes-Mixité pour gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
	Femmes Solidaires d'Ivry	Initiatives à l'occasion du 8 mars et du 25 novembre, projet de la Maison des femmes
Retraité.es	ARILS	Ateliers qui luttent contre l'isolement et favorisent le bien-être des personnes âgées, fréquentés principalement par des femmes
Culture	1 ^{er} acte	Nombreux ateliers interactifs sur les inégalités et les injustices dont les femmes sont victimes
	Théâtre Aleph	
Sport	Ivry Sport Culture et Solidarité	Mise en place d'une équipe de football mixte : « l'Étoile Rouge du Val-de-Marne »

La vie associative en faveur de l'égalité femmes-hommes repose sur le travail en relais et en réseau d'associations dédiées à cette cause sur le territoire ivryen, principalement Femmes Solidaires, mais aussi le Collectif Ne Rougissez Pas !, Lallab et Ev'Activ.

a) COLLECTIF NE ROUGISSEZ PAS !

Cet atelier collectif de graphistes, designer.euses et vidéastes présent à Ivry a manifesté son désir de renforcer ses partenariats avec Femmes Solidaires, mais aussi avec les services municipaux, notamment le Secteur Lutte contre toutes les discriminations pour proposer des projets artistiques innovants et collaboratif en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

A l'occasion du 25 novembre, un projet de création d'affiches et de textes contre les violences faites aux femmes avec Femmes Solidaires a dû être reporté, tous comme les ateliers sexo avec une sage-femme sexologue. Le collectif a néanmoins tenu à proposer une exposition dédiée aux luttes des

femmes sur les vitrines de son atelier-café La Tracterie. Une vidéo commémorative de la marche contre les violences sexistes et sexuelles a été diffusé sur les réseaux du collectif, tout comme le lancement d'un appel à création pour tous et toutes, destiné à rassembler une collection de textes et d'image sur la thématique des violences faites aux femmes.

b) EVACTIV'

Cette association qui promeut l'égalité femmes-hommes à travers des actions culturelles, sociales, économiques et familiales favorisant la transformation d'un quartier sensible dans lequel les femmes peinent à faire leur place, mais aussi leur accomplissement professionnel, a été créée en 2020.

Ce projet associatif du quartier Ivry-Port vise à ce que les femmes et les jeunes réinvestissent et se réapproprient le quartier pour lui donner un visage nouveau et à encourager l'entrepreneuriat féminin en développant localement un tremplin socio-professionnel et un réseau actif pour les femmes.

Le projet est amené à se déployer grâce à un partenariat avec l'association des Bergers en scène et la Maison municipale de quartier Ivry-Port. Ainsi, Evactiv 's'est fait connaître des habitant.es en organisant un événement festif et convivial à la Maison municipale de quartier Ivry-Port pendant l'été.

c) FEMMES SOLIDAIRES

Il nous semble important de faire un focus sur la seule association dédiée à l'égalité femmes-hommes présente à Ivry-sur-Seine.

(1) Historique

A l'origine, l'association a été fondée en 1945 comme l'Union des Femmes Françaises (UFF). Ses objectifs étaient et sont toujours de défendre les droits des femmes dans les domaines politique, social et économique, la parité femmes-hommes, la paix et la solidarité internationale. Cette association possède le statut consultatif du Conseil économique et social des Nations Unies.

En 1998, l'Union des Femmes Françaises est devenue Femmes Solidaires. Aujourd'hui, cette association nationale se définit comme un mouvement féministe d'éducation populaire composé de 190 associations locales, dont celle d'Ivry-sur-Seine. Ce mouvement s'articule autour de valeurs fondatrices comme l'égalité femmes-hommes, la mixité, la paix et la liberté.

L'Union des Femmes Françaises d'Ivry a laissé place à Femmes Solidaires en juin 2011, suite à une inauguration en présence de Sabine Salmon, présidente de Femmes Solidaires à l'échelle nationale intitulée « Pourquoi une association féministe à Ivry ? ». Une vingtaine d'adhérentes ont alors rejoint l'association. Depuis, Femmes Solidaires participe aux événements à l'occasion du 8 mars et du 25 novembre à Ivry. L'association s'engage particulièrement à lutter contre les violences faites aux femmes, notamment en étant reliée au Réseau de violences intrafamiliales et conjugales d'Ivry.

En 2013, l'association a essayé de mettre en place une permanence mensuelle ouverte à toutes. L'expérience a duré un an. Depuis 2016, Femmes Solidaires est remontée en force à Ivry grâce au soutien de la Maison de quartier Gagarine – Centre-ville.

En 2020, l'association dénombre 32 adhérentes de 18 à 73 ans.

(2) Actions menées en 2019

Comme évoqué précédemment, le comité Femmes Solidaires a proposé des ateliers d'écriture féministe et créative autour de « Paroles de femmes » dans les Maisons municipales de quartier Centre-ville Gagarine et Monmousseau, en partenariat avec le collectif Langue de lutte, en février puis en juillet.

A l'occasion du 8 mars, le comité Femmes Solidaires a participé au Forum d'ouverture de la Journée internationale pour les droits des femmes avec la visite commentée de l'exposition « Notre Mariage », la restitution lue des textes écrits par des Ivryennes lors des ateliers d'écriture et la participation à la table-ronde sur les modes d'actions des mouvements féministes depuis #MeToo en tant que militantes. L'association a également rejoint la manifestation nationale pour les droits des femmes à Paris.

Pour répondre à l'explosion des violences conjugales et intrafamiliales pendant le confinement, le comité s'est mobilisé pour être un relais d'écoute et d'orientation bienveillant. Des flyers ont été affichés dans la Ville à cette occasion. Des adhérentes ont été conviées à l'élaboration du dispositif de permanences pour les femmes victimes de violences au Centre commercial Quais d'Ivry.

Au moment du déconfinement, le comité Femmes Solidaires a accompagné le dispositif de la Caravane citoyenne pour soutenir les habitantes et leur proposer des activités répondant à leurs besoins.

En octobre, le comité a proposé une sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles aux jeunes filles du Club Espoir.

A l'occasion du 25 novembre, une manifestation revendicative contre les violences sexistes et sexuelles était prévue : « Je te crois », les adhérentes devaient porter les témoignages de femmes victimes de viols, d'agressions et d'harcèlement sexuels. Cette manifestation s'est adaptée sur les réseaux sociaux de l'association en raison de l'évolution de la situation sanitaire. De plus, le cycle de débats avec les jeunes autour des violences au sein du couple en utilisant le violentomètre a été reporté.

L'association s'est rapprochée du collectif Ne Rougissez Pas ! pour travailler à des projets communs à l'avenir.

Par ailleurs, le projet de la Maison des femmes, ralenti par la crise sanitaire a bien avancé : des locaux ont été trouvés et les travaux terminés. L'objectif est de commencer les activités en 2021. Lauréate du budget participatif en 2019, la Maison des femmes a vocation à devenir un lieu d'entraide où toutes les femmes, et particulièrement celles en situation de précarité peuvent se retrouver et se ressourcer.

Une laverie, des douches, un dressing solidaire, des protections hygiéniques seront proposées à toutes. L'association reprendra son initiative de permanences mensuelles grâce à ce nouveau lieu pour aborder les violences, les démarches pour obtenir des papiers, les difficultés financières et de logement.

d) LALLAB

Née d'un projet de documentaires faisant le portrait de femmes musulmanes fortes à travers le monde qui avait bénéficié d'une aide de la Ville, l'association Lallab s'est largement développée et contribue à la lutte contre les discriminations en Île-de-France. Il s'agit d'une association féministe et antiraciste qui fait entendre les voix et défend les droits des femmes musulmanes. L'association propose des programmes de formation sur l'éducation, le travail, les santés et les sexualités visant l'insertion socio-professionnelle et la réappropriation de soi et de son corps.

A l'occasion du 8 mars, la co-fondatrice de l'association a participé au débat sur les modes d'actions des mouvements féministes depuis #MeToo.

12. L'ESPACE PUBLIC

Si l'espace public appartient à toutes et tous, les usages de femmes et des hommes sont très différents. La tendance est à l'occupation de l'espace par les hommes quand les femmes « s'occupent ». Elles marchent sans s'arrêter, pour amener les enfants d'un lieu à un autre, les faire jouer, faire les courses, etc. Elles vont jusqu'à élaborer des stratégies d'évitement selon les lieux et l'heure du jour et de la nuit.

Pour lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes, le Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes (2018-2020) propose de promouvoir un espace public non sexiste. Il s'agit d'encourager l'appropriation de l'espace public par tous et toutes et d'identifier les lieux qui posent problèmes. Ainsi, explorer des espaces en groupe pendant des marches « sensibles » permet aux femmes de partager leur ressenti, leurs observations et idées quant au sentiment de sécurité et de légitimité qu'elles peuvent éprouver dans l'espace public.

Au cours de l'été 2019, la Direction de l'Espace Public (DEP) et la Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs (DSALE) ont mis en œuvre une action éducative hors les murs en faveur de l'égalité : les enfants accueillis dans les centres de loisirs pouvaient « sortir » des cours d'école pour jouer sur des places ivryennes, ce qui a incité les petites filles à occuper l'espace public. Ce type d'actions combat le ressenti de traverser l'espace public que peuvent avoir les femmes lorsque les hommes l'occupent sans problème.

La DEP a élaboré un rapport sur le genre et l'espace public à Ivry-sur-Seine visant à promouvoir un espace public non sexiste en recensant les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes de l'ensemble des services et en identifiant des points d'amélioration.

Premièrement, le Service Maintenance Travaux Voirie veille à renforcer le sentiment de sécurité des femmes lorsqu'elles se déplacent dans l'espace public la nuit grâce à l'éclairage public. Toutes les rues sont éclairées la nuit ; certains squares fermés la nuit (Westermeyer, Alliés) restent éclairés pour ne pas créer de zones d'ombre insécurisantes tandis que l'éclairage est plus marqué sur certaines places pour créer des centralités rassurantes.

Ce service intègre le genre dans l'installation et l'entretien de bancs publics. En effet, ces assises sont essentielles aux personnes qui pratiquent des activités d'accompagnement de jeunes enfants ou de personnes âgées. Ce sont le plus souvent des femmes. Ainsi, leur lieu d'installation et leur état général conditionnent l'utilisation qu'elles en font.

L'œuvre d'Agnès Thurnaueur bientôt installée à Ivry, *Matrices*, poursuit cette réflexion sur les assises. Elle se compose de lettres, invitant donc à penser le langage comme un espace de déambulation où l'on peut s'asseoir. Cet espace ouvert et convivial autour d'assises sera l'occasion de nouvelles appropriations de l'espace public par les femmes, ce qui va vers plus d'égalité.

De même, le Service Maintenance Travaux Voirie souligne le fait qu'une bonne signalétique renforce le sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public. Au contraire, lorsqu'une femme a l'air perdue, elle peut ressentir beaucoup d'insécurité.

On peut remarquer la sous-représentation des femmes parmi les agent.es de ce service (seulement 2 gestionnaires administratives sur 28 personnes) et le fait qu'aucune femme ne postule. Le service a néanmoins prévu des vestiaires réservés aux femmes.

Deuxièmement, le Service Propreté des Espaces Publics contribue à réduire le sentiment d'insécurité des femmes et donc à partager plus équitablement l'espace public. Par exemple, le nettoyage régulier des zones de tension que constituent les tunnels, les rames d'accès, les impasses étroites et les zones sombres évite une désertion de ces zones par les femmes. De même, l'installation d'une première sanisette à Ivry est une avancée tant les femmes et les hommes ne sont pas égaux face à la présence de lieux d'aisance. C'est une question d'hygiène et de dignité élémentaire pour les femmes sans abris.

Troisièmement, le Service Déplacement Stationnement s'attache, d'une part, à promouvoir l'usage du vélo, vecteur d'émancipation, notamment pour les familles disposant d'une seule voiture pour le foyer ; d'autre part, à améliorer l'état des parkings municipaux pour réduire le sentiment d'insécurité potentielle.

Quatrièmement, le Service Etudes et Grands Travaux intègre un critère de genre pour rééquilibrer l'appropriation de l'espace par les filles et les garçons dans les cours d'école. Le Service Enseignement, a constaté que les espaces de jeux de ballons étaient disproportionnés. Par conséquent, les filles étaient reléguées sur les bancs, sur le pourtour de la cour. Ainsi, dans les écoles élémentaires Paul Langevin et Maurice Thorez, il a été décidé de réduire les surfaces de jeux de ballons, à présent occupées par d'autres jeux (des marelles). Les bancs ont également été répartis différemment pour s'installer sans être dérangé par les jeux de ballons. Cette problématique d'égalité des usages est spécifique aux écoles élémentaires, les usages des cours d'écoles maternelles étant plus mixtes.

Plus généralement, la création et l'aménagement d'espaces publics jouent un rôle majeur vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Par exemple, les projets en cœur d'îlots sont nombreux à Ivry car ils font se côtoyer sphère publique et sphère privée, ce qui évite la rédentialisation. Cette dernière peut créer des espaces clos générant un sentiment d'enfermement et d'insécurité lorsqu'on les traverse. Ainsi, un réseau de cheminements piétonniers permet de desservir les habitations et de circuler à pied à l'intérieur des cœurs d'îlots ouverts, ce qui assure une surveillance « naturelle » par la présence continue d'habitant.es.

Ce service prend en compte le fait que les trottoirs larges favorisent le sentiment de sécurité des femmes, au contraire des trottoirs étroits. Certains projets font l'objet d'une concertation avec les habitant.es, comme la rue Hoche cette année. Ces concertations permettent aux femmes d'exprimer directement leurs besoins.

13. LES POLITIQUES DE L'HABITAT

Le secteur habitat social s'occupe du relogement de femmes victimes de violences. Il est donc un acteur majeur du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales réservé aux professionnel.les dont l'objectif est d'améliorer l'accompagnement global des victimes. Ainsi, les passerelles entre ces professionnel.les ont été renforcées par une fiche de liaison entre le secteur habitat et l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) : les femmes subissant des violences ayant fait une demande de logement bénéficient d'une évaluation du danger et de leurs besoins, mais aussi d'une aide dans leurs démarches et dans la recherche d'hébergement.

En 2020, 129 demandes de logement social ont été motivées par des violences familiales, 102 par des femmes et 27 par des hommes. La moyenne d'âge des 129 demandeur.ses est 39 ans ; 83 ont des enfants.

Les femmes victimes de violences ont souvent besoin d'être relogées en dehors de la Ville, ce qui ne dépend plus du secteur habitat. Néanmoins, un dispositif départemental, la Mission Hébergement Logement, est en cours de construction pour permettre plus de mobilité entre les villes du Val-de-Marne en proposant des relogements hors commune. Ainsi, 5 logements de la Ville seront mobilisés pour accueillir des femmes du Département seules avec un/des enfant(s) de moins de 3 ans en 2021.

Des relogements exceptionnels ont également été possibles grâce à la réactivité de bailleurs sociaux lorsque les femmes subissant des violences étaient locataires du parc social.

Par ailleurs, la totalité des agent.es d'accueil du secteur a suivi la formation proposée par l'association Tremplin 94.

14. LA DÉNOMINATION DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS

Le groupe de travail en charge des dénominations poursuit son objectif de diversification des noms de rues et d'équipements publics en veillant à les attribuer à des femmes qui ont marqué l'histoire, en particulier l'histoire locale. Tandis que 3% des rues, bâtiments, équipements et salles arborant des noms de personnalités portent le nom d'une femme en France, leur proportion est de 8% à Ivry-sur-Seine. La municipalité souhaite aller vers toujours plus d'équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes représentés dans l'espace public.

Ainsi, le conseil municipal de septembre 2020 a voté en faveur de la dénomination d'une place Marguerite Deshaie (1894-1945) à Ivry-Port, en hommage à cette résistante ivryenne, déportée et morte en camp de concentration.

15. LES POLITIQUES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

En partenariat avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) et la Fédération Sportive et Gymnique au Travail (FSGT), la Ville est engagée dans un programme concerté de trois ans (2019-2021) sur un projet sportif et éducatif à Jérusalem Est. Considérant le sport comme un vecteur de bien-être et d'émancipation, ce projet a pour objectif de contribuer à la démocratisation des activités physiques et sportives auprès de la jeunesse du quartier. Il s'attache tout particulièrement à la promotion et à la valorisation des pratiques sportives par les filles et les femmes. La situation sanitaire a freiné le développement du projet. Ainsi, le volet français de la formation des formateurs et formatrices initialement prévu au mois de mars 2020 a été annulé.

Dans le cadre des actions de coopération menées avec le Sahara Occidental, la Ville d'Ivry accueille chaque été un groupe de 6 enfants sahraouis, 3 filles et 3 garçons. En 2020, le séjour a été annulé en raison de la crise sanitaire. Si c'est de nouveau possible, il sera reconduit dès juillet 2021.

La Ville a poursuivi son engagement au Mali dans le cadre d'un programme pluriannuel de coopération (2019-2020) avec la commune rurale de Dianguiré. Ce programme comprend le soutien d'activités génératrices de revenus pour les femmes visant leur émancipation et leur autonomie, par exemple avec un projet de maraîchage engagé en 2011.

C. LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1. PLAN D' ACTIONS IVRYEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2018-2020

Suite à la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, un Plan d'actions (2018-2020) pour faire avancer l'égalité sur le territoire ivryen a été co-construit à partir des constats et idées des Ivryen.nes. Le travail autour du Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes a en 2020 consisté à la mise en œuvre des différents axes, en particulier les 17 actions en bleu (voir tableau ci-dessous) qui sont finalisées. Cependant, la réalisation de certaines actions prévue en 2020 a été retardée en raison de la crise sanitaire, telles que la formation des équipes des crèches municipales à l'éducation à l'égalité et la création d'une « Malle Egalité » à destination des partenaires. Pour plus d'informations sur les objectifs, les modalités de réalisation et les évaluations des actions, vous pouvez consulter le document « [Plan d'actions ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) » sur le site de la Ville.

Il s'agit à présent d'évaluer ce Plan d'actions dans la perspective de co-construire un nouveau Plan d'actions en 2021 en concertation avec les habitant.es, les élu.es, le monde associatif et les services municipaux.

Axe 1 - S'engager publiquement pour l'égalité
1. Soutenir les événements annuels de lutte contre toutes les discriminations et pour l'égalité Modalité de réalisation : Coordination de l'organisation d'événements en lien avec les services, partenaires et publics. Elaboration de documents d'information et de communication.
1. Rendre publique la lutte contre les LGBT+phobies Modalités de réalisation : Un événement sera construit chaque année autour de la date internationale du 17 mai.
1. Féminiser les noms de rue et d'équipements publics Modalité de réalisation : Proposer prioritairement des noms de femmes pour les nouvelles dénominations.
1. Adopter des mentions égalitaires dans les formulaires administratifs Modalité de réalisation : Envoyer une note de la Direction générale demandant aux services municipaux de supprimer les mentions incriminées. Envoyer un courrier du maire aux partenaires afin d'encourager l'adoption de mentions égalitaires.

Axe 2 - Soutenir l'engagement politique et citoyen des ivryennes

2.1 Soutenir la création d'un local féministe

Modalité de réalisation : Acquisition des locaux par la Ville et accompagnement des associations par les services municipaux pour leur aménagement et mise en fonctionnement.

2.2 Créer des archives féministes ivryennes

Modalité de réalisation : Verser annuellement aux Archives-Patrimoine les documents relatifs aux événements féministes ivryens.

Axe 3 - Lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes

3.1 Produire annuellement des statistiques sexuées

Modalité de réalisation : Transmission des données sexuées relatives aux activités des familles facturées au quotient familial, soit concernant 21 % de la population ivryenne.

3.2 Former les équipes des crèches municipales à l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge

3.3 Former les équipes des centres de loisirs à la prévention du sexisme

3.4 Prévenir les violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes dans les collèges

Modalités de réalisation : Formation des animateurs et des animatrices. Travail partenarial de préparation avec les infirmières des collèges et le club de prévention Espoir.

3.5 Prévenir les violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes dans les antennes jeunesse

Modalité de réalisation : Une séance par temps de vacances scolaires. 2 ou 3 animateurs.trices pour animer et accompagner les échanges. Un travail de préparation auprès des professionnel.les pour animer ces débats. Un travail de mobilisation auprès des jeunes pour leur donner envie de participer.

3.6 Diffuser la culture de la médiation dans les collèges

Modalité de réalisation : Les équipes de médiation interviennent dans les collèges tous les ans, à raison de 3 modules par classe.

3.7 Promouvoir un espace public non sexiste

Modalité de réalisation : Une marche sera organisée par quartier, accompagnée par l'association « Genre et Ville ».

3.8 Soutenir le réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Modalité de réalisation : La Ville organise et coordonne le réseau grâce à des réunions toutes les 4 à 6 semaines.

3.9 Proposer une rencontre annuelle sur l'information et l'orientation des victimes de violences conjugales

Modalité de réalisation : Préparation dans le cadre du Réseau, par un groupe de volontaires. Coordination par la Direction de la Démocratie et de l'Action citoyenne.

3.10 Soutenir les victimes de violences conjugales et intrafamiliales dans leurs démarches par un dispositif de bons de taxi

Modalité de réalisation : Le dispositif ivryen sera construit avec les professionnels du réseau local de lutte contre les violences afin que ses différents membres puissent délivrer des « bons de taxis » et coordonner leur utilisation. Il conviendra de trouver la société de taxis partenaire du projet qui sera sensibilisée en amont sur la problématique des violences conjugales et intrafamiliales.

3.11 Elaborer l'état des lieux des besoins en hébergement et en logement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Modalité de réalisation : Etat des lieux à réaliser en partenariat avec le service Habitat.

Axe 4 - Promouvoir l'égalité dans l'accès aux loisirs et à la culture

4.1 Organiser une rencontre professionnelle sur la mixité dans les loisirs et la culture

Modalité de réalisation : Coordination et proposition de contenus par le Secteur Lutte contre toutes les discriminations.

4.2 Développer la sélection d'ouvrages et supports antisexistes des Médiathèques

Modalité de réalisation : Elaboration d'une sélection par les médiathèques, avec le soutien du Secteur Lutte contre toutes les discriminations.

4.3 Créer une « Malle Egalité » à destination des partenaires

Modalité de réalisation : Elaboration d'une liste de documents constituant la malle et d'une procédure d'emprunt. Acquisition des documents avec le soutien du Secteur Lutte contre toutes les discriminations. Présentation de l'outil aux partenaires : PMI (protection maternelle infantile), crèches, Centre de ressources *Petit Robespierre*.

4.4 Favoriser la fréquentation des équipements culturels par les parents de très jeunes enfants

Modalité de réalisation : Formulation du besoin auprès de la direction des Bâtiments communaux.

4.5 Proposer un créneau de cinéma adapté aux parents de très jeunes enfants

Modalité de réalisation : Acquisition et installation d'une table à langer, acquisition d'un tapis adapté, réglages lumières et son. Programmation des séances à compter de septembre 2018.

Axe 5 - Lutter contre les inégalités dans la sphère familiale

5.1 Valoriser le partage des tâches et la place des pères dans les supports d'information et de communication

Modalité de réalisation : Temps de travail préalable avec le service ; choix des illustrations lors de la création de documents et de la rédaction d'articles.

5.2 Animer des groupes de paroles sur le partage des tâches familiales et domestiques

Modalité de réalisation : Organisation de réunions mensuelles. Animation par la Maison municipale de quartier Centre-ville - Gagarine et le Secteur Lutte contre toutes les discriminations. Accompagnement créatif en fin de projet si besoin.

5.3 Proposer un espace de parole et de soutien post-partum

Modalité de réalisation : Préparation et mise en œuvre du projet avec une sage-femme.

Axe 6 - Lutter contre les discriminations multiples

6.1 Développer un réseau de soutien aux droits des résident.es étranger.es

Modalité de réalisation : Identification et contact des partenaires au premier semestre 2018.

6.2 Organiser des actions collectives d'information sur les droits des femmes et des familles

Modalité de réalisation : Construction du projet et recherche des partenaires en partenariat avec l'Action sociale. Organisation d'une première action collective au second semestre 2018.

Axe 7 – Promouvoir l'égalité professionnelle

7.1 Féminiser les fonctions sur les supports internes et externes

Modalité de réalisation : Rédaction et diffusion d'une note de la Direction générale à l'attention de tous les services.

7.2 Prévenir le sexisme au travail

Modalité de réalisation : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention.

7.3 Former les [agent.es](#) aux enjeux de l'égalité professionnelle

Modalité de réalisation : Organisation d'une séance de sensibilisation des cadres.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La version 2020 du rapport sur la situation en matière d'égalité à Ivry-sur-Seine met en évidence la diversité et la qualité des actions menées pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et le territoire ivryen, d'une part dans la politique de gestion des ressources humaines et dans les politiques à destination des Ivryen.nes ; d'autre part, dans la capacité des services municipaux et des associations à faire face à la crise sanitaire dont l'impact sur la précarité des Ivryen.nes et sur les violences faites aux femmes est considérable.

Des progressions sont notables, concernant la mise en œuvre du Plan d'actions ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le travail en réseau autour des violences conjugales et intrafamiliales, la diffusion à présent incontournable de la culture de l'égalité à travers le groupe égalité et les initiatives à l'occasion du 8 mars et du 25 novembre coordonnées par la Ville, les engagements forts réitérés par le projet municipal, notamment celui d'adopter une communication non sexiste à Ivry.

Tout l'enjeu de 2021 sera de fédérer sans relâche les agent.es et les élu.es pour garantir la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes dans la construction de tous les projets de la Ville. Ainsi, la co-construction du prochain Plan d'actions pour l'égalité sera l'occasion de renforcer le travail déjà bien engagé à tous les niveaux à Ivry-sur-Seine et de proposer des actions innovantes adaptées aux constats et aux idées des habitant.es.

Par ailleurs, une harmonisation de la mise en pratique de la communication non sexiste à l'échelle de la collectivité est prévue ainsi que la centralisation de la collecte des données genrées par les référent.es égalité. En effet, il convient de réfléchir une systématisation du recours aux indicateurs genrés pour améliorer l'évaluation annuelle des politiques publiques et les perspectives qui peuvent en découler.

Enfin, la concrétisation de la Maison des femmes sera l'occasion de soutenir des initiatives en relais entre le monde associatif et la Ville à destination des Ivryennes, pour développer la solidarité envers les femmes et la sensibilisation de tous et toutes.